



RAPPORT ANNUEL

d'activités et de
développement
durable

2018-2019

OUTAOUAIS
L'ANGE-GARDIEN

LIVE EDGE TIMBER CO.

Lorsqu'il revient vivre au Québec avec sa copine, Kevin Slama peine à se trouver un emploi. Technologue en fabrication, il profite du programme de soutien au travail autonome offert par Emploi Québec pour créer sa propre entreprise. D'atelier de soudure à la fabrication de meubles de bois d'œuvre, son plan d'affaires évolue au fil de ses études de marché. Enfin, le jeune couple réalise qu'il n'y a pas de fournisseur local de bois d'œuvre sec au Québec et c'est ainsi qu'ils donnent naissance à Live Edge Timber Co. en 2016.

Si le séchage du bois d'œuvre ne constitue pas la mission de l'entreprise, il en est certainement la poutre de soutènement. « Le concept a toujours été de créer une gamme de produits qui permettraient à tout le monde de réaliser leurs propres meubles », explique Stephanie Landry, vice-présidente. Abordables, locaux et durables, voilà la force de leurs produits maintenant vendus à près de 500 détaillants au Canada et aux États-Unis, dont Lowe's, Home Depot et BMR.

L'édification n'est pas de tout repos pour la jeune entreprise qui a déjà gagné 70 % du marché des centres de rénovation à grande surface du pays. Avec une croissance aussi rapide, Live Edge fait face à des défis de main-d'œuvre, de liquidité et d'espace. Pour remédier aux difficultés de recrutement, l'entreprise opte pour l'automatisation des tâches répétitives. Pour ce qui est du financement, elle s'appuie sur de solides partenaires comme Investissement Québec. Mais le problème d'espace persiste.

Malgré tout, les deux fondateurs demeurent extrêmement optimistes. « Parfois, on se pince pour être certains que c'est notre réalité. De vendre à de grands détaillants comme ça, pour une petite entreprise comme la nôtre, c'est incroyable! » affirme Stephanie.

« La participation
d'Investissement Québec
rassure d'autres joueurs
plus frileux et nous sommes
fiers de travailler avec un
partenaire qui soutient les
projets des jeunes
entrepreneurs en région »

– STEPHANIE LANDRY
VICE-PRÉSIDENTE
LIVE EDGE TIMBER CO.

Sur la page couverture : Kevin Slama et Stephanie Landry, président et vice-présidente de Live Edge Timber Co. accompagnés de Benoit Desjardins, directeur de comptes, Réseau régional, à Investissement Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société	2
Faits saillants 2018-2019	4
Message de la présidente du conseil d'administration	8
Message du président-directeur général	10
Message du nouveau président-directeur général	12
Contexte	16
Initiative manufacturière	20
Plan stratégique	24
À propos du rapport de développement durable	26

Contribuer à une économie dynamique et innovante 29

Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions	30
Créer de la richesse au Québec	37
Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux	40

Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion 45

Dialoguer avec les parties prenantes	46
Appliquer les règles de gouvernance	52
Optimiser la structure de gestion	64
Gérer les risques	68
Gérer les ressources humaines	75
Réaliser les plans d'action	79

Réduire l'empreinte environnementale des activités de la Société 91

Changements climatiques	92
-----------------------------------	----

Performance financière 95

Rapport de gestion	96
États financiers consolidés	116
État consolidé des résultats	119
État consolidé du résultat global	120
État consolidé de la situation financière	121
État consolidé de la variation des capitaux propres	122
État consolidé des flux de trésorerie	123
Notes afférentes aux états financiers consolidés	124

Renseignements supplémentaires 196

Principaux investissements et financements	197
Filiales d'Investissement Québec	200
Index GRI	201
Autres renseignements relatifs aux exigences législatives	207
Bureaux d'Investissement Québec	218



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOTRE VISION

Contribuer à une économie
québécoise dynamique, innovante
et ouverte sur le monde

NOS VALEURS

Les employés au cœur de notre réussite

Notre priorité est le développement et l'épanouissement des hommes et des femmes qui ont choisi de mettre à profit leur savoir-faire et leur expertise au service de la réussite d'Investissement Québec.

Nous visons à offrir un environnement de travail stimulant, équitable et humain, où chacun a la possibilité d'atteindre son plein potentiel dans un climat de confiance.

L'excellence au service des clients

Nous croyons que l'excellence et l'agilité de nos façons de faire ne sont pas une finalité en soi, mais constituent les moyens privilégiés pour satisfaire nos clients et partenaires.

Avec l'objectif ultime de transformer l'économie, nous avons le devoir de refléter le meilleur du Québec d'aujourd'hui et de demain, de montrer l'exemple pour inspirer le progrès.

La collaboration sans compromis

Notre mission de développement économique est noble, nos défis ambitieux, notre environnement complexe. Comme organisation pleinement intégrée, nous devons travailler ensemble chaque jour comme une seule et grande équipe dédiée à offrir une expérience client simple et cohésive.

La détermination à faire la différence

Entreprendre le virage vers l'économie de demain, faire la différence, c'est prendre des décisions qui repoussent les frontières du connu, miser sur les opportunités qui ont le potentiel de créer l'économie de demain. C'est oser pour transformer.

NOTRE MISSION

Société d'État, Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Investissement Québec
accomplit sa mission
avec rigueur et met
son expertise au
service de ses clients

FAITS SAILLANTS 2018-2019

FINANCEMENT
TOTAL DE

2,9 G

1,5 G\$ Fonds propres d'Investissement Québec ¹

1,3 G\$ Fonds du développement économique

92,5 M\$ Fonds Capital Mines Hydrocarbures

¹ Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

ACTIVITÉS DES FONDS PROPRES

Financement
autorisé ²

1,5 G\$

Valeur
des projets

6,9 G\$

Emplois créés
ou sauvegardés

9 675

1,5 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 6,9 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 675 emplois ³

1 850 interventions
financières

1 471 entreprises
au Québec

1 850 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des financements par capitaux propres, pour appuyer 1 471 entreprises au Québec

289,6 M\$

Retombées économiques ⁴

289,6 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société, ainsi que 21 299 emplois soutenus ⁵

77 %

Satisfaction
de la clientèle

98 % des clients satisfaits des services de financement reçus, dont 77 % très satisfaits

² Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

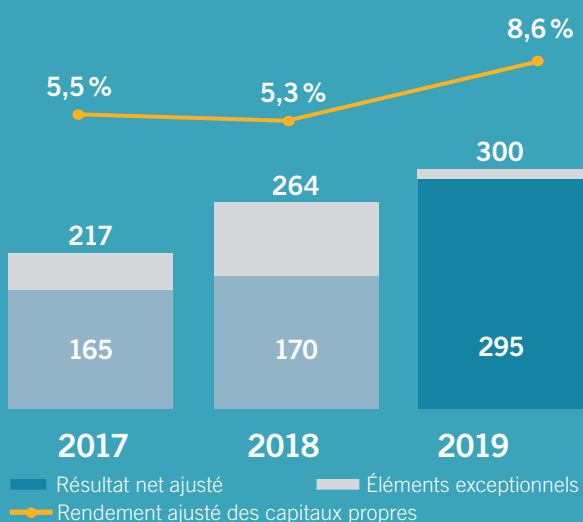
³ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

⁴ Y compris les activités de Ressources Québec inc.

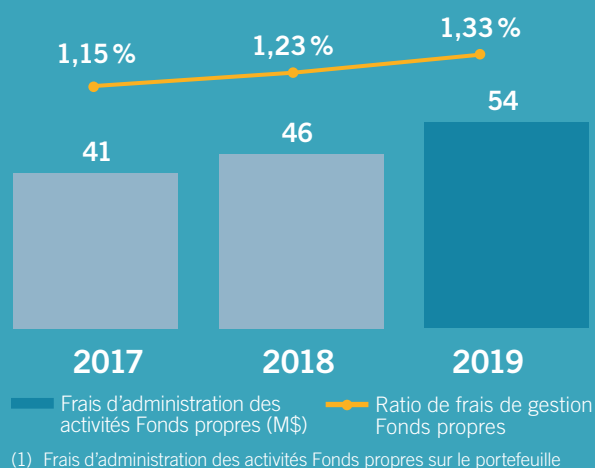
⁵ Charge de travail en années-personnes.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Résultat net (M\$) et rendement ajusté des capitaux propres

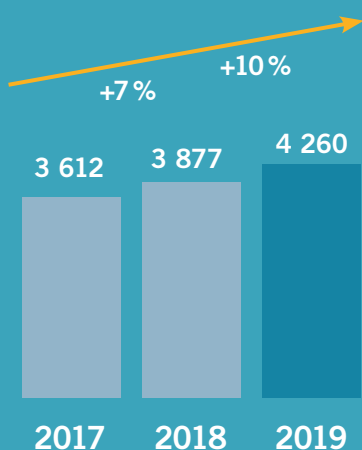


Ratio de frais de gestion⁽¹⁾

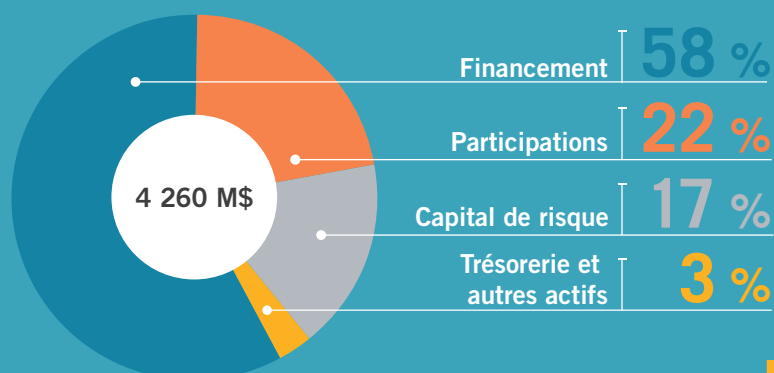


(1) Frais d'administration des activités Fonds propres sur le portefeuille

Portefeuille (M\$)



Répartition du portefeuille, au 31 mars 2019



ACTIVITÉS À TITRE DE MANDATAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Fonds du

développement

économique

1,3 G\$

Valeur des

projets

5,1 G\$

Emplois créés

ou sauvegardés

9 007

1,2 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **5,1 milliards de dollars** qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **9 007 emplois** ⁶

116,2 millions de dollars engagés dans **4 fonds d'investissement**

Fonds

Capital Mines

Hydrocarbures

92,5 M\$

Valeur des

projets

1,2 G\$

Emplois créés

ou sauvegardés

898

92,5 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **1,2 milliard de dollars** qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **898 emplois** ⁶

Prospection

d'investissements

étrangers

2,3 G\$

Projets

77


Emplois créés

ou sauvegardés

7 789

77 projets d'investissements étrangers au Québec d'une valeur de **2,3 milliards de dollars** qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **7 789 emplois** ⁶

⁶ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec, le FDE ou le fonds CMH, ni les valeurs des projets ni le nombre d'emplois ne peuvent s'additionner.



« La Société est solide et se repositionne afin d'accueillir les défis et opportunités liés à l'accélération des transformations internes et de son environnement d'affaires »

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Investissement Québec présente des résultats très satisfaisants qui sont de bon augure pour l'avenir. Dans un contexte économique toujours dynamique, mais plus volatile, le Québec a bien tiré son épingle du jeu. Investissement Québec a su mener à terme un nombre important de projets et dégager un résultat net en forte croissance. La Société est solide et se repositionne afin d'accueillir les défis et opportunités liés à l'accélération des transformations internes et de son environnement d'affaires. Je remercie l'ensemble des employés qui ont contribué à ces résultats ainsi que nos partenaires et clients qui nous ont fait confiance.

Dans les coulisses de cette année effervescente, le conseil d'administration a procédé à une profonde réflexion préparatoire à l'élaboration de la planification stratégique 2019-2022. Nous avons travaillé à bien évaluer les besoins des entreprises et la capacité de l'écosystème financier québécois de répondre à certains grands défis comme la rareté de main-d'œuvre, le renforcement de la productivité, la transformation numérique et l'augmentation des investissements privés des entreprises. De même, nous avons réfléchi à la meilleure manière de saisir les opportunités dans des domaines porteurs comme l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables.

Ces analyses ont mis en lumière la pertinence d'actualiser le mandat d'Investissement Québec; l'objectif étant que le principal levier d'intervention économique de l'État québécois puisse pleinement répondre aux besoins et aux opportunités de développement économique. Tout au long de l'exercice, le gouvernement a été informé de nos réflexions qui contribueront à mettre en œuvre la mission et le rôle élargis de la Société.

Le conseil d'administration a également mis en branle la démarche de recrutement du prochain président-directeur général qui s'est déroulée en respectant rigoureusement les règles de gouvernance auxquelles la Société est assujettie. Au terme de ce processus, le conseil d'administration a fait une recommandation unanime au gouvernement en faveur de la nomination de M. Guy LeBlanc.

Le conseil d'administration tient à saluer l'apport de M. Pierre Gabriel Côté à la Société. Ses réalisations sont nombreuses. M. Côté a su mettre à profit cette période de forte expansion de l'économie québécoise pour redresser la situation financière d'Investissement Québec. Sous sa gouverne, la Société a également mis en œuvre l'Initiative manufacturière qui fut couronnée de succès.

Le conseil d'administration souhaite la bienvenue à M. LeBlanc et l'assure de sa pleine collaboration. Il s'installe aux commandes d'une organisation prête à accomplir le mandat élargi que lui confiera le gouvernement du Québec et à exercer un leadership économique mobilisateur.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous terminons cette année de transition et c'est avec confiance et optimisme que nous abordons l'avenir.

Original signé

MONIQUE F. LEROUX



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« C'est parce qu'Investissement Québec est devenue une organisation à échelle humaine qu'elle a pu devenir un impressionnant générateur de projets et atteindre des résultats inégalés »

Pour la troisième année consécutive, Investissement Québec affiche des résultats en hausse par rapport aux marques records enregistrées au cours de l'exercice précédent. Les résultats reflètent notamment la performance de l'économie québécoise qui a d'ailleurs été la locomotive du Canada en 2018. La Société profite elle-même de cet élan en soutenant un nombre record de projets de qualité tandis que son portefeuille dynamique génère des bénéfices jamais vus.

Résultats éclatants, bénéfice net sans précédent

En 2018-2019, Investissement Québec a réalisé à même ses fonds propres 1 850 interventions financières, un bond de 27 %. Le financement autorisé s'est élevé à 1,5 milliard de dollars, une hausse de 36 % par rapport à 2017-2018. Les projets de croissance qui ont ainsi été enclenchés représentent des investissements totaux de 6,9 milliards de dollars, une hausse de 27 %. Cette activité économique a représenté pour l'État québécois des recettes fiscales et parafiscales de 289,6 millions de dollars.

À titre de mandataire du gouvernement, Investissement Québec a engagé 1,3 milliard de dollars en provenance du Fonds du développement économique (FDE), une augmentation de 46 % par rapport à l'exercice précédent. Cette somme a été le levier de projets d'une valeur de 5,1 milliards de dollars. L'exercice a aussi été marqué par une forte activité en matière d'investissements étrangers : 77 projets d'installation de société étrangère ou de croissance d'une filiale de société étrangère déjà active au Québec ont été lancés, représentant 2,3 milliards de dollars d'investissement. Du côté des ressources naturelles, les activités liées au fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) ont augmenté de près de 40 %, alors que 92,5 millions de dollars ont été investis dans des projets d'une valeur totale estimée de 1,2 milliard de dollars.

Investissement Québec a terminé l'exercice avec un rendement ajusté sur ses capitaux propres de 8,6 %, pavant la voie à un résultat net ajusté de 295 millions de dollars, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

L'Initiative manufacturière : une vague de fond

Le mouvement lancé par l'Initiative manufacturière s'est poursuivi en 2018-2019 pour la troisième phase de ce programme d'accompagnement de nos entreprises de fabrication vers l'ère de l'industrie 4.0. Le bilan est impressionnant : 2 000 entrepreneurs rencontrés dans une tournée de toutes les régions du Québec; une contribution de 1,8 milliard de dollars d'Investissement Québec et du gouvernement du Québec dans 838 projets d'amélioration technologique totalisant 7,4 milliards de dollars d'investissement stratégique. C'est une véritable transformation du secteur manufacturier qui a été amorcée.

Pour la première fois, en 2018, nous avons fait rayonner le savoir-faire manufacturier québécois à la plus grande foire commerciale du monde à Hanovre, le Hannover Messe, en Allemagne, avec une délégation de 70 entrepreneurs de chez nous.

Remerciements et vœux de succès

L'exercice 2018-2019 aura mis en évidence l'une de mes convictions les plus profondes : la relation directe qui existe entre la satisfaction des clients et la satisfaction des employés. Ces deux données maîtresses ont atteint un sommet.


Pendant quatre ans, j'aurai eu pour priorité de placer la satisfaction du client au cœur de l'organisation et de faire de la satisfaction des employés un principe de gestion incontournable. Ce métier se mesure en dollars, mais ce sont les contacts humains entre clients et conseillers qui en sont les réels rouages.

C'est parce qu'Investissement Québec est devenue une organisation à échelle humaine qu'elle a pu devenir un impressionnant générateur de projets et atteindre des résultats inégalés. La Société est prête pour la suite.

Je remercie tous les employés de leur dévouement et de leur amitié, le conseil d'administration de son appui ainsi que le gouvernement de sa confiance. Je passe le flambeau à mon successeur et lui souhaite tout le succès que le Québec mérite. Ma course fut une formidable aventure. J'ai été honoré de servir cette organisation qui continuera de propulser l'économie du Québec.

Original signé

PIERRE GABRIEL CÔTÉ

A man with a beard and grey hair, wearing a dark blue pinstriped suit jacket, a light blue shirt, and a purple patterned tie. He is smiling and looking towards the camera. A yellow diagonal line runs across the image from the bottom left to the top right. A teal-colored text box is overlaid at the bottom left, containing a quote in white text.

« Investissement Québec aura des outils et un mandat adaptés à cette réalité en mouvement »

MESSAGE DU NOUVEAU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Québec et Investissement Québec se portent bien. C'est sur cette toile de fond que j'entre en fonction. Mon rôle ne marquera pas une rupture, mais une évolution. Car notre Québec qui va bien est aussi devant des défis changeants et des opportunités nouvelles. Investissement Québec aura des outils et un mandat adaptés à cette réalité en mouvement.

Investissement Québec doit être un accompagnateur afin de simplifier le parcours client : devenir un guichet unique, fournir des solutions à valeur ajoutée aux entreprises et les guider dans leur développement vers les meilleurs partenaires, les meilleures technologies, les meilleurs marchés, les meilleures solutions.

Investissement Québec doit être un catalyseur de croissance et de compétitivité : jouer un rôle de leadership pour mieux répondre aux besoins du marché et devenir un puissant moteur de développement pour augmenter les investissements privés des entreprises locales et étrangères, et les soutenir face aux enjeux.

Investissement Québec doit être un rassembleur : associer toutes les régions au succès du Québec et collaborer avec l'écosystème financier pour réaliser et attirer les meilleurs projets.

Investissement Québec doit être une société agile : toujours mieux répondre aux enjeux de l'économie du Québec, notamment en aidant les entreprises à tirer profit des technologies qui contribuent à la transition vers une économie à faible empreinte environnementale.

Je suis déjà convaincu qu'Investissement Québec a tout ce qu'il faut pour poursuivre cette évolution : des employés compétents et dévoués, une équipe de direction forte et des finances saines.

Je remercie le gouvernement de sa confiance.

Je remercie les employés de leur accueil généreux.

J'entame ce nouveau défi avec fierté et humilité.

Original signé

GUY LEBLANC



CAPITALE-NATIONALE QUÉBEC

LASERAX

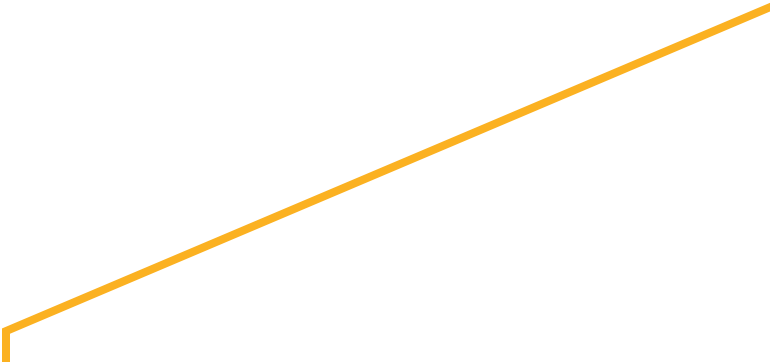
Malgré une croissance impressionnante de 2000 % en trois ans, le chemin ne s'est pas fait tout seul pour les jeunes fondateurs de Laserax. Si les universitaires maîtrisent la science du laser, offrir des solutions industrielles qui fonctionnent à tout coup devient leur premier défi. Ils allient résilience, ténacité et innovation, puis réalisent qu'ils doivent revoir leur plan d'affaires. Ils ne veulent plus vendre du temps, mais des produits, et choisissent de se concentrer sur le marquage laser industriel.

Ce virage audacieux leur permet de développer une expertise qui leur fait gagner des projets auprès des plus gros joueurs automobiles. « Avant on était des généralistes du laser, mais quand on a pris la décision de ne faire que du marquage, on a consacré toute notre bande passante créative à la chaîne de transformation d'aluminium », explique Xavier Godmaire, président et chef de la direction de Laserax.

Dès le départ, les fondateurs ont la chance de travailler avec un partenaire généreux qui leur apprend beaucoup de choses sur l'industrie, ils bénéficient du soutien de la société de valorisation de l'université Laval (SOVAR) et de la CNRC, et reçoivent des subventions qui tombent à point. « Initialement, j'ai tout de suite senti que le tissu économique dans notre coin était assez solide. Les gens voulaient aider », affirme le président.

Aujourd'hui, plus de 70 % des ventes proviennent de l'étranger et l'entreprise fait de l'internationalisation l'un de ses vecteurs de croissance. Elle s'incorpore aux États-Unis et en Allemagne, et signe des contrats avec de nouveaux partenaires à travers le monde, notamment en Russie et en Espagne. Le prochain défi sera d'arriver à gagner en crédibilité dans le secteur du nettoyage au laser. Mais le parcours de Laserax témoigne du caractère innovant de l'entreprise et de sa capacité à commercialiser ses produits. Gageons que la croissance sera au rendez-vous pour cette jeune équipe qui raffole de gravir les échelons!

Sur la photo : Xavier Godmaire, président et chef de la direction, Laserax et Pelra Azondekon, directrice de comptes principale, Capital de risque, à Investissement Québec.



« Nous sommes fiers de compter sur des partenaires financiers, tels qu'Investissement Québec, qui font bien plus que placer leur argent. En bénéficiant de leur riche réseau de financiers locaux, nous sommes en mesure de demeurer une entreprise 100 % québécoise »

– XAVIER GODMAIRE
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
LASERAX

Près de 3 interventions
sur 4 sont réalisées avec
des partenaires financiers

CONTEXTE

L'économie mondiale

Malgré les craintes suscitées par l'imposition de tarifs douaniers et les tensions commerciales, l'économie mondiale a tenu bon en 2018. Néanmoins, le changement est palpable : la croissance du produit intérieur brut (PIB) est passée de 3,8 % à 3,7 %⁷.

Plusieurs pays ont enregistré des résultats plus faibles qu'anticipé. En Allemagne, de nouvelles normes antipollution ont fait fléchir la production industrielle; en France, le mécontentement social a pesé sur le bilan; des risques financiers ont plombé la demande intérieure en Italie; et le Japon a été éprouvé par des catastrophes naturelles. En Chine, le différend commercial avec les États-Unis a freiné l'expansion, mais dans l'ensemble, la stabilité de l'Inde et des économies émergentes a compensé.

Certains pays ont quant à eux enregistré une performance supérieure à leur potentiel de croissance à long terme. C'est le cas de la zone euro, des États-Unis et du Canada. Avec une croissance de 1,8 %, le Canada est nettement en repli par rapport au 3,0 % de 2017, mais il demeure tout de même au-dessus de son potentiel à long terme. La solide performance du pays en 2018 est notamment attribuable au Québec qui affiche une croissance de 2,6 %.

En 2018, les États-Unis ont presque fait bande à part. La première économie mondiale est l'une des seules à avoir accéléré la cadence. Les fortes baisses d'impôt de l'administration Trump ont contribué à cette croissance qui est passée de 2,2 % en 2017 à 2,9 % en 2018.

Les prévisionnistes sont d'un optimisme fragile pour 2019. Le ralentissement de la croissance devrait se poursuivre, bien que sans rupture. Le Fonds monétaire international table sur une progression du PIB mondial

de 3,5 % pour l'année en cours et de 3,6 % pour 2020. L'annonce, le 1^{er} décembre 2018, d'une trêve de 90 jours dans le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine est un signal positif pour les marchés, de même que la conclusion du nouvel Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Cependant, le risque d'un Brexit sans accord avec l'Union européenne et d'un ralentissement prononcé dans des pays de poids tels que la Turquie et l'Argentine pourrait influencer négativement la croissance mondiale. La baisse des marchés boursiers et des taux obligataires à la fin 2018 pourrait en outre refléter une érosion de la confiance des investisseurs.

Le Canada

Le pays a connu un ralentissement en fin d'année 2018 sous l'effet combiné de la baisse du prix du pétrole et de la hausse des taux d'intérêt. Le ralentissement s'est manifesté dans la plupart des composantes du PIB. Cependant, la croissance devrait se situer entre 1,7 % et 1,9 % en 2019, selon les avis.

Les tarifs sur l'aluminium et l'acier, et les relations parfois tendues entre Ottawa et Washington n'auront pas empêché une croissance de 3,3 % des volumes d'exportation, une progression trois fois plus forte qu'en 2017 (1,1 %). La conclusion de l'ACEUM vient d'ailleurs améliorer les perspectives à ce chapitre.

En 2019, les dépenses de consommation et le marché immobilier, qui avaient fortement contribué à la poussée des dernières années, seront freinés par des changements réglementaires et par la hausse des taux.

Le Canada vit une situation de rareté de main-d'œuvre quasi généralisée qui devrait exercer une pression à la hausse sur les salaires en 2019.

⁷ Les statistiques présentées dans cette section proviennent du Fonds monétaire international, de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada.

Le Québec

Les années 2017 et 2018 figureront longtemps comme des années de croissance exceptionnelle. Le Québec a même terminé 2018 au premier rang des provinces et territoires canadiens ayant contribué à la hausse du PIB.

En 2018, la province a aussi enregistré une performance solide en matière de commerce international avec une hausse de 8,2 % des revenus d'exportation. Ces hausses ont été de 7,0 % aux États-Unis, de 4,6 % en Europe et de 20,3 % en Asie.

Le taux de chômage était de 6,1 % en 2017, en forte baisse à 5,5 % en 2018 et sera presque stable en 2019, soit autour de 5,4 %. Ces données expliquent la difficulté des entreprises à pourvoir les nombreux postes vacants. La rareté de main-d'œuvre touche toutes les régions et toutes les catégories d'emploi. Potentiel frein à la croissance du Québec, cette réalité contribue à l'augmentation des investissements en équipement et machinerie afin d'augmenter la productivité des travailleurs en poste.

Dans l'ensemble, les dépenses en immobilisations au Québec devraient atteindre 41,4 milliards de dollars en 2019 (+5,7 %), après avoir affiché des hausses de 8,2 % en 2017 et de 4,2 % en 2018.

Investissement Québec : partenaire des entrepreneurs, du gouvernement et de l'écosystème

Investissement Québec a obtenu des résultats impressionnants en fournissant, à même ses fonds propres, un ensemble de solutions d'affaires à des entreprises désireuses de grandir au Québec. En complémentarité avec ses partenaires financiers, la Société a pour objectif de renforcer l'économie d'ici. Ses priorités visent ainsi le maintien de la propriété québécoise des entreprises, la stimulation de l'innovation, le soutien aux régions, l'accroissement des exportations et l'appui à l'économie sociale.

Investissement Québec agit également comme gestionnaire de mandats et programmes gouvernementaux. À ce titre, la Société a été impliquée dans la mise en œuvre de plusieurs priorités gouvernementales et s'est notamment vu confier l'administration du nouveau Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches. Elle a aussi contribué au lancement de trois nouveaux fonds d'investissement : ACET Capital 2, Fonds Cycle Capital IV et Teralys Capital Fonds d'Innovation 2018.

Enfin, la Société participe à l'atteinte des objectifs gouvernementaux par des politiques économiques mises en place au cours de l'exercice, dont le Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023 et la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

La complémentarité

Les activités de la Société et ses choix en matière d'interventions financières suivent trois grands principes. En effet, la loi constitutive d'Investissement Québec énonce que la complémentarité, la rentabilité et le développement économique constituent les piliers qui doivent guider l'élaboration de son offre de services financiers. Par rapport à la complémentarité, la loi indique notamment que l'offre de services financiers de la Société « cherche à compléter l'offre des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires ».

L'effet d'entraînement est l'un des indicateurs qui permettent de constater le niveau de collaboration qui existe entre la Société et ses partenaires. En effet, pour chaque dollar financé par Investissement Québec en 2018-2019, 3,50 dollars supplémentaires ont été investis par les partenaires financiers dans l'économie québécoise.

La Société s'est également dotée, dans son plan stratégique 2016-2019, d'un indicateur qui mesure la proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers. En plus de démontrer le contexte de collaboration qui existe entre la Société et ceux-ci, les interventions réalisées en partenariat permettent souvent de bonifier et de diversifier le financement obtenu par les entreprises, illustrant ainsi la nature complémentaire de l'offre de la Société. Par exemple, les garanties de prêt, les prêts partagés et les prêts avec peu ou aucune garantie permettent aux partenaires de diminuer leur risque, facilitant ainsi l'obtention ou la bonification du financement pour l'entreprise. La cible du plan stratégique pour ce type d'intervention est d'au moins 80 %. Le résultat au 31 mars 2019 s'élève à 73 %, signifiant que près de trois interventions sur quatre sont réalisées avec des partenaires financiers.

Par ailleurs, une étude produite par KPMG en 2017-2018, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et de la performance d'Investissement Québec, affirme : « La notion de complémentarité apparaît donc élevée, et non seulement en raison de la forte proportion d'interventions réalisées en partenariat, mais également par les caractéristiques des financements effectués sans partenaire. »

Cette étude a, entre autres, souligné que le niveau de risque du portefeuille de prêts d'Investissement Québec est plus élevé que celui des grandes banques canadiennes. Jouant pleinement son rôle complémentaire, la Société atténue ainsi les lacunes de marché reliées aux entreprises qui présentent des cotes de risque plus élevées. Le tableau *Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2019* est présenté à la section *Gérer les risques*.

La Société a suivi les indicateurs de l'étude et la tendance se maintient durant le présent exercice.



BAS-SAINT-LAURENT RIMOUSKI

FRIPERIE DE L'EST

En 1996, l'Association du cancer de l'Est du Québec (ACEQ) a besoin de fonds pour soutenir la gestion d'une hôtellerie qui accueille les patients traités au Centre de cancer de l'Hôpital régional de Rimouski. Omer Brazeau, un visionnaire au sein du conseil d'administration de l'ACEQ, propose de s'inspirer des friperies à vocation sociale qu'il a eu la chance de découvrir lors de voyages en Angleterre. C'est ainsi que la Friperie de l'Est, organisme à but non lucratif, voit le jour en novembre de la même année.

Lorsque Sylvianne Boucher saute à pieds joints dans l'aventure, d'abord à titre de gérante, c'est dans le but de stimuler les ventes. Mais le défi s'avère de taille et un remaniement des forces l'amène à devenir directrice générale. C'est dans ce rôle qu'elle pose les premiers gestes qui lanceront l'organisme sur la voie d'une réelle croissance. Grâce à une restructuration complète, la friperie commence à remettre des dons plus substantiels à l'ACEQ et acquiert un bâtiment en 2001.

Le bouche-à-oreille fait son œuvre et la quantité tout comme la qualité des dons augmentent. Toute la communauté veut contribuer au succès de cet OBNL qui passe de 63 tonnes de marchandises reçues la première année à 423 tonnes en 2018. « J'ai d'abord voulu en faire la plus importante et la plus grande friperie dans son domaine dans l'Est-du-Québec. C'était ma vision personnelle tout en respectant le cadre de sa mission », explique la directrice générale.

En 2016, l'OBNL qui possède déjà une double vocation, soit de contribuer au financement de l'ACEQ et de récupérer et recycler des marchandises usagées, rêve d'offrir la collecte et la livraison de meubles et d'électroménagers. Ce projet d'expansion, qui s'est échelonné sur près d'un an et demi de travail, inclut l'acquisition d'un deuxième bâtiment pour y installer son centre de tri, l'achat d'un camion et la création d'au moins quatre emplois supplémentaires. Mission accomplie pour cette passionnée qui voit encore loin !

Sur la photo : Lucie Beaulieu, directrice de comptes, Réseau régional, à Investissement Québec et Sylvianne Boucher, directrice générale, à Friperie de l'Est.

« L'accompagnement
et les conseils avisés
de Lucie Beaulieu,
directrice de comptes à
Investissement Québec,
ont été d'une grande
importance dans la réalisation
de notre projet d'expansion »

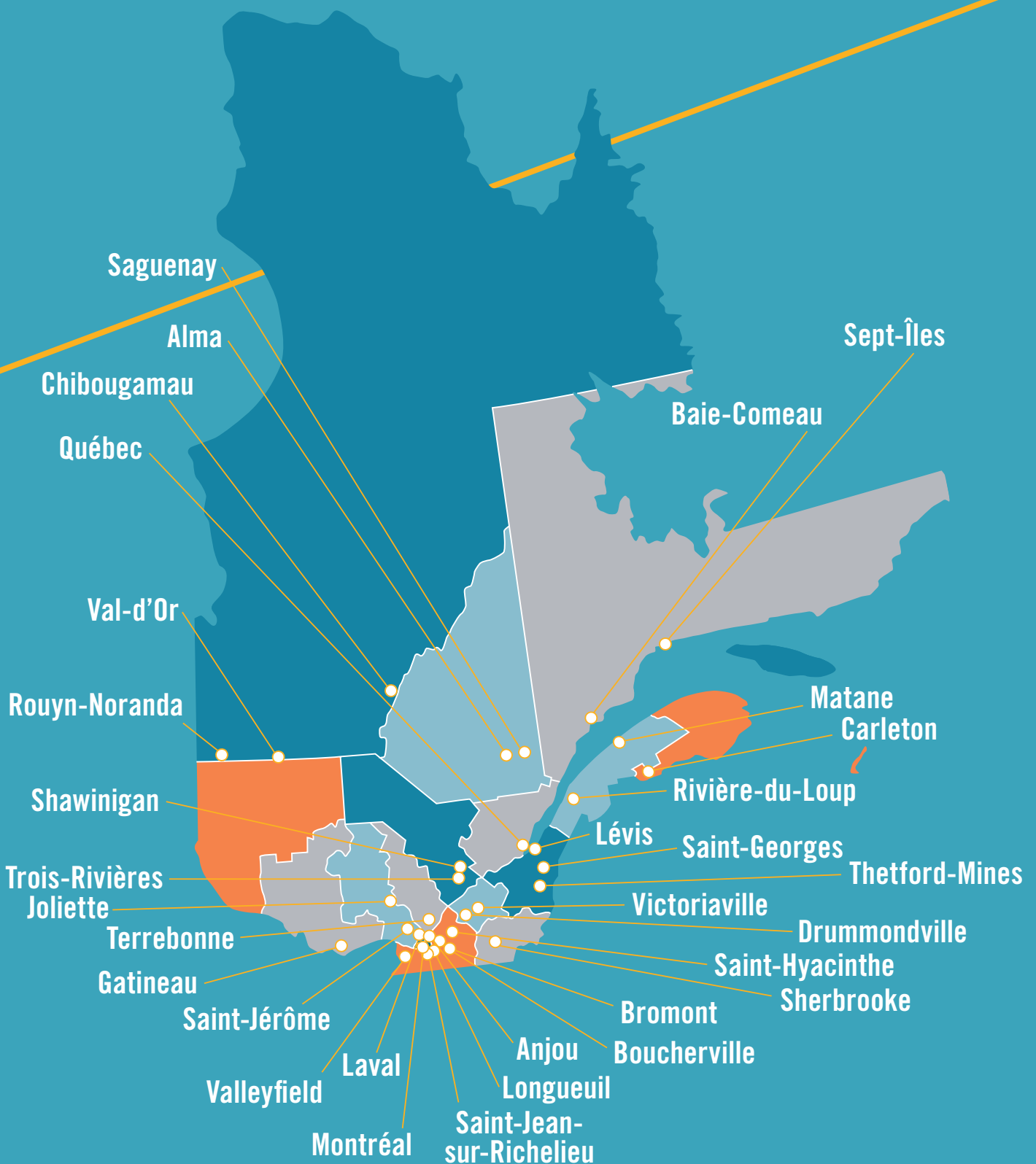
– SYLVIANNE BOUCHER
DIRECTRICE GÉNÉRALE
FRIPERIE DE L'EST

INITIATIVE MANUFACTURIÈRE



Un plus grand leadership dans
le renforcement et la modernisation
du secteur manufacturier québécois

L'Initiative manufacturière a été à l'origine d'une exceptionnelle tournée des régions où se sont déroulés 38 événements



UN SECTEUR MANUFACTURIER DYNAMIQUE ET INNOVANT

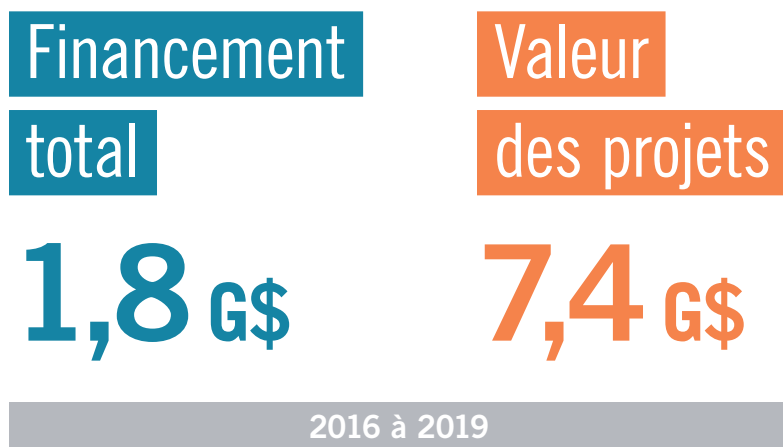
L'exercice 2018-2019 a marqué la troisième année de l'Initiative manufacturière. Cette initiative, visant à dynamiser le secteur manufacturier en stimulant notamment l'innovation des entreprises manufacturières québécoises, a connu un tel succès que la cible de financement de 825 millions de dollars a été largement dépassée, pour atteindre un total de 1,8 milliard de dollars.

Élaborée avec des leaders de l'industrie manufacturière et des partenaires technologiques, spécifiquement pour amener les entreprises à entreprendre un processus de transformation numérique, l'Initiative manufacturière répond aux trois enjeux prioritaires des manufacturiers, soit la rareté de la main-d'œuvre, l'innovation et les exportations.

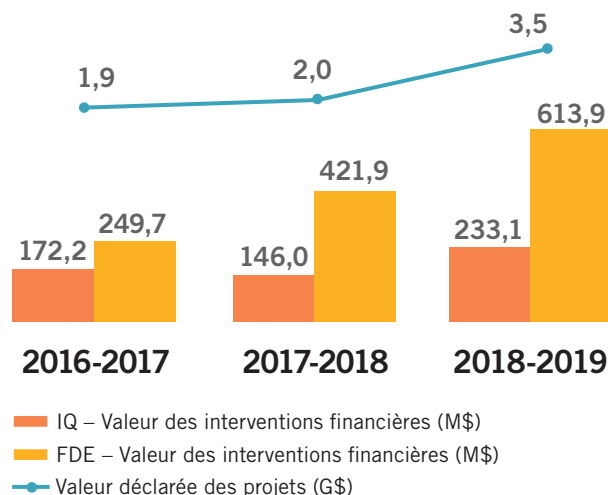
S'appuyant sur son plan d'action concret de 10 solutions préparé par Investissement Québec,

le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), des partenaires et des manufacturiers, l'Initiative manufacturière s'est déclinée en solutions financières adaptées, en présentations pédagogiques interactives, en accompagnement personnalisé, en une tournée à travers le Québec et en un grand forum stratégique.

Au cœur de cette initiative, la tournée *Propulser nos manufacturiers innovants* a mené Investissement Québec et ses partenaires dans toutes les régions du Québec, à la rencontre de quelque 2 000 entrepreneurs et de 1 000 acteurs clés. Dans cette foulée, 838 projets d'innovation ont été réalisés, soit des investissements totaux de 7,4 milliards de dollars. Ainsi, chaque dollar financé par Investissement Québec et par le FDE dans le cadre de l'Initiative manufacturière aura généré 3,01 dollars d'investissements supplémentaires dans l'économie.



Résultats globaux des activités de financement des manufacturiers innovants



L'exercice financier a également vu la tenue du second Forum stratégique sur le manufacturier innovant. Organisé en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le Forum, qui s'est déroulé le 11 mai 2018, a permis de rassembler 800 participants au Palais de congrès de Montréal autour des grands enjeux auxquels fait face le secteur manufacturier québécois.

En matière de participation, de nombre de projets, d'investissements privés générés, d'impact stratégique, l'Initiative manufacturière est l'un des plus grands succès d'Investissement Québec.

Mission économique à la Foire d'Hanovre

Investissement Québec, en collaboration avec la CCMM et le MEI, a organisé la première mission commerciale en Allemagne, du 22 au 27 avril 2018. Avec plus de 215 000 visiteurs et 6 500 exposants, la Foire d'Hanovre (Hannover Messe) est l'événement le plus important du secteur des technologies industrielles à l'échelle mondiale.

Avec un volet exposants et un volet participants, cette mission avait pour but de mettre en valeur l'expertise et le savoir-faire des entreprises manufacturières du Québec, d'établir de nouveaux contacts d'affaires et de permettre à tous les 70 participants de voir les opportunités du virage vers le 4.0. C'est sous la bannière « Initiative manufacturière » que APN, VKS et Kinova, trois entreprises exposantes, ont eu la chance de faire valoir leur offre commerciale.

La mission, qui a connu un très grand succès, sera renouvelée en 2019 et prendra encore plus d'ampleur.

Chaque dollar financé par Investissement Québec et le FDE dans le cadre de l'Initiative manufacturière aura généré 3,01 dollars d'investissements supplémentaires dans l'économie

PLAN STRATÉGIQUE

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 13 avril 2016. Il campe les trois grandes orientations qui permettent à la Société de répondre aux défis des entreprises québécoises. Il s'agit d'assumer un leadership dans le développement économique du Québec, de prioriser l'expérience client et de bâtir une organisation durable.

L'exercice 2018-2019 est le troisième et dernier du plan stratégique actuel. Celui-ci a constitué le point d'ancrage de la transformation de la Société vers une organisation plus performante. Après trois ans, la presque totalité des cibles fixées a été atteinte.

Le nouveau plan stratégique d'Investissement Québec est en cours d'élaboration et de nombreuses consultations ont eu lieu pendant l'exercice auprès des parties prenantes de la Société. Une attention particulière a été portée aux clients pour bien cerner leurs enjeux, et aux partenaires afin de renforcer la collaboration dans une optique de complémentarité.

ORIENTATION 1 : ASSUMER UN LEADERSHIP DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC			
OBJECTIFS	INDICATEURS	2018-2019	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 1.1. : DÉPLOIEMENT DES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Offrir aux entreprises du financement qui répond à leurs besoins	Valeur des interventions financières autorisées ⁽¹⁾⁽²⁾	1 182 M\$	1 537 M\$
Augmenter les nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères au Québec	Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers ⁽²⁾	1,35 G\$	2,33 G\$
Confirmer notre soutien au secteur manufacturier	Valeur annuelle des montants de financement autorisés pour les projets issus du secteur manufacturier ⁽³⁾	≥ 275 M\$	865 M\$
Appuyer les projets en région	Proportion annuelle des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement et au Comité de crédit ⁽⁴⁾	≥ 85 %	91 %
AXE D'INTERVENTION 1.2. : VALORISATION DE L'OFFRE DE SERVICES			
Accroître nos partenariats d'affaires	Proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers	≥ 80 %	73 %
AXE D'INTERVENTION 1.3. : RAYONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ			
Intensifier notre démarchage	Nombre annuel de rencontres d'entreprises non-clientes du réseau régional	1 500	2 142
Rejoindre de nouveaux clients	Proportion annuelle de nouveaux clients du réseau régional	≥ 65 %	64 %

(1) Cet indicateur comprend les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

(2) La cible de cet indicateur a été révisée à la hausse par rapport à la cible originale du plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2018-2019 par le conseil d'administration.

(3) Cet indicateur comprend les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(4) L'indicateur a été révisé par rapport au plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2018-2019 par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, la Société a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. Ce résultat, qui dépasse la cible fixée, représente une augmentation de plus de 50 % en trois ans et constitue un nouveau record. Investissement Québec a ainsi contribué à de nombreux projets qui visaient entre autres à encourager l'innovation, la productivité et l'exportation, à soutenir la relève et à maintenir la propriété québécoise des entreprises.

La prospection de nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères déjà établies sur le territoire ont généré des projets d'une valeur de 2,33 milliards de dollars au Québec, dépassant ainsi la cible établie et représentant une hausse de 85 % en trois ans.

Comme le prévoyait le plan stratégique 2016-2019, Investissement Québec a déployé des efforts dans tous les secteurs de l'économie et plus particulièrement dans le secteur manufacturier. Ce dernier a ainsi bénéficié d'interventions totalisant 865 millions de dollars en 2018-2019. Rappelons que la Société a mis sur pied l'Initiative manufacturière, en collaboration avec ses partenaires, afin notamment de moderniser le secteur de la fabrication, ce qui contribuera à la prospérité du Québec.

La proportion des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement ou au Comité de crédit s'établit à 91 %, dépassant ainsi la cible fixée.

La Société a poursuivi le déploiement de ses efforts afin de dynamiser les relations avec son réseau de partenaires. Bien qu'elle ait progressé pendant la période couverte par le plan stratégique, la proportion du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers est demeurée légèrement inférieure à la cible.

Au cours de l'exercice, la Société a rencontré plus de 2 100 entreprises non-clientes afin de leur présenter son offre de services. Ses efforts de démarchage ont permis de faire progresser le nombre total de clients, incluant celui de nouveaux clients, et ainsi d'appuyer davantage de projets d'entreprise.

ORIENTATION 2 : PRIORISER L'EXPÉRIENCE CLIENT			
OBJECTIFS	INDICATEURS	2018-2019	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 2.1. : RELATIONS AVEC LES CLIENTS			
Définir notre promesse client	Mesurer et améliorer l'expérience client	Avant le 31 mars 2019	Réalisé
Réaliser le virage client	Pourcentage de clients très satisfaits ⁽¹⁾	70 %	77 %
AXE D'INTERVENTION 2.2. : OPTIMISATION DES PROCESSUS ET SYSTÈMES			
Fluidifier nos processus	Élaborer le plan de transformation de la Société ⁽²⁾	Avant le 30 juin 2018	Réalisé

Le plan stratégique 2016-2019 a clairement établi la volonté de la Société de se démarquer en renforçant la relation avec la clientèle et en répondant mieux à ses besoins. En 2018-2019, les travaux ont en outre porté sur l'adoption d'une nouvelle méthode de mesure de l'expérience client, qui a été implantée au cours du deuxième trimestre. Un plan d'action a également été mis en place afin de proposer des solutions concrètes. La proportion de clients très satisfaits du réseau régional est de 77 %.

Un plan de transformation a été adopté en cours d'exercice dans lequel quatre axes prioritaires ont été identifiés, soit l'expérience client, les processus, la culture et l'expérience employé ainsi que la transformation numérique. Les processus de plusieurs lignes d'affaires ont été optimisés pendant l'exercice et de nombreuses initiatives sont toujours en cours.

ORIENTATION 3 : BÂTIR UNE ORGANISATION DURABLE			
OBJECTIFS	INDICATEURS	2018-2019	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 3.1. : DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Partager une vision inspirante	Indice d'engagement ⁽²⁾	78 %	80 %
Développer des expertises performantes	Pourcentage annuel de la masse salariale destinée à la formation	≥ 1,5 %	1,0 %
AXE D'INTERVENTION 3.2. : CIBLES FINANCIÈRES SUR LES ACTIVITÉS EN FONDS PROPRES			
Assurer notre rentabilité	Résultat net ajusté ⁽²⁾	125 M\$	295 M\$
Assoir notre autonomie financière	Taux de croissance annuel du portefeuille d'actifs avant trésorerie ⁽²⁾	9,3 %	15,7 %
AXE D'INTERVENTION 3.3. : MÉCANISMES DE GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE GESTION DES ACTIVITÉS MANDATAIRES			
Optimiser la gestion des activités mandataires	Montant des honoraires de gestion reçus pour les activités mandataires ⁽³⁾	35 M\$	36 M\$

(1) Le fournisseur de la mesure a été remplacé pendant le 2^e trimestre. Le résultat correspond aux sondages réalisés du 6 août 2018 au 31 mars 2019. Bien que la méthode soit changée, les thèmes abordés demeurent les mêmes.

(2) L'indicateur ainsi que sa cible ont été révisés par rapport au plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2018-2019 par le conseil d'administration.

(3) La cible de cet indicateur a été révisée à la hausse par rapport à la cible originale du plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2018-2019 par le conseil d'administration.

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec, qui a fait de la mobilisation de ses employés l'une des priorités de son plan stratégique. Afin de mesurer l'engagement de son personnel, la Société a procédé à trois sondages depuis mai 2017, dont l'un au cours du dernier exercice. Suite à chacune de ces lectures, chaque équipe, incluant le Comité de direction, a été appelée à élaborer un plan d'action. L'indice d'engagement a progressé à chacun des sondages, dépassant ainsi la norme du secteur financier, qui constituait la cible de l'exercice 2018-2019.

Bien que la cible ait été dépassée lors des deux exercices précédents, le pourcentage de la masse salariale destinée à la formation est demeuré légèrement inférieur à 1,5 % en 2018-2019.

En tant qu'entreprise du gouvernement, Investissement Québec doit chercher à dégager un résultat net au moins supérieur au coût des fonds. Son résultat net ajusté s'établit à 295 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, dépassant nettement la cible fixée en raison principalement de l'excellente performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

La croissance du portefeuille d'actifs avant trésorerie des fonds propres s'établit à 15,7 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 9,3 % en raison de la forte croissance du secteur Financement et du rendement du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

Enfin, la Société a poursuivi ses efforts afin d'optimiser la gestion des activités mandataires et a maintenu des frais d'administration stables pour ce secteur par rapport à l'exercice précédent malgré la hausse considérable du volume d'activité. Elle a reçu des honoraires de gestion de 36 millions de dollars de la part du gouvernement, montant qui correspond à la cible fixée.

À PROPOS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour une douzième année consécutive, Investissement Québec publie un rapport qui présente sa performance financière, sociale, environnementale et de gouvernance. Ce rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, a été élaboré conformément aux nouvelles normes de la *Global Reporting Initiatives* (GRI)⁸ sous l'option de conformité essentielle. L'index GRI est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société ainsi que des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société⁹.

Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. C'est ainsi qu'en 2015, la Société a réalisé un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de déterminer l'information divulguée dans le présent rapport. Les quelque 500 parties prenantes consultées sont : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales ainsi qu'à des normes et à des règles externes. Par la suite, un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

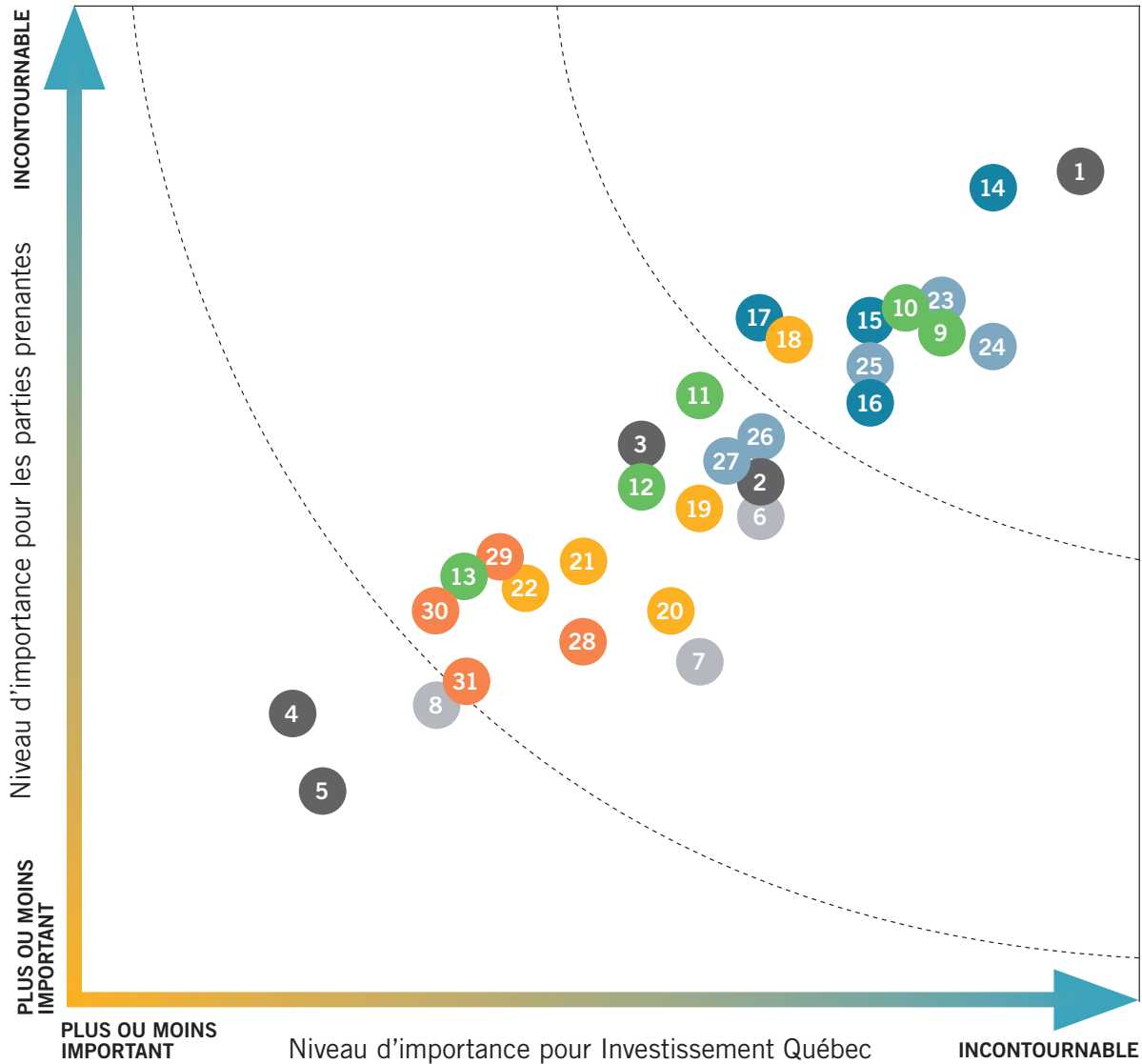
Investissement Québec estime que ces constats reflètent encore fidèlement la réalité depuis la dernière classification des enjeux. Dans ce contexte, elle consultera ses parties prenantes ultérieurement.

Le graphique résultant de l'exercice oriente le degré de divulgation de l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier a été développé en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordaient alors aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux ayant été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes, situés dans le coin supérieur droit, feront donc ici l'objet d'une couverture plus détaillée. Ces enjeux sont identifiés en gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport afin de répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

⁸ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

⁹ Il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

1. Retombées économiques
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET FINANCE DURABLE

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

CLIENTS ET PARTENAIRES

9. Offre de services
10. Satisfaction de la clientèle et des partenaires
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation au développement durable (DD)

GOVERNANCE

14. Éthique
15. Conformité
16. Structure de gouvernance
17. Performance économique et rentabilité financière

COMMUNICATION ET REDDITION DE COMPTES

18. Communication
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

EMPLOYÉS

23. Climat de travail
24. Conditions de travail
25. Développement des compétences
26. Équité
27. Santé et bien-être

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés

« Comme nous n'avions pas de relève familiale, nous cherchions des partenaires qui envisageraient l'avenir comme nous. Avec Investissement Québec, nous avons senti cet alignement de valeurs »

– RÉJEAN POITRAS
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
AMISCO

Sur la photo : Réjean Poitras, président et chef de la direction, à Amisco et Joël Girard, directeur, Investissement manufacturier, à Investissement Québec.

CHAUDIÈRE-APPALACHES L'ISLET

AMISCO

Fondée en 1954, l'entreprise familiale établie à L'Islet a connu trois générations de Poitras. Des meubles scolaires en passant par les meubles juvéniles, Amisco concentre maintenant ses opérations autour du design et de la vente de meubles résidentiels personnalisables.

Située à près d'une heure de Québec et à plus de trois heures de Montréal, dans une pittoresque ville côtière d'environ 4000 habitants, Amisco connaît une croissance fulgurante. En quatre ans, les ventes ont doublé!

Lorsque Léonard Poitras donne naissance à Amisco, anciennement AMSCO, le baby-boom en est à ses premières vagues. Les écoles se remplissent et les meubles scolaires sont plus qu'en demande. Vient ensuite la création des polyvalentes et des cégeps... puis les Québécois commencent à avoir moins d'enfants et les Poitras doivent s'adapter. Avec la montée des bungalows familiaux, les meubles résidentiels connaissent un intérêt grandissant. L'entreprise redirige ses activités en ce sens tout en profitant de l'ouverture du côté des États-Unis pour accroître son marché. Un geste plutôt audacieux à l'époque!

Depuis, l'entreprise a automatisé certains de ses procédés et se consacre à la personnalisation de masse dans le domaine du meuble. La direction s'appuie sur une stratégie dynamique qui mise sur le développement de nouveaux produits et sur la vente en ligne, notamment sur les sites de Wayfair, d'Amazon et de Costco. Elle produit rapidement et en petits lots les meubles commandés par ses détaillants, comme Tanguay et Brault & Martineau, et par ses clients en ligne.

En 2011, Amisco fait l'acquisition d'une usine à Saint-Pascal, où sont fabriquées toutes les composantes rembourrées et de bois de ses produits. Puis, en 2018, elle acquiert un sous-traitant de Shawinigan pour combler un manque de capacité lié à la rareté de la main-d'œuvre.

« L'une des choses qui me rendent fier, c'est que l'entreprise a toujours su se réinventer. Je pense que c'est probablement l'élément le plus important de cette histoire-là de 65 ans », affirme Réjean Poitras, président et chef de la direction d'Amisco.



CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique durable du Québec. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins.

Leader du capital de risque au Québec, la Société investit également dans des projets novateurs et porteurs d'avenir, directement ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés.

Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises du Québec en raison de sa tolérance au risque financier, de sa patience et de sa vision à long terme. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant des entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toute taille, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits innovants, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec a autorisé 1 850 financements d'une valeur de 1,5 milliard de dollars à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 6,9 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 675 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

Ces financements ont d'ailleurs permis de soutenir des projets totalisant 188,6 millions de dollars pour favoriser le maintien de la propriété québécoise, 60,7 millions de dollars pour l'acquisition d'entreprises stratégiques et 175,6 millions de dollars pour soutenir la relève entrepreneuriale.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ⁽¹⁾			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 850	1 456	1 246
Valeur des interventions financières	1 537 M\$	1 130 M\$	958 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	6 855 M\$	5 414 M\$	3 977 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	9 675	9 350	7 015

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section *Renseignements supplémentaires*.

Réseau régional

Le réseau régional a autorisé 1 798 interventions financières d'une valeur de 1,0 milliard de dollars. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 3,4 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 8 523 emplois dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU RÉSEAU RÉGIONAL ⁽¹⁾

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 798	1 417	1 210
Valeur des interventions financières	933 M\$	646 M\$	582 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	3 398 M\$	2 527 M\$	2 509 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	8 523	7 305	6 605

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec. Ils comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans le cadre de ce programme, Investissement Québec gère, par l'entremise de sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec. Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

Investissement Québec effectue également l'analyse financière des dossiers des immigrants investisseurs potentiels et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Au cours de l'exercice 2018-2019, Investissement Québec a autorisé 598 interventions financières d'une valeur de 84,5 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 816,4 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 3 895 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ⁽¹⁾

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	598	451	300
Valeur des interventions financières	84 M\$	65 M\$	42 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	816 M\$	750 M\$	578 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	3 895	3 226	2 358

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Ressources Québec inc.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de leurs projets, soit durant les phases d'exploration, d'exploitation et de transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2018-2019, Ressources Québec inc. a autorisé cinq interventions financières d'une valeur de 87,7 millions de dollars, en excluant les dossiers traités pour le compte du fonds CMH. Ces interventions, incluses dans les résultats globaux de la Société, ont permis de soutenir des projets évalués à 1,3 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 363 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats comprennent le financement des activités d'exploration de SOQUEM inc., filiale de Ressources Québec inc.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE RESSOURCES QUÉBEC INC. ⁽¹⁾			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	5	6	4
Valeur des interventions financières	88 M\$	157 M\$	73 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	1 264 M\$	1 043 M\$	721 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	363	484	1

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats par type d'intervention financière

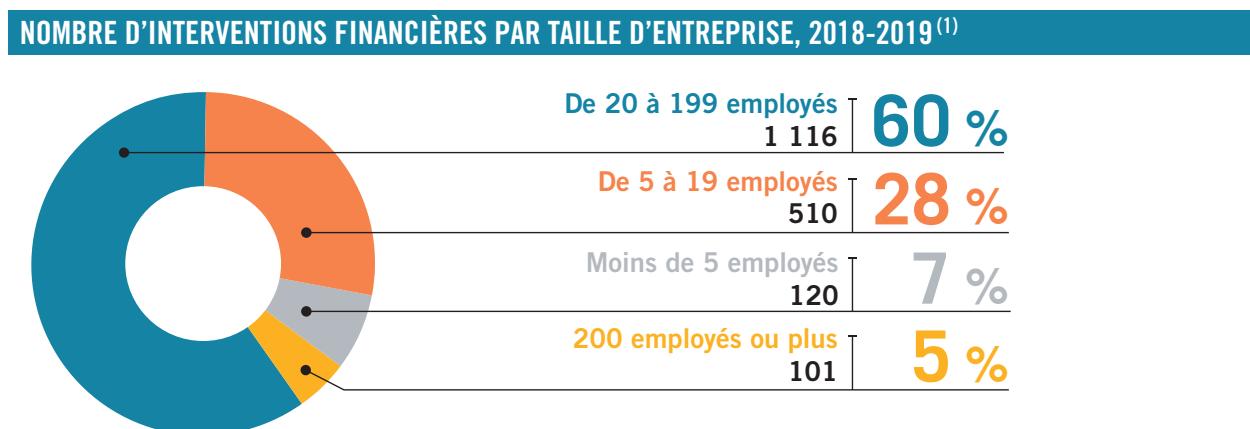
Pour soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet. Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2018-2019, représentent 69% de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 8%. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des PME ainsi que des coopératives et des entreprises d'économie sociale. Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 95,8 millions de dollars, représente les nouveaux engagements de la Société dans la capitalisation de fonds.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2018-2019		
TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	Valeur (M\$)	(%)
FINANCEMENT		
Prêt	1 065,8	69,3
Garantie de prêt	64,9	4,2
Garantie d'engagement financier	59,9	3,9
Contribution financière non remboursable	84,4	5,5
TOTAL PARTIEL	1 275,0	82,9
INVESTISSEMENT		
Capitaux propres ⁽¹⁾	166,6	10,9
Fonds de capital de risque	95,8	6,2
TOTAL PARTIEL	262,4	17,1
TOTAL	1 537,4	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 95% de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés et 28% à des petites entreprises de 5 à 19 employés.



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds de capital de risque.

Résultats par région administrative

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines¹⁰, dont le poids représente 52 % du PIB québécois¹¹, ont obtenu 35 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières¹² et ressources¹³, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 56 % et de 9 % des interventions de la Société. Au total, 36 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise¹⁴.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2018-2019				
RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	87	57,8	230,5	275
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	102	41,2	144,8	212
03 – Capitale-Nationale	177	173,0	764,4	1 317
04 – Mauricie	62	31,9	105,3	230
05 – Estrie	74	45,3	171,9	513
06 – Montréal	371	329,3	1 694,6	1 998
07 – Outaouais	43	11,6	40,9	109
08 – Abitibi-Témiscamingue	27	23,9	45,5	28
09 – Côte-Nord	17	5,1	19,5	105
10 – Nord-du-Québec	6	51,3	1 118,0	357
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	30	19,7	94,2	260
12 – Chaudière-Appalaches	210	141,3	691,1	792
13 – Laval	56	78,6	215,5	271
14 – Lanaudière	85	51,9	214,5	485
15 – Laurentides	74	47,2	177,1	546
16 – Montérégie	317	257,7	821,0	1 902
17 – Centre-du-Québec	109	74,8	305,8	275
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	3	95,8	n.d.	n.d.
TOTAL	1 850	1 537,4	6 854,6	9 675

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

10 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

11 Source : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2015, ISQ, 11 septembre 2018.

12 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

13 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

14 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Laurentides. Source : Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2007-2017, ISQ, 14 janvier 2019.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2018-2019, 58 % du financement autorisé par Investissement Québec a été accordé à des entreprises du secteur secondaire, principalement pour soutenir des projets dans les secteurs des métaux de première transformation et produits métalliques, de l'alimentation et boissons, ainsi que dans le secteur des produits du bois et meubles. Les secteurs primaire et tertiaire ont obtenu respectivement 5 % et 31 % de la valeur du financement autorisé par la Société.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2018-2019				
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	7	1,5	9,5	18
Foresterie	17	8,4	18,3	6
Mines	8	66,1	1 138,3	323
TOTAL PARTIEL	32	76,0	1 166,1	347
SECONDAIRE				
Construction	68	31,1	68,5	61
Alimentation et boissons	141	124,6	624,2	1 244
Caoutchouc et plastique	75	71,4	378,0	393
Vêtements, textile et cuir	28	13,7	57,8	156
Produits du bois et meubles	168	124,1	549,2	830
Papier et imprimeries	62	59,5	247,7	227
Métaux de première transformation et produits métalliques	260	148,5	467,4	1 251
Machinerie	132	67,4	244,8	557
Matériel de transport	37	67,3	188,1	190
Produits électriques et électroniques	86	73,3	197,3	493
Produits minéraux non métalliques	27	13,8	49,2	131
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	48	84,9	160,1	212
Industries manufacturières diverses	40	16,7	70,3	133
TOTAL PARTIEL	1 172	896,3	3 302,6	5 878
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	60	43,2	115,4	242
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	212	153,3	1 157,4	1 684
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	29	18,7	54,3	129
Commerce de gros et de détail, et transport	138	138,5	590,7	221
Soins de santé et services sociaux	27	19,0	109,4	128
Hébergement et services de restauration	61	36,2	164,0	577
Services divers	116	60,4	194,7	469
TOTAL PARTIEL	643	469,3	2 385,9	3 450
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	3	95,8	n.d.	n.d.
TOTAL GLOBAL	1 850	1 537,4	6 854,6	9 675

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Résultats de l'investissement en capital de risque

Le capital de risque tient une place importante à Investissement Québec puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. À titre de partenaire financier, la Société participe à 52 fonds d'investissement. La capitalisation totale de ces fonds s'élève à 5,4 milliards de dollars et sa participation s'établit à 774,4 millions de dollars, soit 14,4 % de la capitalisation totale.

Par ailleurs, la Société prend des participations directes dans des entreprises prometteuses, principalement au stade du post-démarrage. Au cours de l'exercice, elle a autorisé 121,4 millions de dollars en capital de risque, soit 95,8 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 25,6 millions de dollars directement dans des entreprises.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société, présenté dans la section *Renseignements supplémentaires*, comprend des investissements directs en capital de risque.

Fonds d'investissement

Investissement Québec participe, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds.

PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2019 ⁽¹⁾				
NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
ACET Capital	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises technologiques basées au Québec.	4,5	1,0	22,4
CTI Sciences de la Vie II	Réalise des investissements dans des entreprises émergentes prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont au stade de développement préclinique ou clinique.	144,5	10,0	6,9
Fonds Anges Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles qui sont au stade de la preuve de concept, de l'amorçage ou du démarrage.	86,1	35,0	40,7
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergie renouvelable contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	130,4	49,5	38,0
Fonds d'investissement Réal 17	Investit dans de jeunes entreprises présentant un fort potentiel et œuvrant dans le secteur des technologies de l'information et des communications.	115,2	10,0	8,7
iNovia 2015	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information.	170,4	15,0	8,8
iNovia 2018	Appuie les entrepreneurs en investissant dans des entreprises du secteur des technologies en phase de démarrage, tout en assurant une présence notable au Québec.	165,3	15,7	9,5
iNovia Croissance	Appuie les entrepreneurs en investissant dans des entreprises en croissance du secteur des technologies, tout en assurant une présence notable au Québec.	451,7	35,5	7,9
iNovia III Fonds Parallèle	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information en consolidant la position d'iNovia 2011 dans des entreprises de son portefeuille.	23,8	4,6	19,3
Lumira Capital IV	Réalise des investissements dans des entreprises prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont principalement au stade des tests cliniques.	141,5	10,0	7,1
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	457,0	35,0	7,7

PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2019 ⁽¹⁾				
NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Novacap TMT IV	Visé des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	335,2	35,0	10,4
Novacap TMT V	Effectue des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	466,2	35,0	7,5
Panache Ventures	Visé des investissements dans des jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications au Canada, tout en assurant une présence notable au Québec.	29,8	5,0	16,8
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	160,8	15,0	9,3
Terallys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
White Star Capital II	Investit dans de jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications de chaque côté de l'Atlantique, tout en assurant une présence notable au Québec.	73,1	9,6	13,2
XPND Croissance	Soutient la croissance d'entreprises québécoises exceptionnelles.	75,4	15,0	19,9

(1) Ce tableau regroupe les principaux fonds d'investissement du portefeuille d'Investissement Québec.

(2) La participation de la Société représente le montant d'investissement autorisé.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) avait pour objectif de fournir aux entreprises une source de capital dans leurs premières phases de développement. Il visait également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprenait trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

À l'origine, Investissement Québec avait été mandatée par le gouvernement pour accréditer les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, et pour offrir une saine reddition de comptes. Étant donné que la majorité de ces fonds a été constituée au cours des années 2000, la période allouée aux nouveaux investissements est terminée ou tire à sa fin dans la plupart des cas. D'ailleurs, 18 FIER-Régions et 11 Fonds-Soutien sont maintenant dissous.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER							
	AU 31 MARS 2019			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	AU 31 DÉCEMBRE 2018		AU 31 DÉCEMBRE 2017	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	392	235,6	392	235,6
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	177	31,3	177	31,2

AU 31 MARS 2019					
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Participation de la Société	
				(M\$)	(%)
FIER Partenaires, s.e.c.	15	180,0	169,0	90,0	50,0

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, qui s'élève à 170 M\$ dans les FIER-Régions, à 32 M\$ dans les Fonds-Soutien et à 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c., ainsi que l'apport des autres investisseurs. Le montant de 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c. représente un montant autorisé.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et par les autres investisseurs.

CRÉER DE LA RICHESSE AU QUÉBEC

Retombées économiques

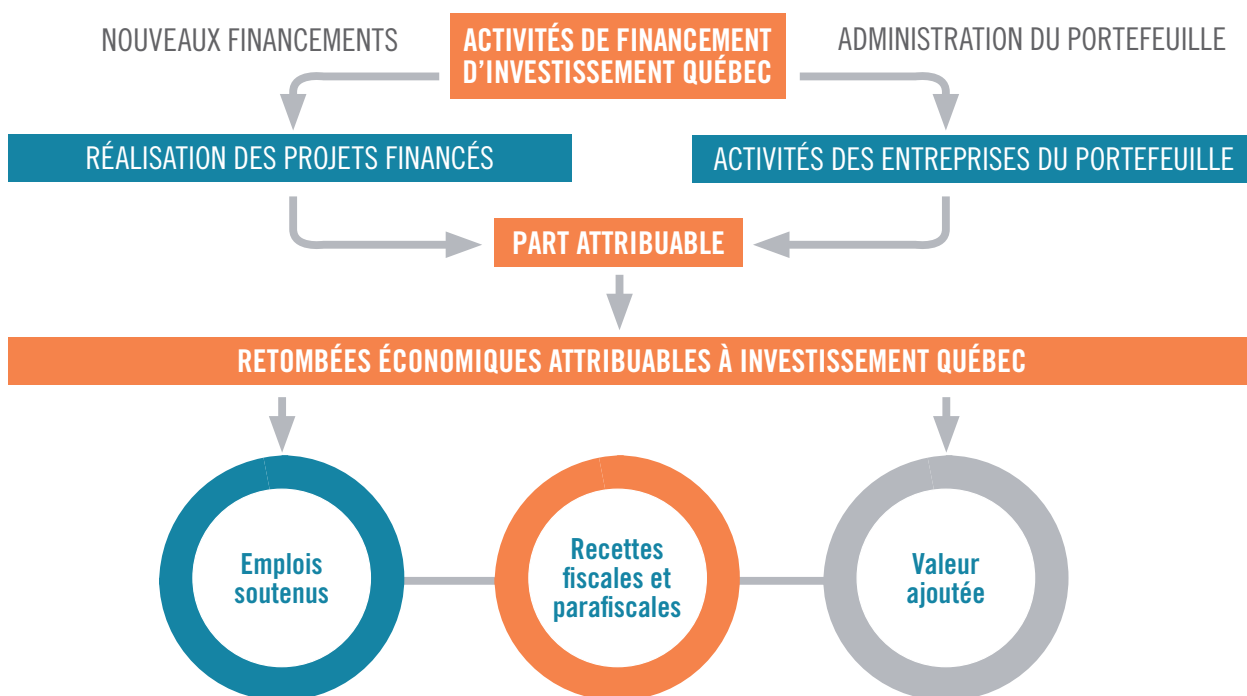
Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle comme, par la nature de ses activités, elle ne complète que le financement. Pour cette raison, une méthode d'évaluation de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie et celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires.

La part des retombées économiques attribuable à la Société est établie au prorata de son financement et est appliquée directement sur les intrants servant aux simulations économiques. Cette façon de faire permet d'appliquer une part attribuable spécifique à chacune des interventions plutôt qu'une part globale sur le total de celles-ci.

En raison des particularités du programme des immigrants investisseurs, ses retombées sont présentées distinctement sans égard à la méthode d'attribution des retombées économiques. La Société ne s'attribue pas de retombées économiques à l'égard des résultats de ce programme.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Retombées économiques globales des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Les projets financés par Investissement Québec produisent différents types de retombées économiques sur des horizons variables. Ceux qui occasionnent des dépenses en capital productif, notamment auprès de fournisseurs locaux, ont des retombées immédiates, c'est-à-dire au moment où les entreprises effectuent leurs dépenses (achat d'équipement, construction de bâtiments, etc.). La Société soutient également la croissance des activités des entreprises. Dans ce cas, l'apport de capital supplémentaire leur permet d'augmenter leurs dépenses courantes (fonds de roulement, dépenses de commercialisation, recherche et développement, etc.).

Enfin, l'appui à des projets stratégiques, comme le soutien à la relève entrepreneuriale, le maintien de la propriété québécoise ou encore l'acquisition d'une entreprise, n'entraîne pas nécessairement de dépenses tangibles. L'appui financier d'Investissement Québec contribue plutôt à la croissance à moyen et à long terme des entreprises, ce qui génère ultimement une hausse des retombées économiques au Québec. En 2018-2019, la Société a d'ailleurs soutenu des projets totalisant 188,6 millions de dollars pour favoriser le maintien de la propriété québécoise, de 60,7 millions de dollars pour l'acquisition d'entreprises stratégiques et de 175,6 millions de dollars pour soutenir la relève entrepreneuriale.

Retombées attribuables liées à la réalisation des projets financés

Le modèle intersectoriel de l'ISQ permet de calculer, en années-personnes, la charge de travail nécessaire pour réaliser différents projets, d'évaluer la richesse que ces derniers créeront et d'en prévoir les retombées fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec. Aux fins du calcul, la valeur des projets est ventilée par type de dépenses afin de distinguer les investissements productifs (frais de construction, coûts d'équipement et de machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). Ces dépenses, d'une valeur de 2,3 milliards de dollars¹⁵, influenceront sur la demande dans plusieurs secteurs d'activité. De ce montant, nous estimons à 485,2 millions de dollars les dépenses attribuables au financement d'Investissement Québec. Cette part attribuable est évaluée au prorata de son financement sur la valeur totale des projets soutenus.

La réalisation de la portion des projets financés par la Société nécessitera 2 593 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 235,9 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 38,7 millions de dollars.

Retombées attribuables liées aux activités des entreprises du portefeuille

Le soutien d'Investissement Québec a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2018-2019, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 27,5 milliards de dollars¹⁶. Les ventes attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 2,8 milliards de dollars. Cette part attribuable du portefeuille est évaluée en fonction du solde des interventions financières d'Investissement Québec par rapport au financement global des entreprises de son portefeuille à la date des états financiers utilisés.

Cette activité économique attribuable au financement de la Société représente 18 706 emplois en années-personnes des entreprises clientes et de leurs fournisseurs. Il en résultera des recettes fiscales et parafiscales de 250,9 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et une valeur ajoutée de 1,8 milliard de dollars dans l'économie québécoise.

¹⁵ La différence entre ce montant et la valeur totale des projets soutenus par la Société (6,9 milliards de dollars) tient principalement des dépenses pour l'acquisition d'actions, le refinancement de dettes, l'achat de terrains et de frais afférents à des bâtiments ou à de l'équipement existants ainsi qu'à la valeur des projets du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

¹⁶ L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société pendant l'exercice financier 2018-2019. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminant entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 étaient disponibles au moment de l'évaluation.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GLOBALES ATTRIBUABLES ⁽¹⁾			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017 ⁽²⁾
PROJETS FINANCÉS			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	2 593	2 838	1 752
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	235,9	265,6	157,2
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	38,7	44,0	25,5
ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	18 706	25 273	16 489
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	1 794,6	1 980,1	1 500,7
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	250,9	250,7	220,0
RETOMBÉES GLOBALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	21 299	28 111	18 241
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	2 030,5	2 245,7	1 657,9
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	289,6	294,7	245,5

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

(1) Ces résultats incluent les retombées économiques des activités de Ressources Québec inc.

(2) Les données pour l'exercice 2016-2017 ont été ajustées selon la méthode de calcul de la part attribuable actualisée en 2017-2018.

Les retombées attribuables aux activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec comprennent les activités de Ressources Québec inc. Toutefois, elles ne tiennent pas compte du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE et du fonds CMH.

Retombées du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Les projets financés par le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises génèrent d'importantes retombées pour l'économie québécoise puisque ce programme vise principalement le financement d'immobilisations, c'est-à-dire des investissements productifs. La concrétisation des projets nécessitera 4 789 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 429,3 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 69,6 millions de dollars.

Le programme a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2018-2019, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société ayant bénéficié du programme s'élèvent à 11,3 milliards de dollars et se traduisent en 78 483 emplois en années-personnes pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera une valeur ajoutée de 6,9 milliards de dollars et des recettes fiscales et parafiscales de 1,0 milliard de dollars pour le gouvernement du Québec.

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière aux entreprises qui réalisent un projet d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design ou de développement de marché. Les revenus générés par les placements des immigrants investisseurs permettent à la Société d'appuyer les projets des entreprises, sous forme de contribution non remboursable, sans recourir aux crédits gouvernementaux. Dans ce contexte, la Société ne s'accorde aucune retombée économique attribuable à ces projets.

ADMINISTRER LES MANDATS ET LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Conformément à la loi constitutive du gouvernement du Québec, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec. À titre de mandataire du gouvernement, la Société administre les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales. Elle assure également la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

La Société est responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable. Elle lui donne son avis sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'investissement, au développement ou au financement des entreprises.

Enfin, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE) et du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) pour le compte du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Gouvernance des activités mandataires

Afin de bien distinguer les activités qu'elle mène à titre de mandataire du gouvernement de ses activités propres, la structure interne d'Investissement Québec repose sur deux vice-présidences principales qui se partagent ces fonctions.

Fonds du développement économique

Le FDE est institué au sein du MEI. Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par la Société dans l'exécution des mandats que le gouvernement lui confie. Le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats.

Lorsqu'elle administre un dossier du FDE pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et elle assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le financement provenant du FDE s'élève à 1,3 milliard de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 562 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic;
- Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.¹⁷;
- Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches;

¹⁷ Ce fonds, constitué au profit des municipalités et des travailleurs touchés par la fermeture des usines de PF Résolu Canada inc., est financé à part entière par PF Résolu Canada inc., qui, à terme, y aura versé 10 millions de dollars.

- Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources;
- Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie;
- Mesure visant à développer la propriété intellectuelle québécoise dans le secteur du jeu vidéo;
- Programme BioMed Propulsion;
- Programme Créativité Québec;
- Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises;
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques;
- Programme ESSOR;
- Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale;
- Programme relatif à Capital Logistique Québec.

Ces interventions, d'une valeur de 1,2 milliard de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 5,1 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 9 007 emplois¹⁸.

Fonds d'investissement

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, elle a participé à la mise sur pied de trois nouveaux fonds, soit ACET Capital 2, le Fonds Cycle Capital IV et Terallys Capital Fonds d'Innovation 2018, ainsi qu'à la recapitalisation du Fonds Ecofuel I. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds s'élève à 116,2 millions de dollars.

Fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds CMH a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales, produisent des hydrocarbures du domaine de l'État ou en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales ou les hydrocarbures doivent avoir été exploités par une entreprise affiliée.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie et de l'Innovation et à l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CMH incombe au ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Activités de financement

Cette année, trois interventions financières d'une valeur de 92,5 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du fonds CMH, pour soutenir des projets d'une valeur de 1,2 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 898 emplois¹⁸.

Mesures fiscales

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias, ainsi que celui de la presse écrite. En outre, elle contribue à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre et à analyser leurs demandes d'admissibilité afin de produire les attestations ou les certificats répondant aux critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 310 certificats initiaux et 1 975 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment qu'elles exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales ou que le contrat d'intégration des technologies de l'information (TI) est admissible dans le cas spécifique de la mesure relative à l'intégration des TI dans les PME. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir un crédit d'impôt de Revenu Québec.

¹⁸ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Prospection d'investissements étrangers

Investissement Québec exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés internationales déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. C'est en facilitant les démarches de ces acteurs économiques étrangers et en agissant comme accélérateur dans leur prise de décision que la Société joue son rôle d'attirer de nouveaux investissements étrangers au Québec.

La Société favorise par ses actions, outre la valeur créée pour les investisseurs étrangers, des retombées multiples pour le Québec : transfert de connaissances et de savoir-faire, rétention de compétences, innovation, création d'emplois, couverture de nombreuses régions du Québec ainsi que l'accroissement de revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement.

La Société accompagne les filiales internationales pour qu'elles s'ancrent au Québec, qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection de la Société s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l'étranger.

De plus, Investissement Québec initie et entretient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, la Société leur présente ses priorités de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers.

Les priorités en matière de prospection sont définies annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2018-2019.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2018-2019

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO- PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BENELUX, ITALIE	ROYAUME- UNI	PAYS NORDIQUES	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire													
Chimie													
Microélectronique													
Mines et métaux													
Sciences de la vie													
Technologies de l'information													
Transport aérien et terrestre													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire. Le tableau n'est pas exhaustif.

Une profonde réflexion sur le métier de la prospection d'investissements étrangers entamée en 2018-2019 a conduit à l'optimisation des processus d'affaires. Une approche sectorielle a, entre autres, été adoptée pour consolider l'expertise des professionnels et offrir une meilleure expérience client.

Activités de démarchage

La Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Au cours de l'exercice, elle a ainsi pu rencontrer les dirigeants de près de 500 filiales partout en région au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de plus de 100 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec. Elle a aussi rencontré plus de 700 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de plus de 200 entreprises au Québec.

Résultats globaux

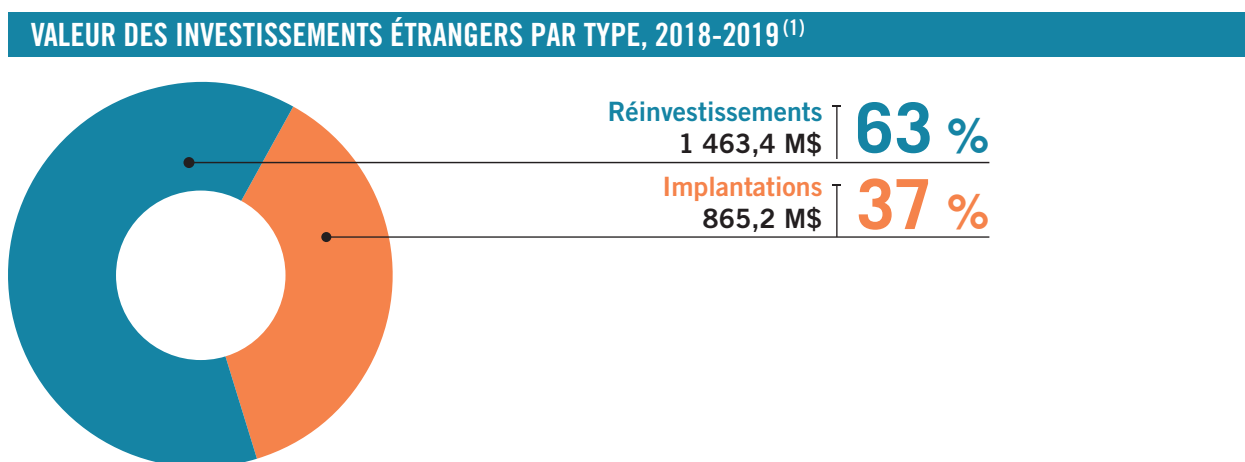
Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à concrétiser, en 2018-2019, 77 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 2,3 milliards de dollars, ce qui est supérieur à la cible fixée. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 7 789 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ⁽¹⁾			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets	77	70	65
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	1 325,4 M\$	1 604,3 M\$	1 000,7 M\$
Nouvelle masse salariale liée au développement et à l'innovation ⁽³⁾	1 003,2 M\$	599,3 M\$	505,2 M\$
TOTAL	2 328,6 M\$	2 203,6 M\$	1 505,9 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	7 789	4 162	4 090

- (1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.
- (2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.
- (3) Nouvelle masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt pour des activités de recherche et développement ou de développement informatique, sur une période maximale de trois ans.

Résultats par type

Au total, 43 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion et 34 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec, dont une réalisera une étude de faisabilité préliminaire à la construction d'une usine. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 1,5 milliard de dollars.



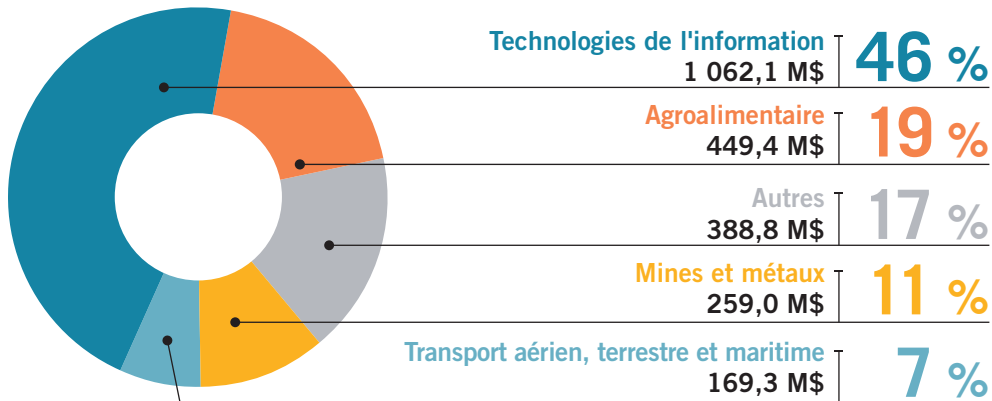
(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Des 43 projets de réinvestissement de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2018-2019, 91 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, 76 % des 34 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2018-2019 avec des investissements de 1,1 milliard de dollars. Le secteur de l'agroalimentaire a, pour sa part, bénéficié d'investissements de 449,4 millions de dollars.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2018-2019⁽¹⁾

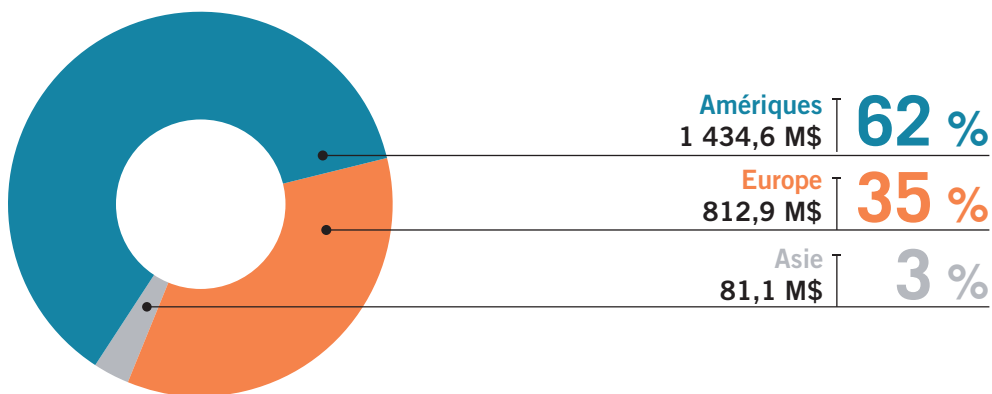


(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

Les investissements annoncés en 2018-2019 proviennent principalement des Amériques, qui représentent 62 % de la valeur des investissements étrangers. En tout, des entreprises de 14 pays ont investi au Québec. Les entreprises des États-Unis et de la France ont généré respectivement 45 % et 18 % du nombre de projets d'investissements et 43 % et 17 % de la valeur de ces derniers.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR PROVENANCE, 2018-2019⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'aspect social du développement durable (DD) touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si par sa culture organisationnelle la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et à toutes les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose de politiques sur la santé des employés et sur la prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail.

Parties prenantes

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Par l'entremise de son personnel qui travaille en étroite relation avec ses parties prenantes, elle procède à une analyse approfondie de ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

Assemblée nationale et gouvernement

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe nommé par le gouvernement.

Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction principale de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations dont elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en développer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès d'autres cabinets, des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare, ou contribue à préparer, les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes selon les procédures mises en place par la directive sur les relations gouvernementales.

Employés

La Société a à cœur d'offrir à ses employés un milieu de travail stimulant où les idées sont accueillies avec enthousiasme et où la transparence, l'ouverture et le dialogue sont privilégiés.

Dans cette optique, Investissement Québec a mis en place plusieurs moyens pour communiquer avec ses équipes et obtenir leurs réactions et commentaires sur différents sujets transversaux ou ciblés, tels que les orientations stratégiques, les plans d'action ou l'avancement de ses projets phares.

Entre autres véhicules de communication, elle utilise quotidiennement le site intranet et les courriels afin d'assurer un contact permanent avec ses employés. Elle a aussi régulièrement recours à la vidéo, aux téléconférences, aux réunions d'équipe ainsi qu'à la webdiffusion.

Dans le cas de questions liées à la paye, aux assurances collectives ou à tous autres sujets touchant à leur environnement de travail, les employés peuvent contacter leur Centre de services en ressources humaines. Ce guichet unique, dont l'objectif est d'optimiser le temps de réponse à leurs questions du quotidien, connaît un grand succès depuis son implantation en 2017.

Enfin, pour favoriser la collaboration, la mobilisation et la fidélité des employés, le sondage d'engagement a été reconduit cette année avec un taux de participation supérieur à 90 %. À la suite de la diffusion des résultats, un plan d'action par équipe a été développé afin de maintenir de bonnes pratiques et remédier aux éventuelles lacunes.

Entreprises

La clientèle d'Investissement Québec provient du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde. Elle se compose d'entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL), de petites, moyennes et grandes entreprises. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société compte 17 bureaux au Québec et 12 bureaux à l'étranger. Elle organise diverses activités pour faire connaître son expertise et présenter son offre de services aux entrepreneurs. En 2018-2019, des rencontres ont eu lieu un peu partout au Québec dans le cadre de l'Initiative manufacturière. La Société a ainsi eu l'occasion d'expliquer à des dirigeants d'entreprise l'importance d'innover et comment elle pouvait financer leurs projets. Par ailleurs, le président-directeur général de la Société a prononcé plusieurs allocutions lors de rencontres avec des entrepreneurs et des partenaires.

La Société organise de nombreux événements à l'étranger et au Québec, ou y participe, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de la clientèle de ses filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment préparé les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à San Francisco, du Salon international de l'aéronautique de Farnborough, au Royaume-Uni, d'une mission du premier ministre à Paris et du Forum économique mondial de Davos.

La Société rejoint également les entreprises au moyen de ses publications, de ses sites Internet, de ses infolettres et des réseaux sociaux, soit Twitter, LinkedIn et YouTube. Son compte Facebook permet en outre aux entrepreneurs d'échanger sur l'Initiative manufacturière.

Investissement Québec a poursuivi sa transformation organisationnelle dans le but de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et d'optimiser les bénéfices que les entreprises peuvent tirer de leur relation d'affaires avec la Société.

Filiales

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Fournisseurs

En tant que société d'État, Investissement Québec est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En vertu de l'article 7 de la LCOP, Investissement Québec a adopté une politique interne sur la gestion des achats et des contrats respectant les principes énoncés de la LCOP et de tous les accords de libéralisation des marchés publics qui lui sont applicables. Conformément à la LCOP, la Société s'engage à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. La Société doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu.

Investissement Québec s'approvisionne en biens et en services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant au maximum des regroupements d'achats, qui servent l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec, notamment le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le processus menant à l'octroi d'un contrat ou d'un achat doit notamment tenir compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2018-2019, la Société a fait affaire avec plus de 900 fournisseurs provenant de différents secteurs, dont ceux de l'audit et de l'information financière, des communications, des services financiers, des services juridiques ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 35,4 millions de dollars. Dans la mesure du possible, la Société privilégie des fournisseurs locaux pour la conclusion de contrats qui ne sont pas assujettis à un accord de libéralisation de marchés et ceux-ci se partagent 73 % des dépenses.

Médias

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues, de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa directive sur les relations avec les médias fixe les paramètres de ces relations et définit les responsabilités des divers intervenants. La porte-parole répond annuellement à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Elle est également responsable du programme d'accueil de journalistes étrangers.

Partenaires

Les partenaires de la Société proviennent des milieux financiers, des services professionnels, du secteur de l'économie sociale et des associations sectorielles et territoriales.

La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre d'ententes et de partenariats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres portant sur les entreprises de son portefeuille.

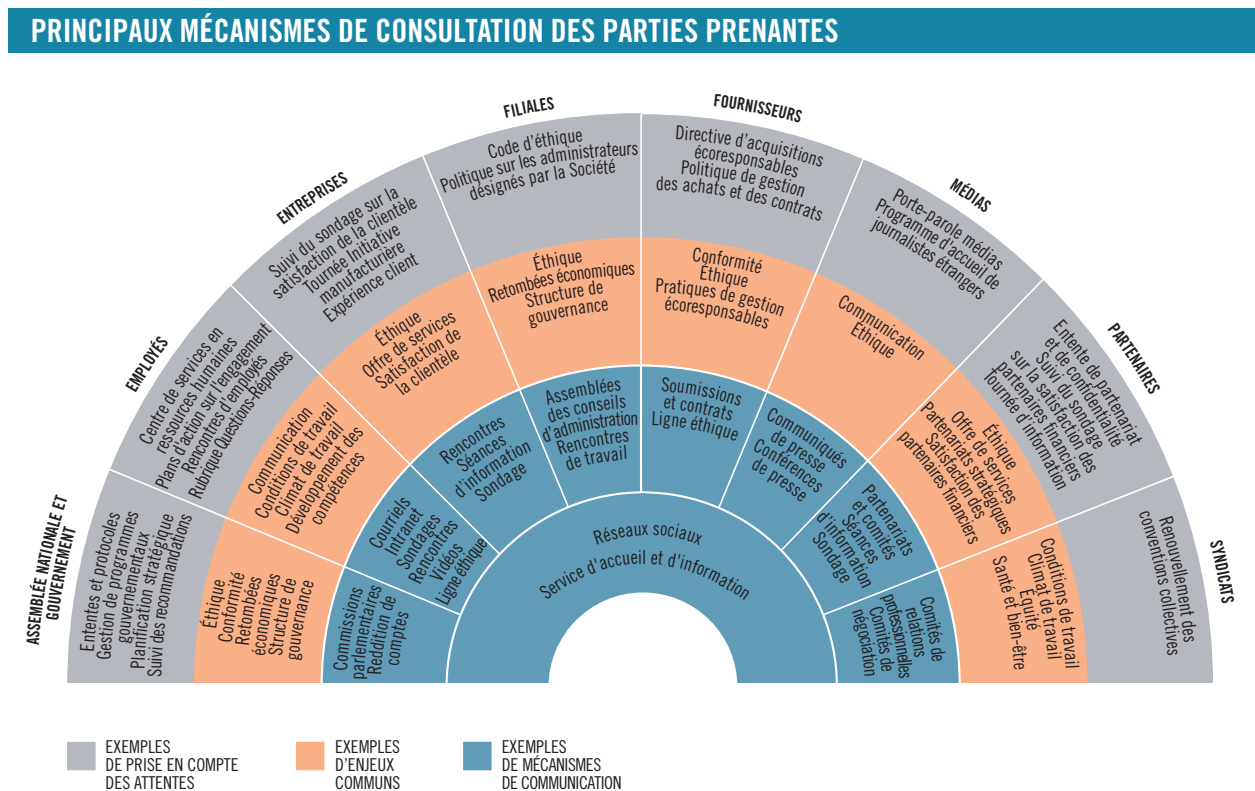
Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayers. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires.

Syndicats

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPB CTC-FTQ (SEPB-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ). Des réunions des comités de relations professionnelles sont tenues régulièrement avec les syndicats et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Consultation des parties prenantes

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus facile étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société.

Relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique

Investissement Québec dispose d'une politique interne qui établit les règles de conduite de ses employés en matière de référencement et de communications internes et externes, notamment avec les élus, les membres de la fonction publique et ses administrateurs. Cette politique vise à s'assurer que les prises de décision de la Société demeurent à l'abri de toute influence indue, afin de protéger son intégrité et sa réputation en tant que société d'État. Un compte rendu de l'application de cette politique est régulièrement effectué auprès du Comité exécutif du Conseil.

Investissement Québec dans la communauté

Inspirés par la passion, la détermination et le dynamisme des entrepreneurs du Québec, les employés d'Investissement Québec participent chaque année à plusieurs événements philanthropiques ayant des retombées directes dans leur communauté.

En plus d'avoir amassé 72 000 dollars au profit de Centraide en 2018, plusieurs employés ont pris part au Grand défi Pierre Lavoie afin de financer un protocole de recherche en neuro-oncologie pédiatrique mené par le CHU de Québec. Grâce à l'appui de leurs collègues, les cyclistes ont eu le plaisir de remettre une somme de 15 000 dollars à la fondation de l'hôpital.

Lors de cette activité, l'équipe avait également pour mission de parrainer un établissement scolaire faisant la promotion des saines habitudes de vie. L'établissement choisi, l'école primaire Saint-Paul de Gatineau, s'est ainsi vu remettre un chèque de 9 315 dollars pour la réalisation de son projet.

Pour souligner les 20 ans d'Investissement Québec et remercier les employés de leur contribution au succès de l'organisation, une journée de bénévolat a eu lieu le 20 juin 2018 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur, une institution centenaire soutenue par Centraide.

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et ses partenariats, Investissement Québec vise avant tout à créer des lieux de rencontre et de réflexion sur le développement économique. Fidèle à sa mission, elle soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, entre autres dans le secteur manufacturier. Chambres de commerce, associations et organismes partenaires de toutes les régions du Québec, et organismes internationaux triés sur le volet ont pu compter sur un appui financier de près de 800 000 dollars au cours de l'exercice dans le contexte de la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs.

Enfin, la Société œuvre à la promotion du développement durable, entre autres, par son partenariat avec Écotech Québec. Elle est également membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, qui a pour mission d'aider les entreprises québécoises à intégrer des pratiques favorisant le développement durable.

Satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers

L'expérience client est l'une des trois orientations du plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec. La Société a ainsi poursuivi au cours de l'exercice, l'initiative « expérience client » lancée en 2018. Cette initiative vise à améliorer la relation avec la clientèle à chaque étape de financement et à mieux répondre à ses besoins. Un groupe de travail interne ainsi qu'un comité de conseillers externes, composé d'entrepreneurs, ont été formés afin de s'assurer que l'initiative réponde bien aux attentes de la clientèle. Des activités de communication et de formation ont été déployées. Tous les employés de la Société doivent aussi respecter des standards de services.

Cette année, le sondage sur l'expérience client a été étendu à l'ensemble des lignes d'affaires afin qu'elles possèdent leur propre mesure de l'expérience qu'elles offrent. Le sondage porte sur l'expérience globale des clients et des partenaires financiers ainsi que sur les éléments liés à la promesse client. Une nouvelle méthode de mesure de l'expérience client a également été implantée au cours du deuxième trimestre.

Afin d'assurer une amélioration en continu, la Société s'est dotée d'une plateforme qui permet aux gestionnaires de suivre les résultats des sondages en temps réel, ce qui facilite une meilleure communication tout comme la mise en place d'actions concrètes. L'évolution des résultats et le suivi du plan d'action en expérience client sont aussi présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

TAUX DE SATISFACTION, 2018-2019		
	ENTREPRISES CLIENTES DU RÉSEAU RÉGIONAL	PARTENAIRES FINANCIERS
Expérience globale – très satisfaits	77 %	81 %
Expérience globale – satisfaits et très satisfaits	98 %	97 %

Éthique et service à la clientèle

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Au besoin, la Société retient les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Puisque des insatisfactions peuvent survenir, la Société met à la disposition de sa clientèle un processus simple lui permettant de formuler des plaintes ou des commentaires. À cet égard, elle dispose d'une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

Au cours de l'année, la Société a instauré la fonction d'ombudsman en vue de répondre aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais sans avoir obtenu satisfaction. L'ombudsman agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Une seule plainte a été traitée cette année, et ce, dans un délai de 48 jours ouvrables. Par ailleurs, la Société n'a reçu aucune plainte de clients portant sur l'atteinte à la vie privée ou sur la perte de données.

Des renseignements sur le processus à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁹

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom. La Société a d'ailleurs revu cette année le contenu et le format de son code d'éthique.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation. Le code comporte 10 principes à respecter par tout employé dans la conduite de ses activités.

¹⁹ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 28 novembre 2018.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que l'employé ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il doit également refuser tout cadeau qui contrevient au code d'éthique. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé de se placer en situation de conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels, réels ou apparents.

Il est de l'obligation de tout employé et dirigeant de signaler toute infraction, réelle ou soupçonnée, relative au code d'éthique, aux lois ou aux politiques ou directives de la Société. Il peut, pour ce faire, se référer aux différentes options présentées au code d'éthique et sur le site intranet de la Société. De plus, une ligne d'éthique ainsi qu'un formulaire Web sont à la disposition de tout employé voulant effectuer une divulgation.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société. Le déploiement d'une formation en ligne sur le code d'éthique auprès des employés est en cours. Chaque employé doit suivre cette formation préalablement à la signature de sa déclaration annuelle à l'égard du respect du code d'éthique. Une section sur l'éthique au travail est accessible sur l'intranet et est mise à jour au besoin. La directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance est responsable de s'assurer que la déclaration est remplie par tous les employés et qu'elle ne révèle pas de manquement au code d'éthique.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²⁰

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société ainsi que des principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2018-2019.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et, plus particulièrement, aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'octroi des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrés par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique, la discrimination et la violence en milieu de travail a été révisée afin de répondre aux modifications apportées à la Loi sur les normes du travail. La Société dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur le site Internet de la Société.

²⁰ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

APPLIQUER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration d'Investissement Québec est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement et exerce son mandat en conformité avec les obligations imposées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit en outre les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit notamment des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques et de l'industrie du capital de risque.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 12 membres²¹, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend huit femmes et quatre hommes, dont 10 membres indépendants. Toutes les femmes sont âgées de 51 ans ou plus, alors que parmi les quatre hommes, l'un est âgé entre 30 et 50 ans et trois ont plus de 50 ans. De plus, un membre fait partie d'un groupe minoritaire²². Enfin, au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 15 réunions. Au 31 mars 2019, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants:



MONIQUE F. LEROUX
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination au Conseil :
27 avril 2016

Début du mandat :
2 mai 2016

Fin du mandat :
2 mai 2019

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monique F. Leroux est administratrice de sociétés.

Elle a été présidente du Conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016.

Avant de se joindre au Mouvement Desjardins, en 2001, elle a occupé plusieurs postes de haute direction à Québecor, à la Banque Royale du Canada et chez Ernst & Young.

M^{me} Leroux a également agi comme présidente de l'Alliance coopérative internationale de 2015 à 2017. Elle a présidé le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec. Elle a coprésidé le Sommet du B7 (Canada) et a été présidente du Sommet international des coopératives. Elle a été membre du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprises.

M^{me} Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'honneur (France).

Elle est membre des conseils d'administration d'Alimentation Couche-Tard, du Groupe Michelin, de S&P Global, de Bell/BCE et de Lallemand. Elle apporte aussi sa contribution aux conseils d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Fondation Rideau Hall. Enfin, elle agit comme conseillère stratégique à Fiera Capital.

M^{me} Leroux est diplômée du conservatoire de musique de Montréal (piano) et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle détient les titres de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec (CPA) et de l'Institut canadien des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de huit universités canadiennes. Elle a été intronisée au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et au Temple de la renommée de l'industrie canadienne des valeurs mobilières.

21 En vertu de la Loi sur Investissement Québec, son conseil d'administration est composé de 15 membres. Au 31 mars 2019, trois postes sont vacants.

22 Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.



PIERRE GABRIEL CÔTÉ

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nomination au Conseil :
17 décembre 2014

Début du mandat :
12 janvier 2015

Fin du mandat :
12 janvier 2020⁽¹⁾

Lieu de résidence :
Montréal

Avant sa nomination comme président-directeur général d'Investissement Québec, Pierre Gabriel Côté a été consultant en gestion et a dirigé plusieurs grandes entreprises nord-américaines et internationales. Il a été président et chef de la direction de Fibrek, président de Bombardier Aéronautique, division des avions d'affaires, et président et chef de la direction de Sucre Lantic. En outre, pendant près de vingt ans,

il a occupé divers postes de gestion dans l'industrie forestière.

Il est président du conseil d'administration de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec.

M. Côté est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et possède une formation de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill.



ANNE BOURHIS

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018⁽²⁾

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Auparavant, elle a été professeure à l'Université Laval.

M^{me} Bourhis est membre du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle possède une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal ainsi qu'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana Champaign, aux États-Unis. Elle est également titulaire d'un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



LYNDA DURAND

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Lynda Durand est présidente et copropriétaire des Productions O.S.T.A.R. depuis 1997. Auparavant, elle a été vice-présidente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du gouvernement du Québec, où elle était responsable de quatre directions : les Services juridiques, les Communications, les Ressources humaines et les Ressources matérielles.

M^{me} Durand est membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Sherbrooke. Elle détient le titre d'ASC décerné par le CAS de l'Université Laval.



NICOLAS DUVERNOIS

Nomination au Conseil :
20 décembre 2017

Fin du mandat :
20 décembre 2020

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

Nicolas Duvernois est fondateur et président-directeur général de Pur Vodka et de Romeo's Gin. Il a aussi cofondé le mouvement Adopte inc. qui donne un coup de pouce à la relève entrepreneuriale en la jumelant à des entrepreneurs à succès. Il a été président de la Jeune Chambre de commerce de Montréal.

Il est porte-parole de l'Association des clubs entrepreneurs étudiants du Québec et entrepreneur-entraîneur à l'École d'entrepreneurship de Beauce.

Il est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal.

(1) Le 23 avril 2019, M. Guy LeBlanc a succédé à M. Pierre Gabriel Côté en tant que président-directeur général d'Investissement Québec et membre du conseil d'administration.

(2) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



MADELEINE FÉQUIÈRE

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018⁽²⁾

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Auparavant, elle a été directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, crédit global à Téléglobe Canada.

M^{me} Féquière est membre des conseils d'administration de Tourisme Montréal, de l'Université de Montréal, de Ressources Québec et du Conseil des arts de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de l'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia. M^{me} Féquière a également terminé le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA IAS-Rotman) et détient la désignation ICD.D de l'Institut des administrateurs de sociétés.



JEAN LANDRY

Nomination au Conseil :
11 mars 2015

Fin du mandat :
11 mars 2019⁽²⁾

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Brossard

Jean Landry a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité

professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et de Ressources Québec.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en administration de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MONETTE MALEWSKI

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018⁽²⁾

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monette Malewski est propriétaire et fondatrice du Groupe M Bacal créé en 1998. Elle est également fondatrice de Genius 100TM.

M^{me} Malewski est présidente du conseil d'administration de l'Association des Amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem et administratrice d'Anges Québec Capital.

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes et en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle possède également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.



GENEVIÈVE MORIN

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Membre depuis le 1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018⁽²⁾

Statut : administratrice

Lieu de résidence :
Saint-Lambert

Geneviève Morin est présidente-directrice générale d'Anges Québec Capital depuis février 2019. Elle a travaillé durant plus de 20 ans à Fondation où elle a occupé plusieurs fonctions dont chef de l'investissement, chef de la direction financière et du développement corporatif et coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

M^{me} Morin fait partie des gouverneurs de Réseau Capital et elle est membre du conseil d'administration de la Canadian Venture Capital Association.

Elle est titulaire d'un MBA en finance de HEC Montréal et d'un baccalauréat Honours en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.



NORMAND PROVOST

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administrateur
indépendant

Lieu de résidence :
Brossard

Normand Provost a travaillé durant 35 ans à la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a occupé plusieurs fonctions dont adjoint au président, responsable des activités de l'organisation au Québec et premier vice-président, Placements privés et infrastructures.

M. Provost est membre des conseils d'administration de Québecor, du Groupe Germain Hôtels et de Desjardins Sécurité financière, où il est également membre du Comité de placement. Il est aussi membre du conseil de surveillance du Groupe Keolis.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (finance) de HEC Montréal.



CLAUDINE ROY

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
25 février 2019⁽²⁾

Statut : administratrice
indépendante

Lieu de résidence :
Gaspé

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1986. Elle est chevalière de l'Ordre national du Québec et siège à ce comité depuis 2016. Elle est également membre de l'Ordre du Canada.

M^{me} Roy est membre des conseils d'administration de Ressources Québec et de Groupe SportsScene. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Association des restaurateurs du Québec.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



LOUISE SANS CARTIER

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Membre depuis le
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administratrice
indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée à BDO Canada (fusion en février 2013 avec Interis Conseils). Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ.

M^{me} Sanscartier est membre des conseils d'administration de Femmessor Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de la Coopérative d'alimentation

de Rivière-à-Pierre. Elle est membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ.

Elle a fait une post-maîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient le titre d'ASC du CAS de l'Université Laval.

(2) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Rapport du conseil d'administration

Tout au long de l'exercice, le conseil d'administration d'Investissement Québec a exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux transactions importantes de la Société et a périodiquement revu le profil de risque des interventions financières autorisées par palier d'autorisation, incluant celles autorisées par le Comité de gestion des risques et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, à qui le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion au 31 mars 2018 et a examiné, chaque trimestre, les résultats financiers de la Société. Il a, de plus, à titre informatif, reçu les résultats financiers du Fonds du développement économique (FDE) et du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH). Le Conseil s'est également assuré de l'implantation de la nouvelle Norme internationale d'information financière (IFRS) 9 avec pour objectif de produire des états financiers conformes à cette norme pour l'exercice financier clos le 31 mars 2019. Enfin, le Conseil a approuvé un nouveau régime d'emprunt pour la Société ainsi que la Politique d'attestation financière.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les hausses salariales 2019-2020 allouées aux employés de la Société et à ceux de ses filiales en exploitation. Il a aussi donné son aval à l'enveloppe de rémunération variable destinée aux employés.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique et, à quelques occasions, sur la recommandation conjointe de ce dernier et du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certains documents et politiques internes que lui a soumis le comité, ainsi qu'au règlement intérieur de sa filiale Ressources Québec inc. Le Conseil a, en outre, approuvé la Politique de gestion des filiales exploitantes. Il a aussi nommé de nouveaux membres au sein de divers comités du Conseil et au conseil d'administration de Ressources Québec inc. Le Conseil a également participé à différents projets, dont l'amélioration de l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants d'Investissement Québec. Le Conseil s'est assuré de revoir le programme d'indemnisation des administrateurs de la Société en fonction des meilleures pratiques de gouvernance.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certaines des politiques de gestion des risques en vigueur dans la Société. Il a également approuvé la nouvelle Politique-cadre de gestion des risques et d'appétit et tolérance aux risques, en vertu de laquelle a été instauré un cadre de gestion des risques permettant de suivre les risques financiers et non financiers.

Le Conseil a approuvé le rapport annuel d'activités et de développement durable 2017-2018 d'Investissement Québec et son plan d'action 2018-2019. Il en a suivi l'évolution tout au long de l'exercice.

Le Conseil a suivi le déploiement des travaux de la direction relatifs à la refonte des processus d'affaires visant l'octroi et les changements des interventions financières effectuées par la Société, dont la centralisation de la fonction de crédit. Le Conseil a aussi approuvé le lancement de projets visant à améliorer les technologies de l'information de la Société dans le but de mieux répondre aux besoins d'affaires. Il a suivi l'évolution de l'Initiative manufacturière et a encadré la réflexion sur le positionnement et les orientations de la Société dans le cadre des travaux d'élaboration du plan stratégique 2019-2022.

Tout au long de l'exercice, le Conseil a assuré son rôle de surveillance concernant l'octroi de contrats à des firmes externes. Il a approuvé le budget 2019-2020 et le profil de compétences et d'expérience du président-directeur général, pour ensuite formuler sa recommandation au gouvernement quant à la nomination du président-directeur général.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Aux termes du règlement intérieur de la Société, la présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé de Pierre Gabriel Côté, Lynda Durand, Jean Landry, Normand Provost, Louise Sanscartier et Monique F. Leroux, qui en est la présidente. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception de ceux qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même ou de ceux qui ne relèvent pas de sa compétence aux termes du règlement intérieur de la Société.

En 2018-2019, le Comité exécutif a notamment assuré le suivi de la réalisation du plan d'action découlant des recommandations contenues dans le rapport 2016 du Vérificateur général du Québec. Ce rapport traite de la rentabilité financière et de la performance économique de la Société, ainsi que de la reddition de comptes par la direction, conformément à l'application du protocole de fonctionnement qui encadre les relations entre Investissement Québec et le MEI, tout en suivant l'application de la politique qui en découle. Le comité a reçu la reddition de comptes relative aux mécanismes de signalement de nature éthique.

Le comité a également encadré les travaux relatifs à l'élaboration du plan stratégique 2019-2022. Dans le cadre de ces travaux, le Comité exécutif a reçu les résultats d'études sur les prévisions, enjeux et tendances macroéconomiques au niveau du Québec, du Canada et du monde. Le Comité exécutif a également chapeauté les travaux de réflexion sur la complémentarité de la Société aux fins du plan stratégique. Le Comité exécutif a suivi la stratégie de la direction en matière de relations publiques. Enfin, avec l'aval du Conseil, le Comité exécutif a aussi supervisé la création et les travaux du comité ad hoc visant le recrutement du nouveau président-directeur général de la Société et procédé aux recommandations appropriées.

Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général

Le Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général était composé de Normand Provost, Lynda Durand et Monique F. Leroux, qui a agi à titre de présidente. Ce comité a été créé afin de s'assurer du déroulement efficace et diligent du processus de recrutement du nouveau président-directeur général de la Société. Il a tenu trois assemblées formelles et quatre réunions de travail dans le cadre desquelles il a notamment établi le profil de compétences et d'expérience du président-directeur général ainsi que la liste des candidats, et il a ensuite mené les entrevues des candidats. Il avait aussi pour mandat de rendre compte de ses activités afin de permettre au Conseil de faire une recommandation au gouvernement pour le poste de président-directeur général, comme prévu à la Loi sur Investissement Québec. Le comité a retenu les services d'une firme de recrutement pour l'accompagner dans son mandat. Pour faire suite à la recommandation du Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général et du Comité exécutif, le Conseil a recommandé au gouvernement du Québec le profil de compétences et la nomination de Guy LeBlanc le 25 mars 2019. Le Conseil des ministres a nommé Guy LeBlanc président-directeur général d'Investissement Québec et membre du conseil d'administration le 18 avril 2019.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Lynda Durand, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il encadre aussi l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2018-2019, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni neuf fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société, de même que des changements à la charte de certains comités du Conseil, au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive. En relation avec les modifications apportées au règlement intérieur de la Société, et en particulier celles visant la composition et le mandat du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, le comité a recommandé, pour approbation par le Conseil, la nomination des membres externes du Comité de capital de risque et fonds d'investissement.

Conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés par Investissement Québec, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement.

Le comité s'est acquitté de son mandat de superviser l'efficacité du fonctionnement du Conseil, notamment par le biais d'un questionnaire d'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités. Le comité a partagé avec le Conseil les résultats obtenus. Le comité a également revu le programme d'indemnisation des administrateurs de la Société et l'assurance responsabilité administrateurs et dirigeants à cet égard. Il a également recommandé l'établissement d'un programme d'accueil des nouveaux administrateurs et veillé à l'organisation de la journée des administrateurs. Il a aussi participé à l'élaboration d'une infolettre destinée aux administrateurs d'Investissement Québec et aux administrateurs que la Société désigne au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles elle détient une participation.

Le comité a également procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société qui s'est traduite par la révision de diverses politiques en la matière. Il a ensuite recommandé au Conseil d'approuver les nouvelles politiques sur les administrateurs et membres externes désignés par la Société, sur la rémunération des administrateurs et membres externes désignés par la Société, sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion, ainsi que sur l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, Monette Malewski, Normand Provost et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement, et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice, en plus d'avoir tenu une séance d'information conjointe avec le Comité de gestion des risques portant sur la nouvelle norme IFRS 9. Tous les membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité de gestion des risques ont par ailleurs été conviés à cette séance d'information. Le comité a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés et audités de la Société, selon la norme IFRS, pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et les honoraires afférents, ainsi que ceux versés pour l'exercice 2017-2018. Il a également reçu du Vérificateur général du Québec, à titre informatif, les états financiers audités du FDE pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Le Comité de vérification a, de plus, pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle de la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation de dons, commandites et partenariats.

Les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société provenant du Vérificateur général du Québec et de la firme agissant comme auditeur externe et ont suivi, tout au long de l'année, l'application des recommandations des co-auditeurs, de l'audit interne et du Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements. Le comité a, par ailleurs, approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2018-2019 et a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlaient. De plus, le comité a pris connaissance du bilan des activités visant une utilisation optimale des ressources de la Société ainsi que du plan présentant les activités d'optimisation pour 2018-2019. Il en assure également un suivi annuel. Le Comité de vérification a reçu trimestriellement une attestation de l'audit interne confirmant que les comptes de dépenses du président-directeur général et de la présidente du conseil d'administration sont conformes aux politiques et directives applicables. Le comité a reçu la reddition de comptes concernant les mécanismes de signalement de préoccupations éthiques et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. Il a aussi reçu le rapport portant sur l'évaluation des contrôles généraux des technologies de l'information réalisé dans le cadre des travaux de la gouvernance financière de la Société et s'est assuré du déploiement du plan d'action recommandé par la direction. Le comité a également reçu le suivi des travaux en gouvernance financière et la reddition de comptes provenant du Comité de divulgation de l'information financière. Le comité a suivi de près les travaux de la direction relativement à la préparation des états financiers sous la nouvelle norme IFRS 9 et l'analyse des impacts de cette nouvelle norme sur les résultats de la Société. Le comité a par ailleurs recommandé au Conseil, par l'intermédiaire du ministre des Finances, de recommander au gouvernement de nommer la firme qui agira conjointement avec le Vérificateur général du Québec en tant qu'auditeur externe des livres et comptes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ainsi que pour les trois exercices suivants.

Le comité a aussi accepté le plan des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, soumis au Conseil l'approbation des honoraires afférents à ces derniers. Il a en outre recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre charte.

Il a reçu la reddition de comptes du Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements. Le comité a aussi recommandé au Conseil l'adoption des budgets de la Société pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020, tels que préparés par la direction.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Nicolas Duvernois, Madeleine Féquière, Jean Landry et Normand Provost, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Le comité a tenu neuf réunions au cours de l'exercice.

Il a périodiquement reçu la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a réalisé de nombreux travaux afin de développer la Politique-cadre de gestion des risques et d'appétit et tolérance aux risques, en vertu de laquelle a été instauré un cadre de gestion des risques permettant de suivre les risques financiers et non financiers. Il a examiné le profil des portefeuilles sous gestion, notamment celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation et différents renseignements financiers. Le comité a également revu les résultats de la Société en fonction de la rentabilité rajustée pour le risque par ligne d'affaires. Conjointement avec le Comité de gouvernance et d'éthique, il a soumis, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société. En vertu de ces modifications, le Conseil a délégué au Comité de gestion des risques le pouvoir d'autoriser certaines interventions financières.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis, Normand Provost et Lynda Durand, qui en est la présidente. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience, les critères d'évaluation et des recommandations au Conseil sur la rémunération du président-directeur général; contribuer à la sélection des dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu huit réunions. Il a notamment revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération, incluant les cibles et indicateurs aux fins de la rémunération variable, des employés de la Société et de ses filiales en exploitation. Il a aussi revu la hausse salariale du président-directeur général et des dirigeants de la Société. De plus, il a reçu la reddition de comptes au sujet des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé des modifications au Conseil. Finalement, il a reçu, à titre informatif, la reddition de comptes relative à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.

Comité consultatif du conseil d'administration

Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements

Le Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements est composé de Jean Landry, un membre indépendant du conseil d'administration, et de trois experts externes, soit Alain Dugal, L.-Daniel Gauvin et Reneta Eva Milczarek. Le comité s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice financier.

Il a le mandat de donner son avis sur les pratiques de détermination des provisions pour pertes et d'évaluation des actifs financiers de la Société au Comité de vérification ainsi que de formuler à la direction les recommandations qu'il juge à propos pour améliorer les pratiques.

Rapport sur la rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 779 dollars;
- une rémunération annuelle de 3 667 dollars pour le président des comités suivants : le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des ressources humaines;
- un jeton de présence de 612 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 306 dollars par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Pour sa part, la présidente du Conseil est admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 40 114 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 916 dollars chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 458 dollars par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique.

Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque assemblée du conseil d'administration et de ses comités.

En vertu d'une entente intervenue à l'égard des cadres de la fonction publique, le Conseil du trésor a majoré la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société rétroactivement de 1,5 % pour l'exercice 2017-2018. Cet ajustement d'une valeur de 4 875,26 dollars s'ajoute donc à la rémunération des administrateurs divulguée à l'exercice précédent. Le paiement a été effectué le 14 mars 2019 à tous les administrateurs en place après le 1^{er} avril 2017, qu'ils soient toujours ou non en fonction.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2018-2019

	NOMBRE DE RÉUNIONS						RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité exécutif ⁽²⁾	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽³⁾	Comité de vérification ⁽⁴⁾	Comité de gestion des risques ⁽⁵⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁶⁾	(\$)
TOTAL	15	17	9	7	9	8	390 372

ADMINISTRATEURS⁽⁷⁾

Monique F. Leroux	14	17	7	5	6	8	90 952
Pierre Gabriel Côté	14	9/13	8	6	8	7	–
Anne Bourhis	11		9			8	26 609
Lynda Durand	14	16	8	1/1		7	41 598
Nicolas Duvernois ⁽⁸⁾	13				6		21 101
Madeleine Féquière	14			7	8		27 221
Jean Landry ⁽⁹⁾	13	12/14		7	4/4		35 172
Monette Malewski	10			6			19 265
Geneviève Morin ⁽¹⁰⁾	12			6/6			20 795
Normand Provost ⁽¹¹⁾	9	10		0/1	9	3/5	28 751
Claudine Roy	15		9	1/1			24 773
Louise Sanscartier	14	14/14	9	1/1			36 396

ADMINISTRATEURS SORTANTS⁽¹²⁾

Daniel Cadoret ⁽¹³⁾	5/6			1/2	4/4		10 079
Nadine Girault	2/2				1/1		3 287
Marie-France Poulin	2/6						4 373

(1) Y compris 7 réunions hors calendrier.

(2) Y compris 9 réunions hors calendrier et 3 réunions hors calendrier du Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général. Le Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général a également tenu 4 réunions de travail pour lesquelles les membres n'ont pas été rémunérés.

(3) Y compris 5 réunions hors calendrier.

(4) Y compris 1 réunion hors calendrier et 1 session d'information conjointe avec les membres du Comité de gestion des risques portant sur la nouvelle norme IFRS 9 et à laquelle étaient conviés les membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres de ces comités.

(5) Y compris 5 réunions hors calendrier.

(6) Y compris 4 réunions hors calendrier.

(7) En date du 7 septembre 2018, M. Provost s'est joint au Comité des ressources humaines et M. Landry s'est joint au Comité de gestion des risques.

(8) Un montant de 8 692 \$ doit être ajouté à la rémunération de M. Duvernois pour sa participation au Comité de capital de risque.

(9) Un montant de 2 412 \$ doit être ajouté à la rémunération de M. Landry pour sa participation au Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements.

(10) Un montant de 10 042 \$ doit être ajouté à la rémunération de M^{me} Morin pour sa participation au Comité de capital de risque.

(11) Un montant de 7 792 \$ doit être ajouté à la rémunération de M. Provost pour sa participation au Comité de capital de risque.

(12) M. Cadoret, M^{me} Girault et M^{me} Poulin ont quitté le Conseil au cours de l'exercice 2018-2019.

(13) Un montant de 4 700 \$ doit être ajouté à la rémunération de M. Cadoret pour sa participation au Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements.

Rémunération des dirigeants de la Société

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX 5 DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS, AU 31 MARS 2019 ⁽¹⁾				
	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Pierre Gabriel Côté Président-directeur général	431 845	62 285	46 678	540 808
Paul Buron ⁽³⁾ Premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux	334 950	86 649	23 929	445 528
Alexandre Sieber Premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients	312 000	93 750	31 947	437 697
Yves Bourque Vice-président, Gestion des risques	296 695	80 385	34 088	411 168
Christian Settano Premier vice-président, Direction financière	283 250	85 250	34 305	402 805

(1) Versée en 2018-2019.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) M. Buron a reçu un montant forfaitaire en compensation des montants auxquels il a dû renoncer au moment de son embauche. Ce montant s'élève à 50 000 \$ pour l'exercice 2018-2019.

Régimes de retraite et de prestations supplémentaires

Régime de retraite de base

Tous les employés d'Investissement Québec participent à l'un des régimes de retraite actifs au sein de la Société. Les membres de la direction contribuent, selon le cas, au Régime de retraite du personnel d'encadrement ou au Régime de retraite de l'administration supérieure. Les employés de la Société générale de financement du Québec (fusionnée avec Investissement Québec en 2011) participent au régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF. Investissement Québec verse des cotisations à ces régimes à titre d'employeur.

Régime de rentes d'appoint

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets 960-2003 et 961-2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les vice-présidents membres de la direction participent au régime de rentes d'appoint pour les vice-présidents d'Investissement Québec, qui prévoit une rente selon les modalités du régime de base avec un taux d'accumulation de la rente de 3 %. Ce taux passe à 2,7 % après l'âge de 65 ans en raison des sommes alors versées par le Régime de rentes du Québec. Cette rente d'appoint est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

Rémunération des dirigeants des filiales de la Société

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS DES FILIALES, AU 31 MARS 2019 ⁽¹⁾				
	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Lucia Pollice , présidente-directrice générale C.D.M.V. inc.	247 500	58 141	20 589	326 230
Pierre Boisvert , directeur général Albecour inc.	217 788	77 386	24 042	319 216
Michel Bigaouette , directeur général Produits forestiers Temrex, s.e.c.	155 325	18 336	7 791	181 452
Richard Caissy , directeur général, Gestion forestière Lacroix inc. et directeur de l'exploitation, Gestion La Madeleine inc.	126 939	27 240	15 717	169 896
Jean-Pierre Tremblay , directeur général Gestion forestière Saint-Maurice inc.	114 505	39 099	14 140	167 744
Nick Coudé , directeur général Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	121 549	19 540	1 126	142 215
Jean-Pierre Dansereau , directeur général ⁽³⁾ Rexforêt inc.	103 325	–	13 135	116 460
Michel Gilbert , président-directeur général par intérim ⁽⁴⁾ SOQUEM inc.	56 249	–	–	56 249

(1) Versée en 2018-2019. Les dirigeants des filiales IQ FIER inc., IQ Immigrants Investisseurs inc. et Ressources Québec inc., étant des employés d'Investissement Québec, ne figurent pas dans ce tableau, car ils ne touchent pas de rémunération additionnelle.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) Jean-Pierre Dansereau a été nommé directeur général le 15 juillet 2018 en remplacement de Marc Lamontagne qui a quitté Rexforêt inc. le 30 avril 2018.

(4) Michel Gilbert a été nommé président-directeur général par intérim en remplacement d'Olivier Grondin le 23 novembre 2018. M. Grondin a quitté SOQUEM inc. le 26 octobre 2018 et il a reçu une rémunération totale de 188 457 \$ au cours de l'exercice.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 478 256 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et à ses filiales relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2018-2019	
	(\$)
Honoraires pour services d'audit ⁽¹⁾	835 898
Honoraires pour services reliés à l'audit	46 031
Honoraires pour services en matière de fiscalité	6 500
Honoraires pour autres services	64 282
TOTAL	952 711

(1) Les honoraires pour services d'audit incluent un montant de 688 929 \$ facturés pour les services rendus durant le présent exercice à l'égard de l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

OPTIMISER LA STRUCTURE DE GESTION

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander pour approbation les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte quatre femmes et cinq hommes. Parmi les quatre femmes, deux femmes appartiennent au groupe d'âge de 30 à 50 ans et les deux autres au groupe de 51 ans ou plus. Quant aux hommes, deux d'entre eux appartiennent au groupe d'âge de 30 à 50 ans et trois font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Le comité est constitué de Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente, Initiatives stratégiques et conseils au Comité de direction, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière, Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients et Marie Zakaïb, vice-présidente, Talents, culture et communications organisationnelles.

Comité de financement et Comité de crédit

Le Comité de financement a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société.

Ce comité est composé de six membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients.

Au cours de l'exercice, un Comité de crédit a été créé pour prendre charge des mandats du Comité de financement relatifs aux dossiers issus de la refonte du processus de financement du réseau régional en cours. Le comité est composé des membres du Comité de financement, auxquels s'ajoute la vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Marie-Josée Lapierre. Yves Bourque agit aussi à titre de président de ce comité. Au terme de la refonte, ce comité remplacera définitivement le Comité de financement.

Tous les trimestres, le président de ces comités communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions concernant les autorisations et les réalisations.

Comité de capital de risque et fonds d'investissement

Le Comité de capital de risque et fonds d'investissement a été instauré au cours de l'exercice. Il a pour mandat de donner son avis et ses conseils, notamment sur l'optimisation de la participation d'Investissement Québec à l'écosystème des fonds de capital de risque, sur la stratégie d'investissement en capital de risque directement dans les entreprises ainsi que sur le développement du portefeuille d'investissements directs en capital de risque. Il répond également à toutes autres questions se rapportant à ce domaine et à celles que pourraient lui confier le Comité de gestion des risques ou le conseil d'administration. Il recommande et autorise toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société.

Il est composé de cinq membres, soit Serge Beauchemin, Michel Brûlé et Lise Lapierre, trois membres externes-conseils ne détenant pas de droit de vote, d'Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients, et d'Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, qui détiennent tous deux un droit de vote. M. Bourque agit à titre de président du comité. Outre les membres du comité, Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, et Marc Bouchard, directeur principal, Crédit, peuvent participer à titre d'observateurs à ces réunions. Ce nouveau comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice financier.

Le Comité de capital de risque et fonds d'investissement remplace le Comité de capital de risque qui était composé de Nicolas Duvernois, Geneviève Morin et Normand Provost, trois membres du conseil d'administration, et de deux membres externes, soit Serge Beauchemin et Michel Brûlé. Il a tenu sept rencontres, pour ensuite être dissous le 30 novembre 2018. Il agissait à titre de comité consultatif du conseil d'administration.

Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec

Le Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec supervise les obligations et les pratiques d'Investissement Québec en ce qui a trait aux informations financières à fournir. Il a notamment le mandat d'établir les balises en matière de communication de l'information financière.

Le comité est composé de 13 membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et président du comité, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Olivier Beauregard, directeur principal, Audit interne, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Claudine Chan Weng, directrice, Information financière, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Sonia Mc Nicoll, directrice, Gouvernance financière, Laurent Naud, directeur principal, Planification et analyse, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients, Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance et Marie Zakaïb, vice-présidente, Talents, culture et communications organisationnelles.

Comité interne de gestion des risques

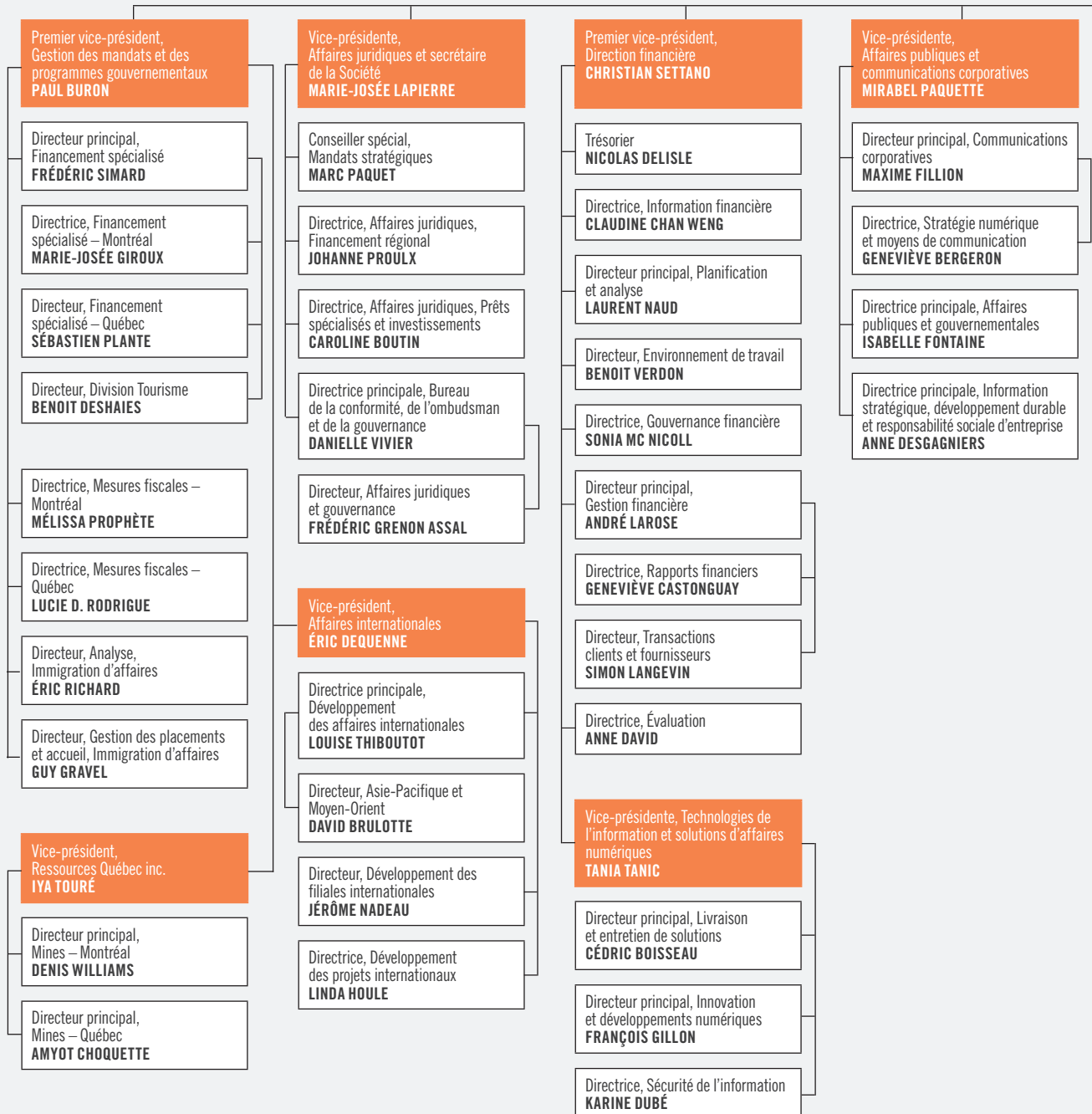
Le Comité interne de gestion des risques a pour mandat d'encadrer et d'analyser les politiques, les directives, les stratégies, les philosophies et les processus liés à la gestion des risques de la Société. Il doit aussi s'assurer que le tout est révisé quand des changements importants sont apportés au profil de risque de la Société et, le cas échéant, soumettre les recommandations appropriées au Comité de gestion des risques.

Le comité est composé de sept membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Marc Bouchard, directeur principal, Crédit, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Jean-François Drainville, directeur principal, Gestion intégrée des risques et ingénierie financière, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients.

Structure organisationnelle, au 31 mars 2019

Président du Comité de vérification
JEAN LANDRY

Directeur principal, Audit interne
OLIVIER BEAUREGARD



Présidente du conseil d'administration
MONIQUE F. LEROUX

Président-directeur général
PIERRE GABRIEL CÔTÉ

Vice-présidente,
Talents, culture et
communications organisationnelles
MARIE ZAKATB

Partenaires d'affaires
JULIE GRANDBOIS
MARIE-PIER BÉRUBÉ
VALÉRIE GAUTHIER

Directrice, Communications et
développement organisationnel
VÉRONIQUE PERRAULT

Directrice principale,
Efficacité organisationnelle et
acquisition de talents
ANNIE PELCHAT

Directrice, Gestion de la paie
et avantages sociaux
SHIRLEY LOUBERT

Directrice principale, Transformation
SONIA LAMBERT

Directrice, Coordination du
programme de la transformation
VÉRONIQUE DUGUAY

Directeur, Amélioration et
performance opérationnelle
NORMAND SAWYER

Vice-président,
Gestion des risques
YVES BOURQUE

Directeur, Créances spéciales –
Ouest du Québec
ALEJANDRO MORALES

Directeur, Créances spéciales –
Est du Québec
FRÉDÉRIC BOIVIN

Directeur principal, Gestion intégrée
des risques et ingénierie financière
JEAN-FRANÇOIS DRAINVILLE

Directeur, Ingénierie financière
HATEM AYOUNI

Directrice, Gestion intégrée
des risques
TALINE ABRAKIAN

Directeur, Stratégies et pointages
de crédit
STÉPHAN RICHARD

Directeur principal, Crédit
MARC BOUCHARD

Directrice, Autorisations de crédit
RENÉE LEPAGE

Directeur, Autorisations de crédit
SIMON BÉDARD

Directeur, Autorisations de crédit
FRANCIS B MÉTHOT

Vice-présidente,
Initiatives stratégiques et
conseils au Comité de direction
SYLVIE PINSONNAULT

Directeur, Manufacturier innovant
SYLVAIN DUROCHER

Directrice, Expérience client
STÉPHANIE LEVASSEUR

Vice-président, Comptes majeurs,
investissements et financement
ANDRÉ ST-PIERRE

Directeur principal, Investissement
technologique
ANDRÉ PETITCLERC

Directeur principal,
Structure et analyse
MATHIEU BÉLANGER

Directeur, Structure et analyse
MASSIMO FIORE

Directeur principal, Financement
ROBERT HAMEL

Directeur, Financement
JUSTIN-PHILIPPE SAVARIA

Directeur principal, Investissement
manufacturier
MARIO LEVESQUE

Directrice principale,
Filiales exploitantes
ISABELLE MALTAIS

Vice-président, Capital de risque et
fonds d'investissement
SEBASTIAN BOISJOLY

Directeur, Fonds d'investissement
BENOIT M LEROUX

Directeur, Capital de risque
ALEX LAVERDIÈRE

Premier vice-président,
Services financiers aux entreprises
et stratégies clients
ALEXANDRE SIEBER

Vice-président, Réseau régional
JOCELYN BEAUCHESNE

Directeur, Coopératives et autres
entreprises d'économie sociale
JEAN-MAXIME NADEAU
MARLÈNE GAGNON (dir. adjointe)

Directeur régional,
Centre et Est de Montréal
BERNARD ROUSSEAU
PATRICK GUILBAULT (dir. adjoint)

Directrice régionale,
Centre-du-Québec
GUYLAINE MATHIEU
MARTIN BELLERIVE (dir. adjoint)

Directeur régional, Rive-Nord
et Abitibi-Témiscamingue
MARC LANGLOIS
LORNE BARIBEAU (dir. adjoint)

Directrice régionale,
Ouest de Montréal et Outaouais
LYDIA PARÉ

Directeur régional, Capitale-Nationale
LUC RÉGNIER

Directrice régionale, Saguenay–
Lac-St-Jean et Côte-Nord
JULIE SIMARD

Directrice régionale,
Rive-Sud et Montérégie
DOMINIQUE CHAUSSÉ
CHRISTINE TARDIF (dir. adjointe)

Directrice régionale,
Chaudière-Appalaches
SONYA CLICHE

Directeur régional,
Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
SIMON PELLETIER

GÉRER LES RISQUES

La Société a pour mandat de contribuer au développement économique du Québec en stimulant la croissance de l'investissement et en soutenant les emplois dans toutes les régions du Québec. Elle accomplit cette mission en complémentarité avec ses partenaires financiers. Son portefeuille de clients présente un niveau de risque plus élevé que celui d'un prêteur traditionnel. Ainsi, la Société élabore des stratégies et un cadre de gestion intégrée des risques à l'image de sa taille, de sa complexité et de la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec s'est dotée d'un cadre de gestion intégrée des risques afin que ses opérations soient toutes menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. D'une part, ce cadre, qui reflète les pratiques habituelles de l'industrie, assure aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont évalués et mesurés, et que leur gestion et suivi sont assurés. D'autre part, le cadre de gestion intégrée des risques prévoit des mécanismes de reddition de comptes qui permettent une prise de décision éclairée en vue d'assurer la pérennité de la Société.

Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont présentés ci-dessous.

STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> • Univers de risques • Dispositif d'appétit et de tolérance au risque
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure des comités
SYSTÈME DE MESURE ET D'ANALYSE DU RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'identification, d'évaluation, de mesure et de gestion des risques et des contrôles
SUIVI ET REDDITION DE COMPTES	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi des plans d'action • Reddition de comptes interne et externe
OUTILS TECHNOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure technologique permettant de conduire des démarches en risque
CULTURE DE RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation • Stratégie de gestion du changement

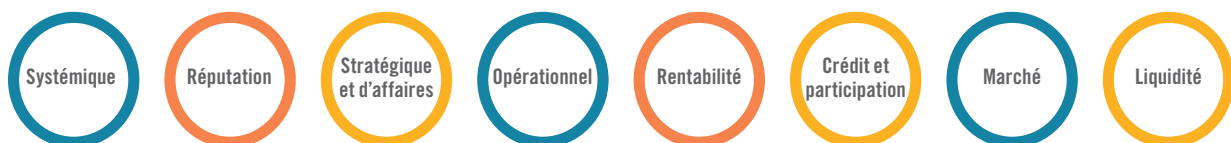
La Société vise la mise en place graduelle de ces initiatives en risque et elle engage des efforts considérables pour rendre ses approches de plus en plus pointues, de sorte qu'elle puisse atteindre ses cibles de maturité.

Stratégies

Le pilier *Stratégies* du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers de risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers de risques

La Société a identifié l'ensemble des risques qui sont susceptibles de se produire dans le cadre de ses opérations ou qui pourraient affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers de risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles de la Société. Cet univers de risques est dynamique et est mis à jour au besoin lorsque des changements viennent perturber l'environnement interne et externe de la Société.



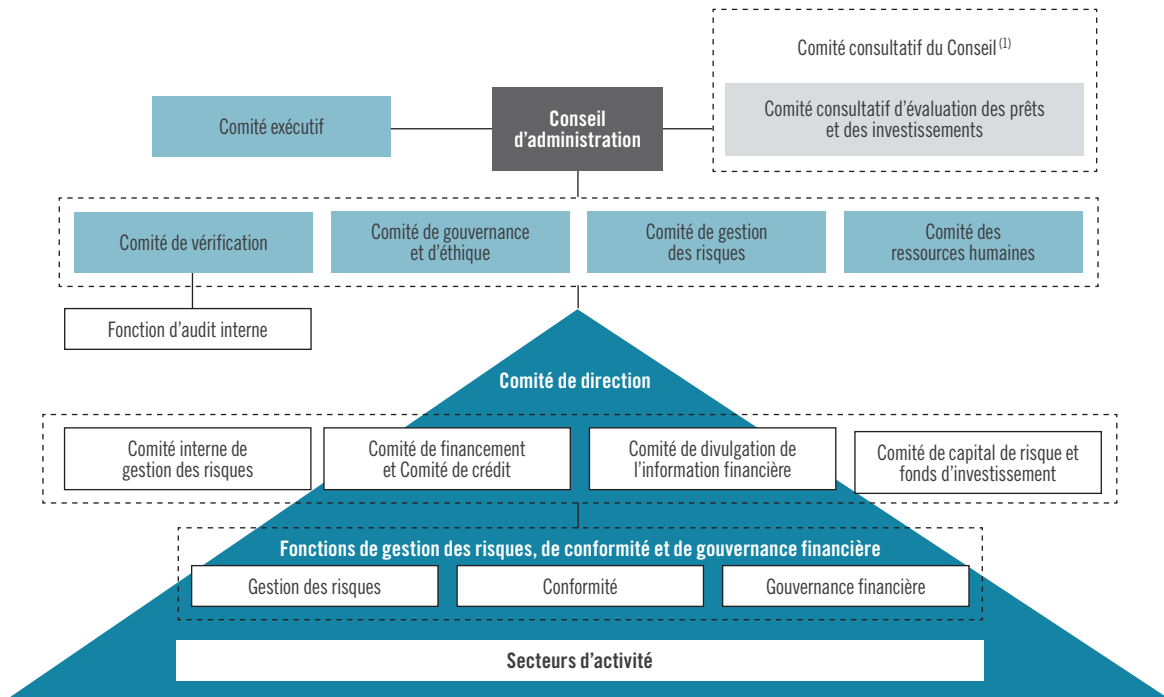
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec s’est donné un cadre qui précise le niveau de risque qu’elle peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre reflète la nature des risques présents dans son univers de risques.

Les membres du Comité de direction ont établi le cadre d’appétit et de tolérance au risque de la Société qui a été approuvé par le conseil d’administration. Réalisé sur une base triennale, avec une mise à jour annuelle, il permet d’arrimer la démarche avec les travaux de planification stratégique. Ainsi, ce cadre alimente la réflexion et les échanges sur le profil de risque désiré par la Société tout en définissant un ensemble d’énoncés et d’indicateurs (cibles, seuils et limites) à suivre trimestriellement.

Gouvernance

Sous le pilier *Gouvernance* du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes qui précisent l’imputabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques se fondent sur la structure suivante :



(1) Ce comité a été mis sur pied par le conseil d’administration. La composition et le mandat de ce comité peuvent être revus au besoin.

Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d’administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l’établissement, l’exécution ou le suivi des stratégies de risques de la Société.

Encadrements

Le conseil d’administration a approuvé les politiques qui portent sur les risques spécifiques de la Société et qui édictent les orientations et les balises à respecter pour maintenir son exposition à des niveaux acceptables.

Rôles et responsabilités

Afin que la gestion des risques demeure saine, les rôles et responsabilités des parties prenantes doivent être clairs. Pour ce faire, la Société s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en matière de rôles et responsabilités. Celui-ci s'articule comme suit :

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES LIGNES D'AFFAIRES ET FONCTIONS DE SOUTIEN	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE L'AUDIT INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des risques • Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations • Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles) • Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique) • Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les orientations afférentes • Responsables de fournir les outils d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles aux acteurs de la première ligne de défense • Responsables de la reddition de comptes en matière de risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Structures et comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Outre ce comité, la fonction gestion des risques chapeaute le Comité interne de gestion des risques, instance qui appuie le Comité de direction quant aux orientations et décisions en matière de risques. Les mandats de ces comités sont détaillés ci-dessous.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques a notamment pour fonction de s'assurer que soient en place des processus rigoureux et une culture générale de gestion des risques au sein de la Société. Ce comité doit comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée afin d'en rendre compte au conseil d'administration et de veiller à ce que les décisions de l'organisation se prennent de façon éclairée. Le comité reçoit des rapports en risque de façon trimestrielle, ou plus fréquemment au besoin, pour connaître l'état du portefeuille et l'évolution du profil de risque, qui comprend les résultats des indicateurs d'appétit et de tolérance. En plus de ces responsabilités, le Comité de gestion des risques recommande au conseil d'administration d'approuver des politiques d'encadrement de la gestion des risques et d'en assurer le respect.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques appuie le Comité de direction dans l'examen des dossiers qui relèvent de la fonction gestion des risques ou qui ont des implications importantes en matière de prise de risque dans l'organisation. Le comité passe en revue les dossiers de la vice-présidence, Gestion des risques et de la première vice-présidence, Direction financière avant qu'ils ne soient présentés au Comité de direction et au Comité de gestion des risques. Les rapports de risque lui sont également présentés afin de lui donner un aperçu de l'état du portefeuille et de l'évolution du profil de risque.

Autres

D'autres comités sollicitent la contribution de la fonction gestion des risques sur des points devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques, ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est notamment le cas du Comité de financement, du Comité de crédit et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques, qui encadrent le processus d'investissement et de financement. Ces comités sont tenus d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Ils s'assurent que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur. Des arrimages similaires sont réalisés avec le Comité de gouvernance et d'éthique.

Système de mesure et d'analyse du risque

Le cadre de gestion intégrée des risques englobe des démarches permettant de connaître les risques inhérents aux opérations ainsi que l'efficacité des contrôles en place pour dresser le niveau d'exposition au risque. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. À un premier niveau, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques qui auraient un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et qui sont les plus susceptibles de se produire. La volonté de la Société est que cet exercice soit rehaussé de démarches similaires conduites auprès des lignes d'affaires et des fonctions de soutien afin de confirmer son niveau d'exposition au risque. L'objectif est que ces exercices soient réalisés de façon dynamique afin de rendre compte des réalités changeantes du contexte d'affaires ou des réalités opérationnelles.

Par ailleurs, le système de mesure et d'analyse du risque englobe également la modélisation des données de risque afin d'avoir une vision plus précise et prospective de l'état de la prise de risque à la Société. Une approche de rentabilité ajustée pour le risque est développée par la fonction de gestion des risques afin d'assurer une saine prise de risque et l'atteinte des objectifs de rentabilité.

Suivi et reddition de comptes

Il est nécessaire de suivre en continu les risques auxquels s'expose la Société afin d'en comprendre l'évolution et de saisir les nouveaux enjeux. Ainsi, un nouveau risque pourrait se matérialiser et requérir la mise à jour de l'univers de risques ou encore des événements survenus dans l'industrie pourraient donner lieu à l'ajustement du profil de risques. Il s'agit ultimement de s'assurer que les risques soient ramenés à un niveau acceptable par la mise en place de plans d'action, le tout en cohérence avec les orientations fournies par le cadre d'appétit et de tolérance au risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes. Ces derniers doivent se faire en temps opportun afin de soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes en risques sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement), trimestriellement (profil de risque de la Société) ou annuellement. Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société accorde une grande importance au maintien et au renforcement de son infrastructure technologique. Elle met à la disposition de la fonction de gestion des risques les outils technologiques afin que ses équipes fournissent des informations justes et complètes lorsque nécessaire.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion du risque passe par chaque employé et dirigeant. Ainsi, des efforts considérables sont investis pour faire connaître les concepts de risque, développer des approches perfectionnées et renforcer les réflexes en risque à tous les échelons de l'organisation.

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en vigueur pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent au rang des risques systémiques.

Gestion des risques systémiques

Bien que la Société dispose de peu de leviers pour se prémunir contre l'apparition de ces risques, elle déploie néanmoins des moyens pour prévoir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les risques pouvant ternir l'image ou la crédibilité de la Société.

Gestion du risque de réputation

Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société mise sur des orientations et des plans de communication. Ainsi, elle assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper ou de réagir rapidement à toute situation pouvant nuire à son image de marque. De plus, le risque de réputation est un facteur systématiquement pris en compte dans l'analyse et l'approbation des dossiers.

Par ailleurs, Investissement Québec dispose d'une directive sur les relations gouvernementales ainsi qu'une directive sur les relations avec les médias, et elle veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires au moyen de sa déclaration d'engagement envers la clientèle.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Ce type de risque comprend les manquements qui pourraient survenir dans l'offre de produits et de services tout comme dans l'élaboration, l'exécution et la communication de la vision stratégique de la Société. De plus, ce risque englobe aussi les manquements à l'égard du développement durable, notamment de toute considération environnementale et sociale.

Gestion du risque stratégique et d'affaires

Le plan stratégique de la Société comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs et ses cibles de performance. Ce plan, adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement, est communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels.

Le conseil d'administration et le Comité de direction veillent, pour leur part, à la bonne marche d'Investissement Québec. Un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs de performance annuels leur est présenté avec une analyse des résultats. Les principes de saine gestion sont étayés, entre autres, par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.

Soucieuse de l'impact environnemental de ses propres activités, la Société porte une attention particulière à ce risque dans le cadre de ses opérations et de l'organisation de ses activités. De plus, Investissement Québec se veut exemplaire dans l'identification et le suivi des facteurs de risques liés à l'environnement, conformément à sa démarche d'évaluation des risques de l'ensemble des opérations et des secteurs de soutien. À noter aussi que la Société a une Politique d'investissement responsable et de finance durable qui lui permet d'intégrer ces principes dans ses activités. Ainsi, les enjeux environnementaux sont rigoureusement analysés et font partie intégrante des critères d'admissibilité du processus de revue diligente de préfinancement et des initiatives majeures.

Risque opérationnel

Ce type de risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce type de risque comprend par exemple le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque de qualité des données, le risque de capital humain ainsi que les risques de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel

La Société dispose de divers mécanismes, dont un système de contrôles permettant de prévenir, de détecter et de réagir efficacement à ce type de risque. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la conformité de ses opérations aux lois et règlements qui régissent ses activités, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, le respect de ses standards en matière d'éthique, etc. La Société dispose également d'encadrements pour orienter les comportements attendus de son personnel, comme l'obligation annuelle des employés et des dirigeants de respecter les dispositions prévues au code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative permettent d'équilibrer la prise de risque, le rendement et la rémunération des employés.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers et d'assurer sa rentabilité en raison d'une trop grande prise de risques, de manquements dans sa tarification ou d'événements exceptionnels.

Gestion du risque de rentabilité

La Société est soucieuse de sa performance financière et identifie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition ponctuelle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires si des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Ce risque englobe aussi celui d'une trop grande concentration d'un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques y est également inclus.

Gestion du risque de crédit et de participation

L'un des risques importants que la Société doit gérer est celui relatif aux prêts et garanties de prêt, débetures, participations en capitaux propres et autres instruments financiers.

La Société dispose de politiques, de directives et de procédures pour encadrer et gérer le risque de son portefeuille de prêts et de participations en capitaux propres. D'ailleurs, elle a mis en place un processus d'octroi rigoureux, comportant entre autres des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement. Elle effectue, de plus, un suivi périodique des entreprises et de ses interventions financières.

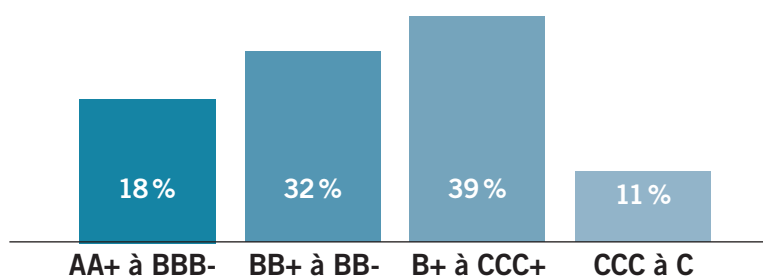
Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque afin de mesurer le risque auquel la Société est exposée. Pour ce faire, Investissement Québec a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément aux directives internes. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne et celles qu'utilisent les agences de notation externes, selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS SAINS DE LA SOCIÉTÉ				
NOTATION D'ENTREPRISE	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS SAINS DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2019

(en pourcentage du portefeuille de prêts sains)



On estime que 50 % du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne tandis que 50 % est de qualité moyenne ou faible.

Pour atténuer le risque de ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

En plus de gérer le risque au niveau de chaque intervention financière, la Société gère les risques au niveau de son portefeuille. Par un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est conforme à son appétit pour le risque. À titre d'exemple, la Société fait un suivi trimestriel de la proportion de son portefeuille de prêts et de son portefeuille de participations en capitaux propres, et ce, dans le but de s'assurer que le tout cadre à l'intérieur des balises qu'elle s'est fixées. À noter que les mécanismes de gestion des risques et de gouvernance s'appliquent tant à son portefeuille de prêts, son portefeuille de participations en capitaux propres qu'aux autres instruments financiers.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de perte pouvant résulter de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des matières premières.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires, à coût raisonnable, pour respecter ses engagements.

Gestion du risque de liquidité

Investissement Québec dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose d'un régime d'emprunt auprès du gouvernement et de facilités de crédit auprès des institutions financières pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2019, Investissement Québec comptait 534 employés permanents²³. La Société a embauché 98 employés permanents²⁴ et 3 employés temporaires au cours de l'exercice. Le taux de roulement²⁵ du personnel s'établit à 15,1 %, soit 79 départs²⁶, dont 18 départs à la retraite.

La rareté des talents sur le marché est ressentie au sein de la Société et l'augmentation de la pression exercée sur les ressources se reflète sur le nombre de départs. Ce nombre risque d'ailleurs d'être à la hausse en raison d'une grande proportion des effectifs admissibles à la retraite, à l'abolition de la banque de congés de maladie des employés syndiqués et aux changements à venir à Retraite Québec en juillet 2019.

Le taux d'absentéisme²⁷ se situe à 5,7 %, en baisse depuis 2017-2018. À cet égard, 38 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²⁸, pour une moyenne de 66 jours par absence. Par ailleurs, 14 employés ont bénéficié d'un congé parental, dont 3 femmes et 11 hommes²⁹. Aucun accident relié au travail n'a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) durant l'exercice.

Facteur déterminant de la performance organisationnelle, l'acquisition et le développement des talents constitue, dans un contexte de rareté, un levier stratégique qui appelle à des actions concrètes. Afin d'attirer, reconnaître et fidéliser les employés possédant des compétences-clés, des niveaux de postes ont été ajoutés aux conventions collectives en vigueur. Une surveillance constante des tendances est réalisée afin que les besoins actuels correspondent aux besoins prévisionnels de main-d'œuvre.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (1)					
CATÉGORIE D'EMPLOIS	AU 31 MARS 2019			AU 31 MARS 2018	AU 31 MARS 2017
	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	40	56	96	88	51
Professionnelles et professionnels	124	158	282	260	246
Juristes	10	1	11	11	11
Techniciennes et techniciens	61	20	81	88	84
Personnel administratif	63	1	64	68	72
TOTAL	298	236	534	515	464

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

La Société embauche ses employés localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, pour ses activités et bureaux à l'étranger, elle peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera d'elle.

Dans les deux situations, les critères d'embauche sont les mêmes et sont établis en fonction des exigences de l'emploi. Les éléments qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont principalement liés à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

23 Y compris 4 femmes à temps partiel.

24 50 femmes et 48 hommes.

25 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent. Le taux de roulement volontaire s'établit à 8,2 % pour la même période.

26 38 femmes et 41 hommes.

27 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

28 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

29 Tous les employés dont le congé a pris fin au cours de l'exercice financier sont revenus au travail et ont continué à occuper les mêmes fonctions à leur retour.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays.

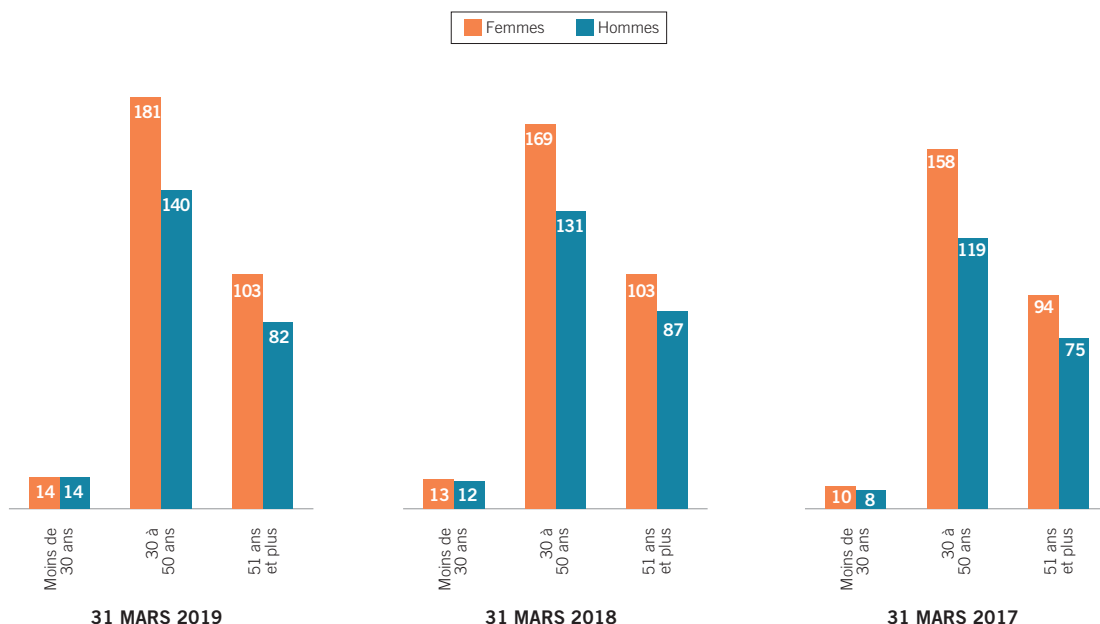
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ⁽¹⁾			
	AU 31 MARS 2019	AU 31 MARS 2018	AU 31 MARS 2017
RÉGION ADMINISTRATIVE			
01 – Bas-Saint-Laurent	10	10	8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	7	7
03 – Capitale-Nationale	134	120	117
04 – Mauricie	4	3	3
05 – Estrie	5	5	5
06 – Montréal ⁽²⁾	302	299	258
07 – Outaouais	3	4	3
08 – Abitibi-Témiscamingue	2	1	1
09 – Côte-Nord	2	2	2
12 – Chaudière-Appalaches	6	6	4
13 – Laval	16	17	17
16 – Montérégie	22	24	23
17 – Centre-du-Québec	12	11	9
Hors Québec ⁽³⁾	9	6	7
TOTAL	534	515	464

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE ⁽¹⁾

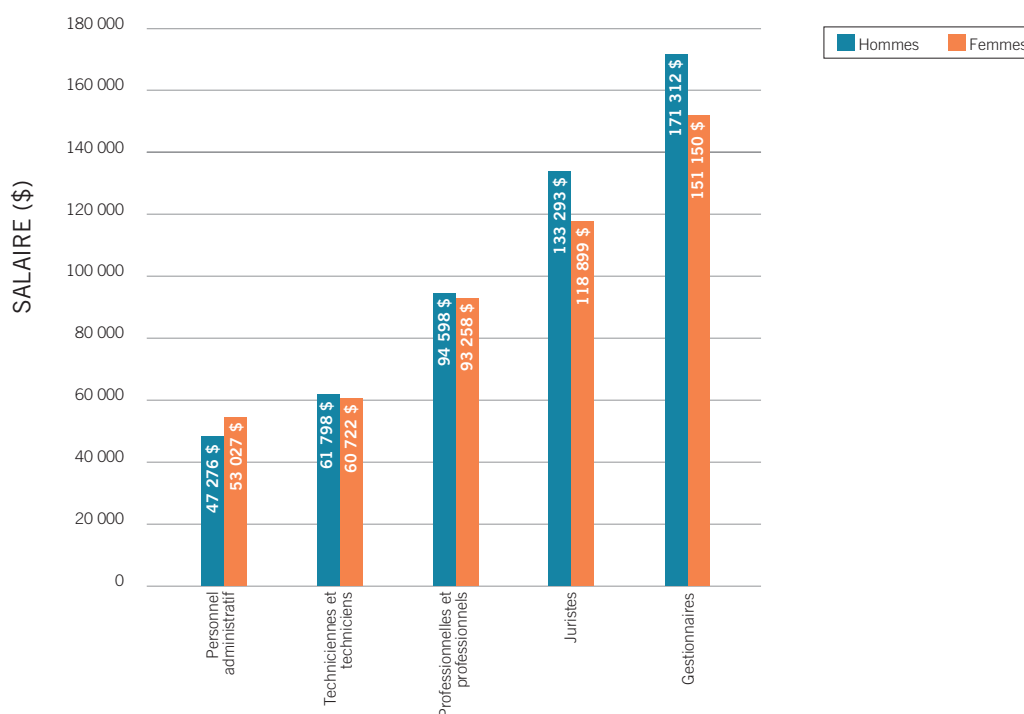


(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2019, 10,5% des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 0,9% sont des personnes handicapées.

Conditions et environnement de travail

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2019⁽¹⁾



(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Le ratio du salaire annuel du président-directeur général par rapport au salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 4,5. L'augmentation salariale annuelle des employés syndiqués est fixée en fonction d'ententes prévues aux différentes conventions collectives. Pour les employés non syndiqués, cette augmentation est revue selon les paramètres du marché et approuvée par le conseil d'administration d'Investissement Québec.

Conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a mis en place en 2002 un programme qui visait à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. La dernière évaluation a eu lieu en 2015.

Relations de travail

La majorité des employés, soit 79 %, sont représentés par l'un de ces trois syndicats : le SEPB-571, le SFPQ et LANEQ. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail de ses membres³⁰. Les conventions sont en vigueur et viendront toutes à échéance le 31 mars 2020. Elles peuvent être consultées sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

De plus, trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les membres de chacun de ces comités sont désignés en nombre égal par le syndicat et la partie patronale. Les porte-parole patronaux et syndicaux s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2018-2019, deux griefs ont été déposés.

Aide aux employés

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés et à la famille est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille afin de les aider à résoudre leurs préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie personnelle.

³⁰ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectif. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Reconnaissance au travail

En plus d'être un levier de performance pour Investissement Québec, la reconnaissance des employés favorise une meilleure collaboration entre les équipes et les services, tout en augmentant le sentiment d'appartenance et la qualité de l'expérience client. Depuis le lancement du programme Or Pair en avril 2018, plus d'une vingtaine de récompenses ont été distribuées à autant d'individus et d'équipes pour l'excellence de leur travail et leur adhésion aux valeurs de l'organisation.

Encouragement à la santé au travail et au développement durable

Investissement Québec a mis en œuvre un nouveau programme d'encouragement à la santé au travail et au développement durable dont près de 375 employés ont bénéficié. L'objectif du programme est de reconnaître le lien entre la santé physique, la santé psychologique, un environnement sain, le bien-être et la performance au travail, tout ceci dans une perspective de développement durable. La Société désire offrir à ses employés des conditions favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie. Elle est également partenaire du Grand défi Pierre Lavoie et participe au Défi Entreprises.

Développement des compétences

Afin d'améliorer l'offre de formations, cultiver la collaboration, partager les expertises et optimiser la participation des employés aux ateliers proposés, Investissement Québec a procédé à l'implantation d'un système de gestion des apprentissages disponible sur ordinateurs, téléphones cellulaires et tablettes.

Basé sur les besoins stratégiques de la Société et sur les priorités en développement des compétences, le catalogue propose une multitude de formations destinées aux employés de divers niveaux de postes et de hiérarchie. Regroupés en six catégories, les contenus portent sur l'intégration des nouveaux employés, la conformité, le développement des employés, le développement du leadership, l'expérience client et les produits financiers.

Entre-temps, Investissement Québec a formé ses gestionnaires sur les meilleures pratiques à adopter en période de transformation. Au 31 mars 2019, plus de 80 % des gestionnaires avaient pris part au programme.

Dans une perspective de développement durable, l'organisation continue d'appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel, en plus d'encourager tous ceux qui s'inscrivent à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences.

En 2018-2019, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel a représenté 1,0 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 10,8 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2018-2019 ⁽¹⁾			
CATÉGORIE D'EMPLOIS	NOMBRE D'HEURES MOYEN PAR EMPLOYÉ		
	Femmes	Hommes	Total
Gestionnaires	21,6	18,3	19,7
Professionnelles, professionnels et juristes	10,6	7,2	8,8
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	9,0	9,5	9,1
TOTAL	11,4	10,1	10,8

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Méthode d'évaluation du rendement

Chaque année, afin de réaliser son plan stratégique, la Société communique ses objectifs à l'ensemble des employés. Ces objectifs étant en constante évolution, la Société mise sur un dialogue ouvert et transparent avec ses équipes pour assurer une compréhension commune et une adhésion forte aux visées de l'organisation au sein de chaque unité d'affaires.

Dans le but de répondre aux attentes des employés, désormais beaucoup plus exigeants en matière de rétroaction, de soutien et de développement, la gestion du rendement est réalisée en continu. En début d'année, les objectifs stratégiques sont présentés aux employés. Ils font ensuite l'objet d'une révision, lors de l'évaluation de rendement semi-annuelle. À la fin de l'année, une autre rencontre permet de qualifier la contribution de chaque employé et d'y lier une rémunération incitative.

Puisqu'elle est source d'attraction, de fidélisation et de mobilisation des talents, la gestion du rendement et de la performance est une pratique qui ne cesse d'évoluer au sein de la Société.

RÉALISER LES PLANS D'ACTION

La Société a pris la décision de scinder sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) en deux plans d'action de développement durable (PADD) couvrant les périodes 2015-2018 et 2018-2020. La contribution de la Société à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2020 a été introduite dans un plan d'action propre à l'occupation et à la vitalité des territoires présenté à la prochaine section.

Plan d'action de développement durable 2018-2020

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Pour chaque action, la Société présente les liens avec les objectifs gouvernementaux, les résultats recherchés et les domaines d'intervention de la SGDD 2015-2020, incluant les activités incontournables, la contribution associée à l'Agenda 21 de la culture du Québec, ainsi que les résultats liés à la cible établie. Une légende est présentée à la suite du tableau détaillant les informations liées à la SGDD 2015-2020.

Les actions non terminées du PADD 2015-2018 se trouvent dans le PADD 2018-2020, afin d'y donner suite. Au cours de l'exercice 2018-2019, Investissement Québec a entamé la majorité des actions inscrites à son PADD 2018-2020 qui a été approuvé par son conseil d'administration en mars 2018.

CONTRIBUTIONS SGDD



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL



ACTIVITÉ INCONTOURNABLE



RÉSULTAT RECHERCHÉ



DOMAINE D'INTERVENTION

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2020

Objectif organisationnel 1 ⁽¹⁾ – Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
1 RÉDUIRE LE NOMBRE D'IMPRESSIONS COULEUR		Toutes les imprimantes ont été configurées afin d'imprimer en noir et blanc et recto/verso. De plus, les employés ont été sensibilisés à l'utilisation de l'impression couleur. Les statistiques seront connues au cours du prochain exercice. ✓
INDICATEUR Proportion d'impressions couleur	CIBLE -20 % d'ici le 31 mars 2020	



1.1



1



1



1

(1) Une légende des objectifs gouvernementaux, des activités incontournables, des résultats recherchés ainsi que des domaines d'intervention est présentée à la suite de ce tableau.

2 RÉDUIRE LA DOCUMENTATION PAPIER NÉCESSAIRE À LA GESTION INTERNE

INDICATEUR Nombre de mesures permettant de réduire l'impression papier	CIBLE 5 mesures d'ici le 31 mars 2020	Plusieurs mesures sont en cours d'implantation afin de diminuer l'impression. Le principal projet permettra les bénéfices suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 30 % de la documentation sera éliminée; • 52 % de la documentation restante sera numérique; • Élimination de plus de 12 000 courriers internes.



1.1



1



1



1

3 AUGMENTER LE RECOURS AUX PRATIQUES ÉCORESPONSABLES EN GESTION DOCUMENTAIRE

INDICATEUR Proportion des employés formés sur les processus et les outils	CIBLE 100 % d'ici le 31 mars 2019	L'action sera complétée au cours du prochain exercice. La numérisation est réalisée à 75 % au 31 mars 2019. La formation est donnée en continu suivant les travaux de numérisation. Depuis le début du projet de numérisation en 2016, ce sont plus de 1 495 boîtes qui ont été numérisées, ce qui représente plus de 3 290 000 feuilles.



1.1



1



1



1

4 AUGMENTER LE NIVEAU DE CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

INDICATEUR Proportion d'acquisitions selon la norme EPEAT or	CIBLE 100 % d'ici le 31 mars 2019	La norme EPEAT or est exigée dans 100 % des acquisitions.



1.1



1



6



4

5 RÉALISER LES ÉTAPES NÉCESSAIRES AFIN D'OBTENIR LA CERTIFICATION ICI, ON RECYCLE +

INDICATEUR Certification du niveau performance ICI, ON RECYCLE +	CIBLE Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2020	Lors de déménagements, les fournitures de bureau sont soit recyclées ou récupérées. Le projet d'élimination de l'eau embouteillée est complété. Les étapes nécessaires pour obtenir la certification ICI, ON RECYCLE + se poursuivront au cours du prochain exercice.



1.1



1



1



1

6 EXÉCUTER DES PROJETS DE RÉNOVATION DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

INDICATEUR Projets de rénovation intégrant des considérations écoresponsables	CIBLE Critères écoresponsables intégrés aux projets de rénovation	Les considérations écoresponsables sont prises en compte lors de projets d'aménagement et de déménagement.
---	---	--



1.1



1



5



3

7 ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES (FORMATIONS, ÉVÉNEMENTS, RÉUNIONS) SELON LA DIRECTIVE INTERNE

INDICATEUR Proportion des événements organisés selon la directive interne	CIBLE 100 % d'ici le 31 mars 2020	Tous les événements, les formations et les réunions sont organisés selon la directive interne. Par exemple, la journée de bénévolat du 20 ^e anniversaire de la Société a été réalisée avec un souci d'écoresponsabilité. Un bilan de développement durable a également été produit suite à l'événement.
---	---	--



1.1



1



7



5

8 CIBLER LES HÉBERGEMENTS ÉCORESPONSABLES DANS LES ENTENTES DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

INDICATEUR Nombre d'ententes réalisées avec des hébergements écoresponsables	CIBLE Une entente par année	Une entente a été signée pour l'hébergement des employés à Montréal. Des consignes ont été données aux employés afin de privilégier cet hôtel ainsi que les hôtels dotés d'un programme de reconnaissance en développement durable.
--	---------------------------------------	---



1.1



1



9



6

9 AUGMENTER LA PROPORTION DE DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES ÉCORESPONSABLES

INDICATEUR Augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables	CIBLE 15 % d'augmentation par rapport au 1 ^{er} avril 2018	La Société encourage ses employés à effectuer des déplacements d'affaires écoresponsables. Au cours de l'exercice, ce type de déplacement a connu une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice précédent.
---	---	--



1.1



1



3



2

10 SOUTENIR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES ACHATS DE BIENS ET SERVICES		La Société est signataire de l'entente <i>L'économie sociale, j'achète!</i> Au cours de l'exercice 2018-2019, elle a conclu deux contrats avec des entreprises d'économie sociale. ✓
INDICATEUR Achats de biens et services auprès d'entreprises d'économie sociale	CIBLE 2 contrats par exercice financier	



1.1 4.2



1



8 39



6

Objectif organisationnel 2 – Ancrer le développement durable (DD) au centre des activités de la Société

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
11 PRENDRE EN COMPTE LES 16 PRINCIPES DD DANS LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC		La planification stratégique est en cours. Plusieurs étapes ont été réalisées en prenant en compte des principes de développement durable (ex. : consultation des parties prenantes). ✓
INDICATEUR Planification stratégique intégrant les 16 principes DD	CIBLE Planification stratégique 2019-2022 intégrant les 16 principes DD	



1.2



2



10

12 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DE FINANCE DURABLE POUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'AFFAIRES		Un balisage des stratégies d'investissement responsable et de finance durable est en cours. Les travaux se poursuivront lors du prochain exercice. ✗
INDICATEUR Stratégie d'investissement responsable et de finance durable	CIBLE Approbation de la stratégie par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019	



1.2 2.2 2.3



2



10 22 27

13 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

INDICATEUR Politique-cadre de gestion des risques	CIBLE Approbation des modifications de la politique par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019	La politique-cadre de gestion intégrée des risques et d'appétit et tolérance aux risques a été approuvée par le conseil d'administration le 29 mai 2018. Les enjeux liés au développement durable sont intégrés dans le risque stratégique et d'affaires de la Société. ✓
---	---	---



1.2



10



2

14 DÉFINIR UN POSITIONNEMENT ORGANISATIONNEL EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

INDICATEUR Positionnement établi	CIBLE Approbation du positionnement par le Comité de direction d'ici le 31 mars 2019	Le positionnement organisationnel sera mis en place suite aux réflexions sur la stratégie d'investissement responsable et de finance durable. ✗
--	--	---



1.2



2



10

15 INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

INDICATEUR Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance	CIBLE Présentation de la structure de gouvernance dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019	Une première version a été rédigée. Des modifications seront intégrées suite à la stratégie d'investissement responsable et de finance durable. ✗
--	--	---



1.4



16

16 FORMER LES EMPLOYÉS CONCERNÉS AUX 16 PRINCIPES DD		Des informations sur la prise en compte des principes ont été données aux employés concernés. 
INDICATEUR Proportion des employés formés	CIBLE 100% d'ici le 31 mars 2019	




1.4



16

Objectif organisationnel 3 – Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
17 OFFRIR UN SOUTIEN FINANCIER À DES PROJETS D'ENTREPRISE METTANT EN VALEUR LA CRÉATIVITÉ OU LA CULTURE QUÉBÉCOISE		Au 31 mars 2019, 13 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 2,0 millions de dollars. Ces entreprises opèrent dans le secteur des jeux vidéo ou gèrent des lieux historiques et des musées. 
INDICATEUR Nombre d'interventions financières liées à la culture ou à la créativité	CIBLE 5 interventions financières par année	



1.5



3

Agenda 21 

Objectif organisationnel 4 – Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
18 APPLIQUER LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DE FINANCE DURABLE		Dans le cadre de la refonte du processus de financement du réseau régional, la déclaration d'entreprise est en cours de révision afin d'intégrer les principes de la Politique d'investissement responsable et de finance durable. Cet outil permettra de couvrir toutes les interventions financières et ainsi l'application de la politique dans toutes les lignes d'affaires d'Investissement Québec. D'autres outils pourront être développés au besoin, selon le type d'intervention ou les secteurs d'activité ciblés. 
INDICATEUR Proportion des interventions financières autorisées à l'aide de la politique	CIBLE 100% d'ici le 31 mars 2020	



2.1

2.2

2.3



4



22

27

19	APPLIQUER LA POLITIQUE D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE		La Politique d'exercice du droit de vote a été approuvée par le conseil d'administration. Tous les votes de l'exercice 2018-2019 ont été réalisés selon les principes de la politique. ✓
	INDICATEUR Proportion des votes réalisés à l'aide de la politique	CIBLE 100 % d'ici le 31 mars 2019	



2.1 2.2 2.3



4



22 27

20	INCITER LES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES À PRENDRE LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE		Au cours de l'exercice 2018-2019, 247 projets ont été autorisés pour un montant de 233,1 millions de dollars. ✓
	INDICATEUR Valeur des interventions financières pour des projets manufacturiers innovants	CIBLE 129 M\$ en 2018-2019	



2.2



22

Objectif organisationnel 5 – Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
21	FINANCER DES PROJETS D'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE (COOP ET OBNL)	
	INDICATEUR Nombre d'interventions financières auprès des entreprises d'économie sociale	CIBLE 50 interventions financières par année
		Au 31 mars 2019, 77 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 60,3 millions de dollars. ✓



4.2



39

Objectif organisationnel 6 – Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) en soutenant le secteur de l'électrification des transports

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
22 SOUTENIR FINANCIÈREMENT DES PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS		Au cours de l'exercice 2018-2019, 12 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 55,1 millions de dollars.
INDICATEUR Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports	CIBLE 2 interventions financières par année	



7.2



57

58

59

Objectif organisationnel 7 – Contribuer à la réduction des GES en soutenant des projets d'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
23 SOUTENIR FINANCIÈREMENT DES PROJETS VISANT UNE RÉDUCTION DES GES PAR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE		Au 31 mars 2019, 23 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 32,9 millions de dollars.
INDICATEUR Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable	CIBLE 10 interventions financières par année	



8.1

8.3



61

66

Objectif organisationnel 8 – Mettre les employés au cœur de la réussite d'Investissement Québec

ACTIONS		RÉSULTATS AU 31 MARS 2019
24 POURSUIVRE LES SONDAGES D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ		Le sondage réalisé en mai 2018 affichait un taux surpassant, pour la première fois, la norme financière établie à 78%.
INDICATEUR Indice d'engagement	CIBLE Atteindre la norme du secteur financier d'ici le 31 mars 2019	

25	BONIFIER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS		Le programme de reconnaissance a été mis en œuvre le 1 ^{er} avril 2018. La politique d'options de travail flexible est en développement. ✓
	INDICATEUR Règles modifiées	CIBLE Adoption des modifications d'ici le 31 mars 2020	




26	ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES EMPLOYÉS		Au cours de l'exercice 2018-2019, 1,0% de la masse salariale a été consacrée à la formation. ✗
	INDICATEUR Pourcentage de la masse salariale en formation	CIBLE 1,5% par année	

✓ Cible atteinte ou en voie d'être atteinte selon l'échéancier ! Cible en retard ✗ Cible non atteinte

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 s'inscrit dans le cadre de la Loi sur le développement durable adoptée en 2006. La SGDD 2015-2020 vise l'atteinte de 27 objectifs et comporte 5 activités incontournables, autour desquels 67 résultats sont recherchés. Investissement Québec a élaboré son plan d'action de développement durable 2018-2020 autour de 11 objectifs gouvernementaux et de 4 activités incontournables.

LÉGENDE

	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.
1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.
2.1	Appuyer le développement de pratique et de modèles d'affaires verts et responsables.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.




	ACTIVITÉS INCONTOURNABLES
1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés de gestion écoresponsable de la SGDD 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.
2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2.
3	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.
4	Les ministères et organismes qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion des entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé. Le résultat visé est le suivant : 30 % des entreprises privées québécoises, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, ont amorcé une démarche de développement durable en 2020.
	RÉSULTATS RECHERCHÉS
1	La réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.
3	La réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
5	La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.
6	La mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.
7	La réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables.
8	L'intégration, pour 50 % des ministères et organismes, de considérations écoresponsables dans leur politique interne.
9	L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les ministères et organismes.
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
16	La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
22	L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.
27	La mise en œuvre de mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec.
39	Le renforcement de l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
57	L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels.
58	L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES.
59	Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.
61	L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
66	La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
	DOMAINES D'INTERVENTION (APPLICABLE À L'OBJECTIF 1.1)
1	Activités courantes de gestion administrative
2	Transport et déplacements des employés
3	Bâtiments et infrastructures
4	Technologies de l'information et des communications
5	Communications gouvernementales et organisation d'événements
6	Marchés publics



Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020

Le Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires (PAOVT) 2018-2020 d'Investissement Québec s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022. La Société a élaboré son PAOVT 2018-2020 en ciblant les priorités régionales qui sont propres à sa mission et à ses activités. Le PAOVT détaillé se trouve sur le site Internet de la Société.


Investissement Québec est consciente des enjeux de chacune des régions du Québec et afin d'assurer une proximité avec les entreprises, elle est présente partout au Québec avec ses 17 bureaux régionaux. À cet égard, elle répond aux priorités régionales de toutes les régions puisque ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

ACTIONS		ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2019
1	OFFRIR AUX ENTREPRISES DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC DU FINANCEMENT QUI RÉPONDE À LEURS BESOINS	<p>Au cours de l'exercice, la Société a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.</p> 
INDICATEUR Valeur totale des interventions financières autorisées	CIBLE 1 182 M\$ au 31 mars 2019	
2	APPUYER LES PROJETS EN RÉGION	<p>La proportion des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement s'établit à 91 %, dépassant ainsi la cible fixée.</p> 
INDICATEUR Proportion annuelle des interventions financières autorisées par le réseau régional	CIBLE ≥ 85 % au 31 mars 2019	
3	INTENSIFIER NOTRE DÉMARCHAGE PARTOUT AU QUÉBEC	<p>Au cours de l'exercice, la Société a rencontré plus de 2 100 entreprises non-clientes afin de leur présenter son offre de services. Ses efforts de démarchage ont permis de faire progresser le nombre total de clients, incluant celui de nouveaux clients, et ainsi d'appuyer davantage de projets d'entreprise dans toutes les régions du Québec.</p> 
INDICATEUR Nombre annuel de rencontres d'entreprises non-clientes du réseau régional	CIBLE 1 500 au 31 mars 2019	

4 INCITER LES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES À PRENDRE LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE		Au cours de l'exercice, la Société a autorisé des interventions financières d'une valeur de 233,1 millions de dollars pour des projets manufacturiers innovants. 
INDICATEUR Valeur des interventions financières autorisées pour des projets de manufacturiers innovants	CIBLE 129 M\$ au 31 mars 2019	
5 FINANCER DES PROJETS D'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE (COOP ET OBNL) DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC		Au 31 mars 2019, 73 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 60,3 millions de dollars. 
INDICATEUR Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale	CIBLE 50 interventions financières par année	
6 ORGANISER, AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS, LA TROISIÈME TOURNÉE RÉGIONALE DE L'INITIATIVE MANUFACTURIÈRE		Malgré son interruption jusqu'à ce que de nouvelles orientations gouvernementales soient connues, la Tournée manufacturière a tout de même visité 4 régions du Québec à l'automne 2018. De plus, la Société a tenu 12 activités en lien avec l'Initiative manufacturière, et ce, dans 8 régions. 
INDICATEUR Nombre de régions administratives visitées par la tournée	CIBLE 17 régions d'ici le 31 mars 2019	

 Action réalisée

 Action abandonnée

Ces résultats démontrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2018-2019 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec ainsi que sur le taux de croissance annuel des investissements privés.



**RÉDUIRE
L'EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE
DES ACTIVITÉS
DE LA SOCIÉTÉ**



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent l'un des enjeux environnementaux les plus importants de notre époque. Investissement Québec est consciente qu'elle doit intégrer cette préoccupation à ses activités de financement.

C'est pour cette raison que la Société est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration est une initiative du chantier investissement responsable de Finance Montréal. Il s'agit d'un appel aux sociétés inscrites en bourse afin qu'elles divulguent plus d'informations sur les risques auxquels elles sont exposées en matière de changements climatiques et les mesures qu'elles prennent pour les gérer.

Investissement Québec dispose aussi d'une Politique d'investissement responsable et finance durable qui a été approuvée par le conseil d'administration en mars 2017.

La Société accompagne des entreprises québécoises pour faire face aux défis liés aux changements climatiques. En effet, au cours de l'exercice, elle a autorisé 63 interventions financières dans le cadre de projets liés à la croissance propre.

Par ses interventions financières auprès des entreprises, la Société peut contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone

INTERVENTIONS FINANCIÈRES LIÉES À LA CROISSANCE PROPRE, 2018-2019

SECTEURS	NOMBRE D'INTERVENTIONS	VALEUR DES INTERVENTIONS (M\$)	VALEUR DES PROJETS (M\$)
Recyclage, gestion des déchets, produits recyclés et services environnementaux	28	21,7	74,5
Technologies propres	17	12,9	53,4
Électrification des transports	12	55,1	1 146,9
Efficacité énergétique, énergies renouvelables et réduction de GES	6	20,0	95,2
TOTAL	63	109,7	1 370,0

Gestion écoresponsable

Bien que la nature de ses opérations ait peu d'incidences sur l'environnement, la Société considère qu'il est important d'adopter de bonnes pratiques de gestion écoresponsable. À cet effet, Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur et met en place des pratiques de gestion écoresponsables qui favorisent la réduction de son empreinte environnementale. D'une part, grâce à ses directives internes, développées en tenant compte des enjeux environnementaux, elle gère de manière écoresponsable ses achats, l'organisation d'événements, ses déplacements, l'impression de documents et ses matières résiduelles. D'autre part, la Société dispose d'un plan d'action de développement durable dont l'un des objectifs organisationnels est de favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société. Une dizaine d'actions sont en cours pour atteindre cet objectif. Le suivi de ce plan est présenté à la section précédente de ce rapport.

Pour répondre à ses objectifs en matière de développement durable, la Société sensibilise ses employés aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle. Elle rend compte de son empreinte environnementale en présentant sa consommation en ressources matérielles et en technologies de l'information, ses matières résiduelles, sa consommation d'électricité et ses émissions produites dans le cadre des déplacements de ses employés.

Matières consommées, matières recyclées et déchets

La Société consomme peu de matières. Ses principaux achats concernent du matériel de bureau, des équipements informatiques et du mobilier. Elle s'assure que son matériel informatique dispose d'une certification EPEAT or. Elle dispose en outre d'une « papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau.

En collaboration avec les sociétés immobilières, propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles et les ampoules. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société fait don du mobilier dont elle se départit à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle se défait, par exemple, de façon écoresponsable du mobilier désuet non sécuritaire en l'envoyant dans un écocentre.

Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui remet à neuf les ordinateurs et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

La Société a également fait l'achat de refroidisseurs d'eau pour toutes ses salles de réunion afin d'éliminer l'achat de bouteilles individuelles.

Dans le cadre de son processus de refonte du réseau régional, les objectifs prioritaires sont une plus grande rapidité d'exécution et une flexibilité d'action. Plusieurs bénéfices environnementaux importants en résultent toutefois. En effet, la Société a estimé que 30 % de la documentation sera éliminée et que 52 % sera numérisée. Ce processus éliminera, entre autres, plus de 12 000 courriers internes et introduira l'utilisation de la signature numérique.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
MATIÈRES CONSOMMÉES			
Eau embouteillée	400 l	668 l	911 l
Papier	16,0 t	17,0 t	21,4 t
Enveloppes	52 000	50 000	65 000
Boîtes de carton	951	1 860	2 097
Téléphones IP, analogiques, cellulaires ou intelligents	190	236	245
Ordinateurs ou portables	22	93	159
Moniteurs	124	648	347
Claviers et souris	147	401	162
Tablettes numériques	38	54	6
Cartouches d'encre ⁽¹⁾	78	45	65
MATIÈRES RECYCLÉES			
Ordinateurs ou portables	9	19	12
Moniteurs	108	143	14
Imprimantes	2	10	-
Métal	14,1 kg	8,8 kg	n.d.
Mobilier de bois	15,5 kg	1 280 kg	n.d.
DÉCHETS⁽²⁾			
Déchets	13,1 t	13,1 t	13,9 t
Matières résiduelles récupérées ou transformées	113,7 t	114,9 t	96,2 t

(1) Du total des achats, 45 cartouches sont recyclées. Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(2) Les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal et le bureau de Québec.

Énergie et émissions

Investissement Québec utilise surtout l'électricité comme source d'énergie. Le chauffage, la climatisation et l'éclairage des bureaux constituant ses principaux besoins.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec. La Société comptabilise également l'incidence environnementale du déplacement quotidien de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail³¹.

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES par le covoiturage, le transport en commun ou le transport actif, tant pour les déplacements d'affaires que pour les déplacements quotidiens entre leur domicile et leur lieu de travail. De plus, pour diminuer le nombre de déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles de ses centres d'affaires où des postes de vidéoconférence sont mis à sa disposition. Au cours de l'exercice, plus de 1 000 vidéoconférences ont été tenues.

La Société sensibilise aussi ses employés à l'utilisation du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI. Les employés des bureaux de Montréal ont ainsi, en 2018, parcouru plus de 2 200 km à vélo.

ÉMISSIONS DE GES ⁽¹⁾			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
PORTÉE 1 : ÉMISSIONS DIRECTES	s. o.	s. o.	s. o.
PORTÉE 2 : ÉMISSIONS INDIRECTES			
ÉLECTRICITÉ			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	2 752 241 kWh	2 809 287 kWh	2 717 800 kWh
Émissions de GES liées à la consommation d'électricité	6,9 t éq. CO₂	7,0 t éq. CO ₂	6,8 t éq. CO ₂
PORTÉE 3 : AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES			
DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES			
Émissions de GES liées aux déplacements d'affaires	255,6 t éq. CO₂	270,4 t éq. CO ₂	264,6 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS			
Émissions de GES liées au transport des employés	548,9 t éq. CO₂	546,2 t éq. CO ₂	503,0 t éq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES INDIRECTES⁽³⁾	811,4 t éq. CO₂	823,6 t éq. CO ₂	774,4 t éq. CO ₂

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence de ses déplacements et de sa consommation d'électricité proviennent de l'outil de calcul fourni par Transition énergétique Québec.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale d'électricité, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec, de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Iberville 1, situé à Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Comprennent les émissions de GES liées à la consommation d'électricité ainsi qu'aux déplacements d'affaires et quotidiens des employés.

31 Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars 2019, sondage qui a obtenu un taux de réponse de 69%. L'incidence des déplacements quotidiens des employés est calculée à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé par année.



PERFORMANCE FINANCIÈRE

RAPPORT DE GESTION

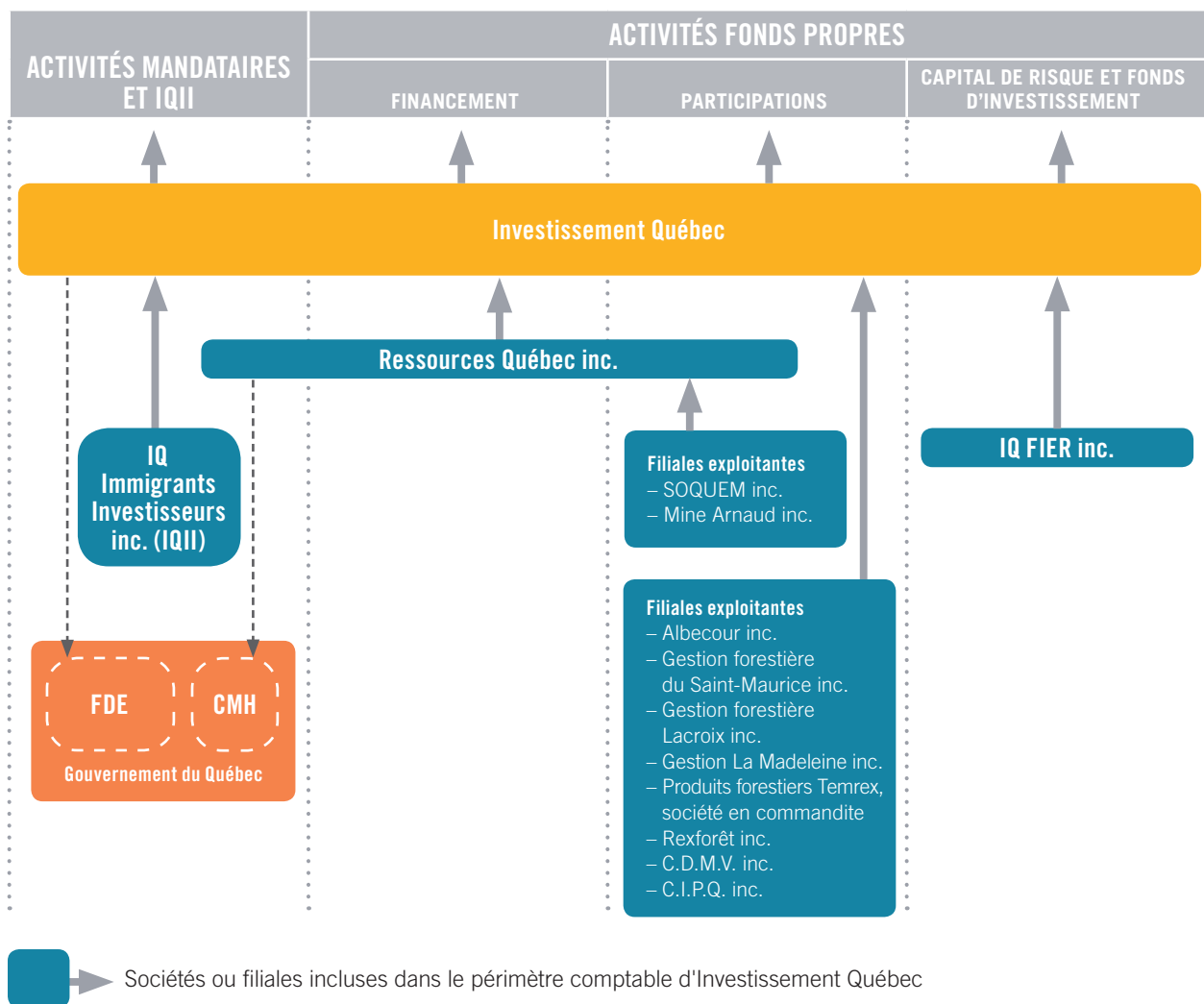
1. Mission et structure

Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La Société soutient les entreprises principalement au moyen de prêts, de garanties et d'investissements en capitaux propres. En plus des activités réalisées à même ses fonds propres, elle est responsable de l'administration et de la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle agit à titre de mandataire pour le compte du Fonds du développement économique (FDE) ainsi que pour le compte du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH). Finalement, la Société effectue de la prospection d'investissements étrangers et l'administration de diverses mesures fiscales.

Structure par secteur d'activité



En plus des activités directement réalisées par la Société mère, Investissement Québec regroupe trois filiales de gestion ainsi que 10 filiales exploitantes.

Les filiales de gestion ont été mises sur pied principalement pour encadrer certaines fonctions confiées à la Société par le gouvernement et possèdent chacune leurs particularités :

- IQ Immigrants Investisseurs inc. (IQII) a pour mission de coordonner la collecte, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.
- Ressources Québec inc. a pour objectif premier de contribuer au développement des secteurs des mines et des hydrocarbures au Québec, notamment par des interventions financières dans des projets présentant un potentiel de rendement intéressant. Bien que la mission de cette filiale soit de répondre aux besoins d'un secteur spécifique de l'économie québécoise, de façon générale, sa mission et son fonctionnement s'apparentent à ceux d'Investissement Québec, soit de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Cette filiale effectue aussi la gestion du fonds CMH.
- IQ FIER inc. a pour objectif d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme de capitaux propres et de quasi-capitaux propres, aux étapes de démarrage et de développement.

Les filiales exploitantes sont des sociétés qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services comportant des enjeux particuliers pour l'économie du Québec. Ces filiales œuvrent principalement dans les secteurs des mines et hydrocarbures, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Société de l'exercice terminé le 31 mars 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers d'Investissement Québec sont consolidés avec ceux de ses filiales (se référer à la note 3. A) i) des notes afférentes aux états financiers consolidés pour plus d'informations). Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la Société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la Société mère, de ses filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants :

Filiales exploitantes et filiales de gestion

Pour la mesure de la valeur de son portefeuille, la Société utilise un mode de présentation selon la méthode de la mise en équivalence pour l'ensemble de ses filiales exploitantes ainsi que pour ses filiales de gestion IQ FIER inc. et IQ Immigrants Investisseurs inc. dans le rapport de gestion. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente l'ensemble des actifs de ces filiales, déduction faite de leurs passifs, à titre de placement.

Coentreprises et entreprises associées

Dans les états financiers consolidés de la Société, les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part des résultats de ces participations est présentée à l'état consolidé des résultats sous la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ». Cette même quote-part est incluse dans les revenus d'entreprises mises en équivalence dans le rapport de gestion. La valeur présentée à la rubrique « Participations dans des entreprises mises en équivalence » de l'état consolidé de la situation financière est quant à elle utilisée dans la mesure de la valeur du portefeuille.

La liste suivante présente les coentreprises et les entreprises associées :

- 9106-7645 Québec inc.
- 9305-0383 Québec inc.
- 9327-2615 Québec inc.
- APN Mondial inc.
- Attraction Média inc.
- Chimie ParaChem, s.e.c.
- Congébec Logistique inc.
- District M inc.
- Gaz Métro GNL, s.e.c.
- G.C.L. Équipements inc.
- Groupe AGF inc.
- Groupe DCM inc.
- Groupe Le Massif, s.e.c.
- Groupe Solotech inc.
- Groupe Varitron inc.
- Les Aliments BCI inc.
- Les équipements Power Survey Itée
- Les Industries Amisco Itée
- Pétromont, s.e.c.
- Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.
- Stornoway Diamond Corporation
- Varitron Technologies USA inc.

Activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le rapport de gestion, les activités mandataires ont été isolées des activités Fonds propres afin de mieux mesurer la performance de la Société. Bien que la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. soit consolidée dans les états financiers de la Société, l'actif net de la filiale et le résultat de ses activités sont présentés dans le secteur Activités mandataires et IQII, puisque la nature des activités de cette filiale s'apparente aux autres mandats donnés par le gouvernement inclus dans ce secteur.

Portefeuille Fonds propres

En plus de l'actif net de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les autres éléments d'actif de la Société ont été exclus du portefeuille Fonds propres présenté à la section 4 du rapport de gestion. Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société comme présenté aux états financiers consolidés :

	2019	2018
Réconciliation avec les actifs de la Société (en millions de dollars)		
Portefeuille Fonds propres	4 260	3 877
Garanties (éléments hors bilan)	(220)	(217)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	169	146
Autres éléments d'actif	39	39
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 571	5 639
Actif de la Société aux états financiers consolidés	9 819	9 484

Résultat ajusté

Afin de bien mesurer la performance de ses activités Fonds propres, la Société exclut du résultat ajusté le résultat du secteur Activités mandataires et IQII.

De plus, les gains exceptionnels découlant de la disposition de certains placements, lors des exercices 2016-2017 et 2017-2018, ont été exclus du résultat net ajusté. Ces gains sur des actions cotées avaient préalablement été reconnus dans le cumul des autres éléments du résultat global des capitaux propres et étaient depuis protégés par des instruments de couverture. La disposition de ces titres a entraîné la reconnaissance de la plus-value à l'état consolidé des résultats. Aucun gain exceptionnel n'a été constaté pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Il est à noter qu'en raison de la nature des activités de la Société, ses résultats sont sujets à une importante volatilité. Certains événements de marché, transactions ou rondes de financement peuvent entraîner des révisions significatives de la valorisation de ses participations et placements affectant ainsi ses résultats (se référer à la note 36, pour de plus amples informations sur les méthodes d'évaluation).

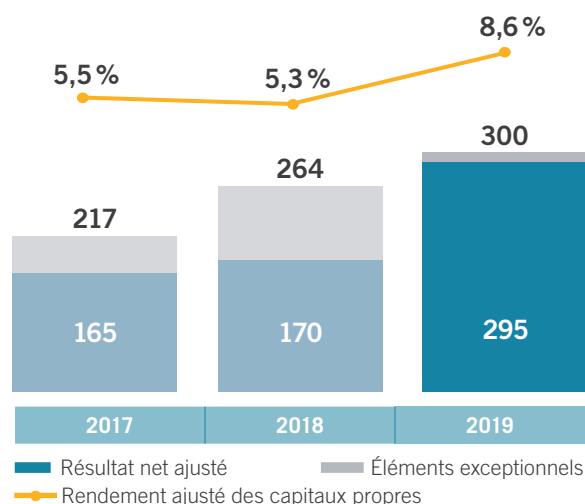
Transition IFRS 9

L'adoption de la norme IFRS 9 a entraîné une révision de l'état consolidé de la situation financière de la Société au 1^{er} avril 2018 (se référer à la note 2. A) i). Ces changements n'ont toutefois pas d'incidence matérielle sur les indicateurs et leur comparaison avec les exercices précédents. Pour cette raison, les résultats des années antérieures n'ont pas été redressés.

Le mode de présentation décrit dans cette section a été appliqué à l'ensemble des exercices couverts par le rapport de gestion. Ainsi, certains indicateurs peuvent différer de ceux présentés dans les années antérieures. Ce redressement a été effectué afin de mieux mesurer la performance de la Société et permettre la comparaison entre les exercices.

3. Faits saillants de l'exercice terminé le 31 mars 2019

Résultat net (M\$) et rendement ajusté des capitaux propres, 2017-2019



	2019	2018	2017
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net	300	264	217
Résultat net ajusté	295	170	165
Rendement des capitaux propres	8,8%	8,2%	7,2%
Rendement ajusté des capitaux propres	8,6%	5,3%	5,5%
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne 3 ans ⁽¹⁾	6,5%	4,3%	s. o.
Portefeuille Fonds propres	4 260	3 877	3 612
Ratio de frais de gestion Fonds propres	1,33%	1,23%	1,15%
Ratio de frais de gestion FDE et fonds CMH	0,34%	0,30%	0,31%

(1) La notion de résultat ajusté a été introduite dans le cadre du rapport de gestion 2017-2018.

- Résultat net de 300 millions de dollars, en croissance de 14 % par rapport à l'exercice précédent.
- Résultat net ajusté de 295 millions de dollars, en croissance de 74 % par rapport à l'exercice précédent.
- Rendement des capitaux propres³² de 8,8 % et de 8,6 % sur une base ajustée.
- Rendement moyen des capitaux propres sur trois ans de 8,1 % et de 6,5 % sur une base ajustée.
- Croissance du portefeuille Fonds propres de 10 % au 31 mars 2019.
- Ratio de frais de gestion Fonds propres³³ de 1,33 % et de 0,34 % pour la gestion du FDE et du fonds CMH³⁴ au 31 mars 2019.

En plus d'un volume d'activités exceptionnel, la Société a réalisé un résultat net ajusté record de 295 millions de dollars en 2018-2019 par rapport au résultat net ajusté de 170 millions de l'exercice précédent. Cette performance remarquable procure un rendement ajusté de 8,6 % sur les capitaux propres par rapport à 5,3 % l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable notamment à l'excellente performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement. En excluant la performance du portefeuille lié au secteur minier qui a connu une année difficile, les résultats des secteurs Financement et Participations ont eux aussi connu une forte croissance.

Sur une base non ajustée, le résultat net a augmenté de 36 millions pour atteindre 300 millions par rapport à 264 millions pour l'exercice précédent. Le résultat net de 2017-2018 incluait de nombreux gains exceptionnels non représentatifs de la performance de l'exercice (se référer à la section 2 du rapport de gestion).

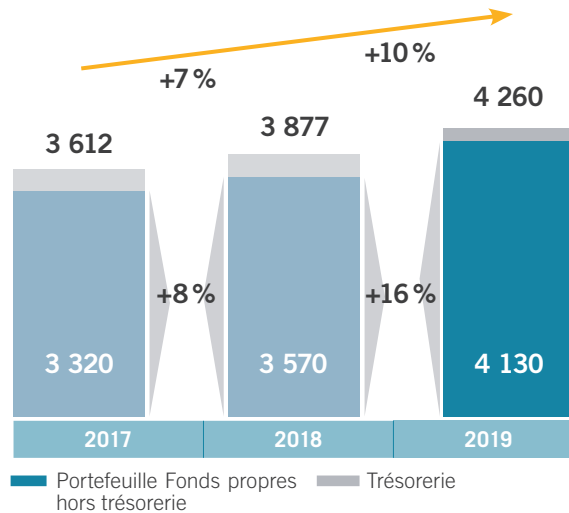
³² Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

³³ Frais d'administration exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

³⁴ Les frais de gestion du FDE et du fonds CMH n'incluent pas les frais relatifs aux affaires internationales et aux mesures fiscales.

4. Portefeuille

Portefeuille Fonds propres (M\$), 2017-2019

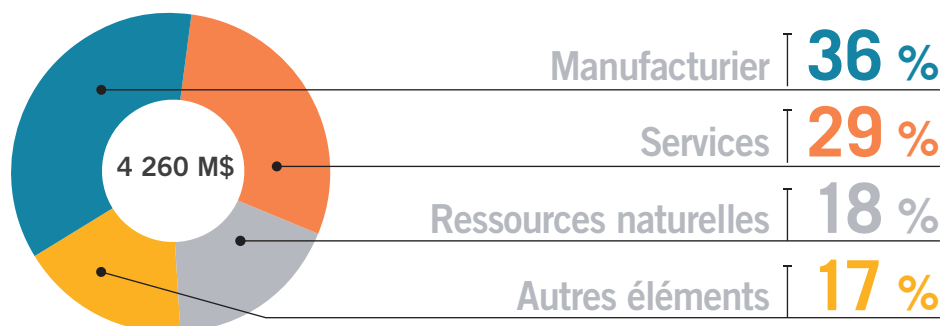


Portefeuille (en millions de dollars)	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Financement	2 449	58	2 020	52
Participations	950	22	934	24
Capital de risque et fonds d'investissement	731	17	616	16
Trésorerie et autres	130	3	307	8
Portefeuille Fonds propres	4 260	100	3 877	100
IQ Immigrants Investisseurs inc.	83		80	
FDE et fonds CMH (non audité)	6 962		6 907	
Portefeuille sous gestion	11 305		10 864	

Au 31 mars 2019, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, financé par les fonds propres de la Société, représente 4,3 milliards de dollars, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente. En excluant la diminution de la trésorerie, la croissance aurait été de 16%. Cette croissance provient principalement du secteur Financement qui a connu une hausse de 21% et de l'augmentation de la valeur des placements du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

Dans le cadre de ses activités mandataires pour le gouvernement du Québec, la Société administre le portefeuille du FDE et du fonds CMH. Les actifs de ces deux fonds sont inclus dans le portefeuille sous gestion. De plus, en raison de la nature des activités de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., l'actif net de celle-ci est considéré dans le portefeuille sous gestion bien que les actifs de cette filiale soient inclus à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Répartition du portefeuille Fonds propres 2019 selon les secteurs de la Politique d'investissement



5. Rendement par rapport aux objectifs

Le résultat net ajusté de 295 millions de dollars dépasse de 170 millions l'objectif du plan d'action établi à 125 millions pour l'exercice 2018-2019. L'écart s'explique principalement par l'excellente performance du portefeuille du secteur Capital de risque et fonds d'investissement. Le rendement ajusté des capitaux propres de 8,6% permet à la Société d'atteindre une rentabilité supérieure au coût d'emprunt du gouvernement, et ce, pour un troisième exercice consécutif.

La croissance du portefeuille Fonds propres hors trésorerie dépasse la cible du plan d'action 2018-2019 de plus de 6% (15,7% c. 9,3%). La croissance soutenue du portefeuille de Financement et la performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement ont permis de dépasser la cible fixée pour l'exercice.

6. Rentabilité sectorielle

Les activités de la Société ont été segmentées en tenant compte des différents produits et services offerts à sa clientèle, du niveau de risque de ses activités et de la structure organisationnelle. Cette segmentation vise aussi à distinguer les activités effectuées avec les fonds propres de la Société de celles effectuées dans le cadre des mandats de gestion donnés par le gouvernement du Québec. Les différents secteurs sont les suivants :

Financement : Regroupe les activités de prêt et de garantie de prêt ou d'engagement financier offert par Investissement Québec et Ressources Québec inc. Ces produits sont offerts tant aux PME qu'aux grandes entreprises.

Participations : Regroupe les activités des filiales exploitantes de la Société et des investissements en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance dont certaines sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont gérées par Investissement Québec et Ressources Québec inc. en fonction du secteur d'activité des entreprises.

Capital de risque et fonds d'investissement : Regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou post-démarrage ainsi que les investissements dans des fonds de capital de risque ou des fonds de croissance. Ce secteur regroupe aussi les activités d'IQ FIER inc.

Activités mandataires : Regroupe les différents mandats donnés par le gouvernement du Québec tels que le rôle de mandataire pour le compte du FDE et du fonds CMH, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de diverses mesures fiscales. Ce secteur inclut aussi les résultats liés à l'administration et la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises réalisée par IQ Immigrants Investisseurs inc.

Trésorerie et autres : Regroupe les activités de trésorerie et autres éléments non couverts dans les secteurs précédents.

La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs afin de répartir ses coûts d'exploitation entre les secteurs présentés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué sont utilisées. Les règles et les hypothèses sont mises à jour annuellement.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

	2019	2018	2017
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement			
Revenus	152	117	112
Provisions	(57)	(15)	13
Frais d'administration	(42)	(36)	(33)
Résultat net	53	66	92
Participations			
Revenus	84	124	76
Frais d'administration	(7)	(6)	(4)
Résultat net	77	118	72
Capital de risque et fonds d'investissement			
Revenus	169	54	36
Frais d'administration	(5)	(4)	(4)
Résultat net	164	50	32
Activités mandataires et IQII			
Revenus	54	76	65
Frais d'administration	(49)	(48)	(46)
Résultat net	5	28	19
Trésorerie et autres			
Revenus	1	2	2
Résultat net	1	2	2
Total			
Revenus	460	373	291
Provisions	(57)	(15)	13
Frais d'administration	(103)	(94)	(87)
Résultat net	300	264	217
Activités mandataires et IQII	(5)	(28)	(19)
Éléments exceptionnels	–	(66)	(33)
Résultat net ajusté	295	170	165

6.1. Financement

Portefeuille (en millions de dollars)	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Prêts	2 229	91	1 803	89
Garanties	220	9	217	11
	2 449	100	2 020	100

Au 31 mars 2019, le portefeuille de prêts poursuit sa progression pour atteindre 2 229 millions de dollars, une augmentation de 426 millions, soit une croissance de 24 % par rapport au 31 mars 2018. Ceci s'explique par une combinaison de facteurs, notamment le succès de l'Initiative manufacturière, ainsi que par un environnement économique favorable.

Le portefeuille de garanties a, quant à lui, augmenté de 3 millions de dollars pour atteindre 220 millions, soit une hausse de 1 % par rapport au 31 mars 2018. Ce niveau s'explique par une diminution du passif au titre de la garantie à la suite de l'adoption de l'IFRS 9. Sans ce changement, la tendance à la baisse observée depuis quelques années se serait poursuivie.

Globalement, le portefeuille de Financement a connu une croissance soutenue de 21 % lors de l'exercice 2018-2019 par rapport au 31 mars 2018.

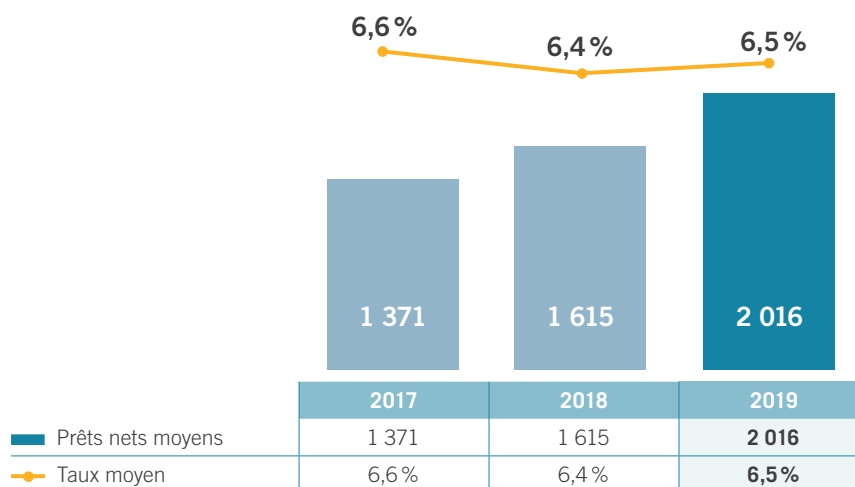
	2019	2018	2017
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	132	103	90
Honoraires de garantie nets	8	10	11
Autres revenus	12	4	11
Revenus	152	117	112
Provisions	(57)	(15)	13
Frais d'administration	(42)	(36)	(33)
Résultat net	53	66	92
Ratio d'efficacité	28%	31%	29%

Le résultat net du secteur Financement a connu une baisse de 13 millions de dollars lors de l'exercice 2018-2019 par rapport à l'année précédente. Cette baisse du résultat net s'explique par une hausse importante des provisions par rapport à l'exercice 2017-2018. Cette hausse se concentre dans le portefeuille lié au secteur minier. La croissance du portefeuille et l'environnement de taux plus élevé ont toutefois entraîné une hausse importante des revenus d'intérêts sur les prêts.

Le ratio d'efficacité³⁵ du secteur Financement qui mesure l'efficacité opérationnelle s'est aussi amélioré. Plusieurs initiatives d'optimisation entamées au cours de l'exercice précédent sont toujours en cours dans la Société. Ces initiatives visent une simplification des procédures, une réduction des délais et une amélioration de l'expérience client.

Revenus d'intérêts

Taux moyen sur les prêts nets moyens (M\$)

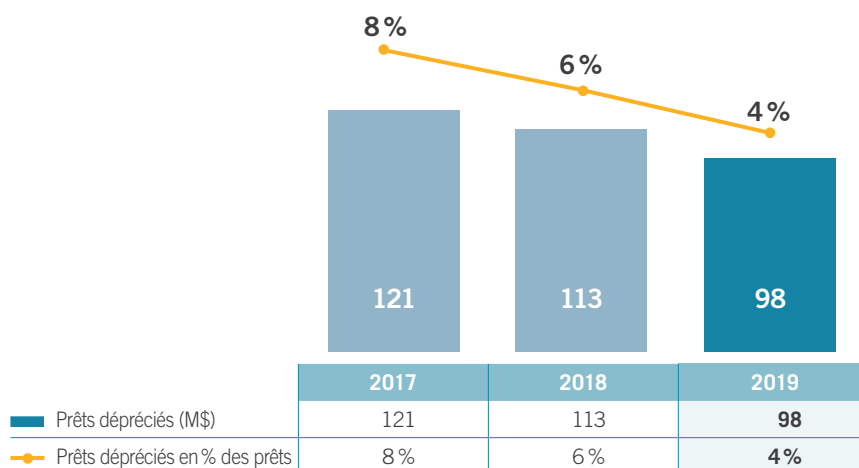


Les revenus d'intérêts se sont élevés à 132 millions de dollars lors de l'exercice 2018-2019, une augmentation de 29 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'accroissement du portefeuille de prêts afin d'accomplir la mission de la Société et de répondre aux besoins de sa clientèle. Le taux moyen sur les prêts a connu une légère hausse lors de l'exercice 2018-2019 en raison des récentes augmentations du taux directeur influençant positivement le taux effectif du portefeuille de prêts à taux variable.

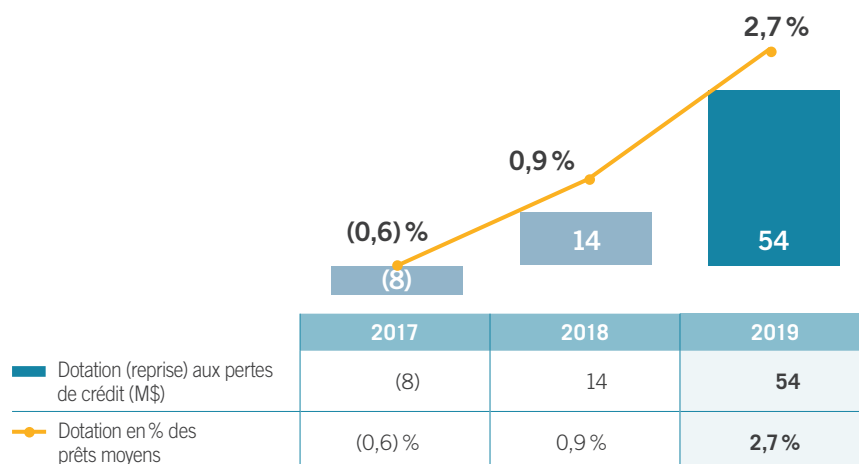
³⁵ Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de la productivité.

Provision pour pertes de crédit sur prêts

Prêts dépréciés (M\$) et prêts dépréciés en % des prêts



Dotation aux pertes de crédit sur prêts (M\$) et dotation en % des prêts moyens



	2019	2018	2017
Provision (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés ⁽¹⁾	98	113	121
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	54	14	(8)
Provision pour pertes de crédit	92	83	96
Prêts moyens	2 016	1 642	1 394
Dotation en % des prêts moyens	2,7 %	0,9 %	(0,6) %
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	4 %	6 %	8 %
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	4 %	4 %	6 %

(1) Suivant l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018, la notion de prêts dépréciés vient remplacer celle de prêts douteux utilisée aux exercices précédents.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts correspond au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision pour pertes de crédit sur prêts et les engagements de prêts à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues dans le portefeuille de prêts. Ces provisions sont essentiellement tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes et de la mise à jour, au minimum annuellement, de la notation de crédit (se référer aux notes 16 et 37).

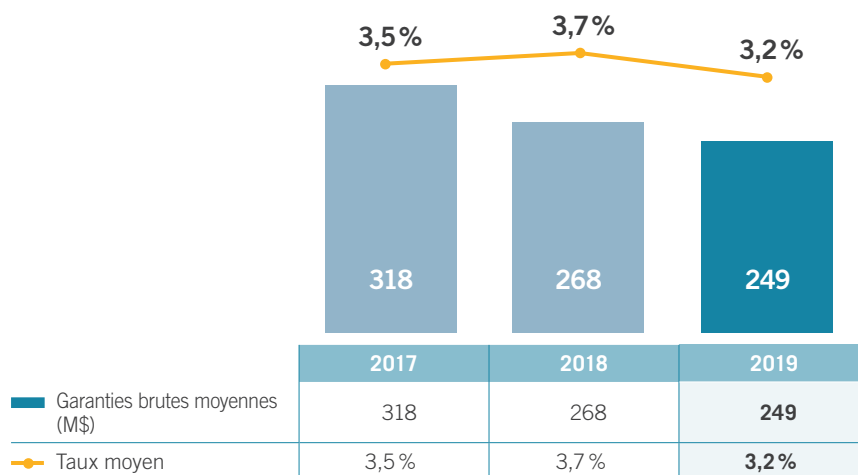
Pour l'exercice 2018-2019, la Société a comptabilisé une dotation aux pertes de crédit sur prêts de 54 millions de dollars, comparativement à 14 millions en 2017-2018. Cette hausse est principalement liée au contexte difficile dans le secteur minier.

Au 31 mars 2019, la provision pour pertes de crédit sur prêts représente 4 % de la valeur totale des prêts alors qu'elle représentait 5 % au 31 mars 2018. De plus, le pourcentage de prêts dépréciés est de 4 % du portefeuille brut au 31 mars 2019. La dotation importante de l'exercice est donc venue annuler la baisse de la provision cumulée au 1^{er} avril 2018 à la suite de l'adoption de l'IFRS 9.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de prêts est de 7 millions de dollars sur un total de 580 millions d'engagements au 31 mars 2019. Les engagements comprennent les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de prêts acceptées par les clients qui n'a pas encore été déboursée. Cette provision a été constituée dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9.

Honoraires de garantie

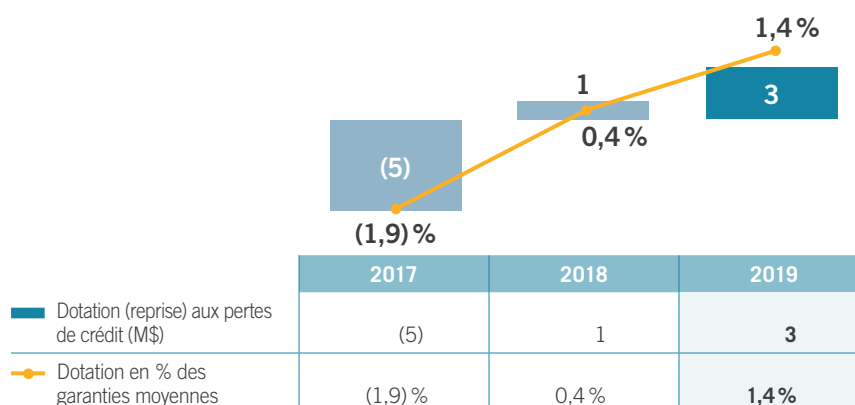
Taux moyen sur les garanties brutes moyennes (M\$)



Les revenus nets d'honoraires de garantie s'élèvent à 8 millions de dollars en 2018-2019, en diminution de 2 millions par rapport à l'exercice 2017-2018. Cette baisse s'explique principalement par une diminution du taux des honoraires de garantie sur le portefeuille moyen à 3,2%. De par leur nature, les honoraires de garantie ne sont pas directement influencés par les mouvements de taux d'intérêt.

Provisions pour pertes de crédit sur garanties

Dotation aux pertes de crédit (M\$) et dotation en % des garanties moyennes



	2019	2018	2017
Provision (en millions de dollars)			
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	3	1	(5)
Passif au titre de la garantie	26	35	42
Garantie nette moyenne	219	229	266
Dotation en % des garanties moyennes	1,4 %	0,4 %	(1,9) %
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	12 %	16 %	17 %

La dotation aux pertes de crédit sur garanties correspond au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision pour pertes de crédit sur garanties d'emprunt et garanties d'engagement financier à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues dans le portefeuille d'honoraires de garantie. Ces provisions sont tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes, mise à jour au moins annuellement (se référer aux notes 28 et 37). Puisque les garanties sont des éléments hors bilan de par leur nature, la provision pour pertes de crédit sur garanties est présentée au passif, contrairement à la provision pour pertes de crédit sur prêts qui est présentée en déduction des prêts bruts à l'actif.

Pour l'exercice 2018-2019, la Société a comptabilisé une dotation de 3 millions de dollars comparativement à 1 million en 2017-2018. Le pourcentage du passif au titre de la garantie par rapport aux garanties de l'exercice 2018-2019 est en baisse à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 et de la révision des modèles de pertes attendues sous-jacents.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de garantie est de 1 million de dollars sur un total de 127 millions d'engagements au 31 mars 2019. Les engagements comprennent les ententes de garanties autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de garanties acceptées par les clients qui n'a pas encore été utilisée. Cette provision a été constituée dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9.

6.2. Participations

Portefeuille (en millions de dollars)	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Filiales exploitantes	398	42	372	40
Participations dans des entreprises mises en équivalence	261	27	325	35
Autres placements	291	31	237	25
	950	100	934	100

Au 31 mars 2019, l'actif net des filiales exploitantes a légèrement augmenté de 7% pour atteindre 398 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par une augmentation de la mise de fonds de la Société dans ses filiales.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont diminué de 64 millions de dollars au 31 mars 2019 pour s'établir à 261 millions. Cette diminution s'explique majoritairement par le transfert de deux placements vers les Autres placements à la suite d'un changement de contrôle et de la dévaluation d'un placement dans le secteur minier.

Les Autres placements incluent des placements en actions cotées et des placements dans des sociétés privées en actions non cotées. La croissance s'explique principalement par les transferts mentionnés précédemment. Environ le tiers du portefeuille Autres placements se retrouve dans des actions cotées en bourse.

Globalement, le portefeuille de Participations a augmenté de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

	2019	2018	2017
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	4	35	15
Entreprises mises en équivalence	6	–	9
Dividendes, gains sur les placements, variations de juste valeur et autres	74	89	52
Revenus	84	124	76
Frais d'administration	(7)	(6)	(4)
Résultat net	77	118	72
Éléments exceptionnels	–	(66)	(33)
Résultat net ajusté	77	52	39
Rendement ajusté avant frais d'administration ⁽¹⁾	8,9%	5,8%	3,9%
Rendement ajusté, moyenne 2017-2019	6,2%		

(1) Résultat net ajusté avant frais d'administration exprimé en % du portefeuille moyen.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes œuvrent principalement dans les secteurs des mines et hydrocarbures, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

La marge nette des filiales exploitantes est inférieure aux résultats des deux dernières années et affiche, en 2018-2019, un résultat de 4 millions de dollars. La dépréciation de certaines propriétés minières et une faible marge dans le secteur de l'aluminium sont venues atténuer les bons résultats du secteur forestier. Le résultat net des filiales a une volatilité importante attribuable à l'offre et la demande mondiales ainsi qu'aux prix des matières premières. Cette volatilité s'est particulièrement reflétée dans la marge brute des filiales.

	2019	2018	2017
Revenus (en millions de dollars)			
Chiffre d'affaires	748	719	613
Coûts des ventes	661	620	542
Marge brute	87	99	71
Frais généraux	60	56	53
Dépréciations ou reprises de valeur	22	11	3
Marge d'exploitation	5	32	15
Autres revenus nets	(1)	3	–
Marge nette	4	35	15
Marge brute en %	12%	14%	12%
Ratio des frais généraux en % du chiffre d'affaires	8%	8%	9%
Marge nette en %	1%	5%	2%

Les frais généraux des filiales exploitantes représentent les charges d'exploitation liées aux activités commerciales. Les frais généraux aux états financiers consolidés incluent aussi les dépréciations ou reprises de valeur sur les actifs, prises lorsque les critères de dépréciation sont satisfaits (se référer à la note 3. M). En excluant les dépréciations, les frais généraux sont passés de 56 millions de dollars en 2017-2018 à 60 millions en 2018-2019. Cette hausse de 4 millions reflète une augmentation des frais généraux en adéquation avec la croissance des chiffres d'affaires des filiales exploitantes.

Entreprises mises en équivalence

Le revenu relatif aux entreprises mises en équivalence s'établit à 6 millions de dollars. Ce revenu inclut la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ainsi que des éléments de couverture. Ces entreprises œuvrent dans différents secteurs d'activités et leurs résultats sont sujets à une certaine volatilité en fonction de divers facteurs.

Dividendes, gains sur les placements, variations de juste valeur et autres

Les résultats de l'exercice 2018-2019 pour cette rubrique ont atteint 74 millions de dollars, une augmentation de 51 millions par rapport à l'exercice précédent. En excluant les éléments exceptionnels de 66 millions, les résultats pour l'exercice 2017-2018 étaient de 23 millions. Cette rubrique se compose des trois éléments suivants :

1. Dividendes

La Société a reçu 10 millions de dollars en dividendes en 2018-2019, comparativement à 8 millions en 2017-2018 sur son portefeuille Autres placements.

2. Gains à la disposition, variations de juste valeur et autres

Entreprises mises en équivalence

La Société reconnaît les gains à la disposition de placements dans des entreprises mises en équivalence. Elle reconnaît aussi les pertes de valeur et les reprises lorsque les critères de dépréciation ou de reprise sont satisfaits. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments de capitaux propres au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'émetteur ou une situation économique nationale ou locale dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Autres placements

À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018, les variations de juste valeur du portefeuille Autres placements sont maintenant présentées à l'état consolidé des résultats de la Société.

Les gains à la disposition, variations de juste valeur et autres ont totalisé 72 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019, ce qui s'explique principalement par la réalisation de gains importants suivant le changement de contrôle et l'entrée en bourse de certains placements. Ces gains ont été atténués par la baisse de valeur des placements de la Société dans le secteur minier. En excluant les éléments exceptionnels, ces revenus étaient de 16 millions de dollars lors de l'exercice 2017-2018.

3. Frais de fermeture

Ces frais incluent les frais de fermeture ainsi que de remise en état des sites des activités abandonnées, ainsi que les frais d'entretien des actifs détenus en vue de la vente. Les frais de fermeture, déduction faite des renversements de provision, s'élèvent à 8 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019 par rapport à 1 million de dollars l'année précédente.

6.3. Capital de risque et fonds d'investissement

Portefeuille (en millions de dollars)	2019		2018	
	\$	%	\$	%
IQ FIER inc.	101	14	140	23
Investissements directs	226	31	125	20
Fonds d'investissement	404	55	351	57
	731	100	616	100

Le portefeuille de Capital de risque et fonds d'investissement est composé des activités d'IQ FIER inc., d'investissements directs et des fonds d'investissement. Le portefeuille a progressé de 115 millions de dollars pour atteindre 731 millions au 31 mars 2019.

Les fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional ont des durées de vie limitées dont l'échéance varie entre 2019 et 2021. En excluant les positions d'encaisse et de trésorerie, le portefeuille d'IQ FIER inc. a subi un recul de 5 % à 87 millions de dollars au 31 mars 2019 par rapport à 92 millions l'année précédente. Le processus de liquidation des investissements est entamé pour l'ensemble de ces fonds et l'encaisse est distribuée graduellement à IQ FIER inc. Conséquemment, IQ FIER inc. a remboursé à la Société une somme de 50 millions de dollars qui a servi à rembourser son actionnaire. Ainsi, l'encaisse a diminué de 34 millions de dollars, passant de 48 millions à 14 millions au 31 mars 2019.

Ces montants d'encaisse sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que dans les placements temporaires de l'état consolidé de la situation financière, mais sont présentés dans le secteur Capital de risque et fonds d'investissement dans le rapport de gestion.

Les investissements directs totalisent 226 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars suivant l'entrée en bourse d'un placement.

Les fonds d'investissement ont augmenté de 53 millions de dollars pour atteindre 404 millions de dollars au 31 mars 2019 résultant d'une activité accrue de la Société dans ce secteur au cours des dernières années et de la bonne performance du portefeuille.

	2019	2018	2017
Résultat (en millions de dollars)			
IQ FIER inc.	12	15	11
Gains sur les placements	159	40	25
Autres	(2)	(1)	–
Revenus	169	54	36
Frais d'administration	(5)	(4)	(4)
Résultat net	164	50	32
Rendement avant frais d'administration	25,1 %	9,5 %	6,6 %
Rendement, moyenne 2017-2019	13,7 %		

La filiale IQ FIER inc. a enregistré des gains totalisant 12 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, répartis dans les FIER-Régions et le fonds FIER-Partenaires.

Des gains sur les placements de 159 millions de dollars ont été enregistrés en 2018-2019, comparativement à 40 millions en 2017-2018. Pour une troisième année consécutive, l'excellent résultat s'explique par la grande qualité de son portefeuille d'investissements directs et la bonne performance des fonds d'investissement.

6.4. Activités mandataires et IQII

	2019	2018	2017
Résultat (en millions de dollars)			
IQ Immigrants Investisseurs inc.	18	76	49
Honoraires de gestion	36	–	16
Revenus	54	76	65
IQ Immigrants Investisseurs inc.	(6)	(6)	(6)
Affaires internationales	(13)	(15)	(15)
Mesures fiscales	(6)	(6)	(6)
Gestion FDE et fonds CMH	(24)	(21)	(19)
Frais d'administration	(49)	(48)	(46)
Résultat net	5	28	19

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Au 31 mars 2019, le résultat de 18 millions de dollars de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. reflète le niveau d'activité attendu par cette filiale, comparativement aux deux dernières années où des éléments exceptionnels sont venus hausser les résultats.

En 2017-2018, la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. a vendu certains investissements classés comme disponibles à la vente. Ces ventes s'inscrivent dans une stratégie amorcée en 2016-2017 visant à réduire l'exposition aux risques de marché et à la volatilité préalablement à l'adoption de la norme IFRS 9 en vigueur au 1^{er} avril 2018. La vente de ces investissements a donné lieu à un gain non récurrent de 64 millions de dollars en 2017-2018 et de 33 millions en 2016-2017. Ces profits avaient été en grande partie préalablement constatés dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres des exercices précédant celui de 2017-2018.

Honoraires de gestion

Parmi les mandats qui lui sont confiés par l'actionnaire, la Société réalise celui d'administrer différents programmes, dont l'administration du FDE et du fonds CMH, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de mesures fiscales.

La dépense attribuable aux activités mandataires qui sont confiées par le gouvernement à la Société est basée sur une répartition des coûts engagés pour remplir son mandat. Ces frais comprennent des frais directement attribuables et des frais généraux dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué sont utilisées. Les règles et les hypothèses sont mises à jour annuellement.

Selon la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie. Ces honoraires sont déterminés par un décret gouvernemental s'il y a lieu. Selon l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, il a été établi que, pour l'exercice financier 2018-2019, la rémunération de la Société serait de 36 millions de dollars. Cette rémunération visant à couvrir les frais de gestion de la Société tient compte des résultats provenant de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

6.5 Trésorerie et autres

	2019	2018
Portefeuille (en millions de dollars)		
Trésorerie et autres	130	307
	130	307

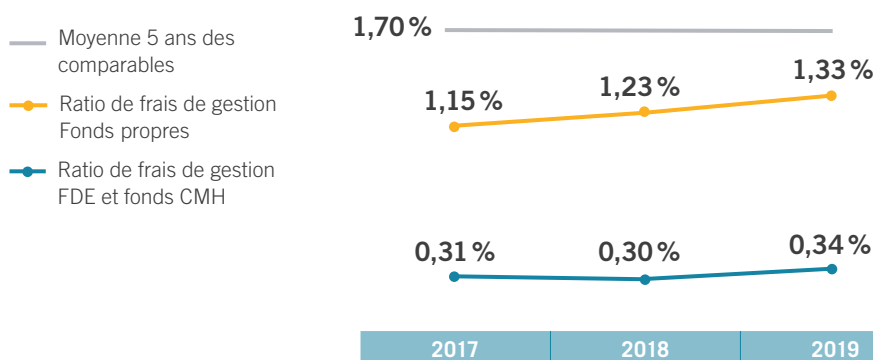
Conformément à la politique de gestion de risque en vigueur, la trésorerie gère les liquidités de la Société, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de change. Le portefeuille de Trésorerie est principalement conservé ou investi en encaisse, comptes d'épargne, acceptations bancaires et billets de trésorerie. La baisse du portefeuille au cours de l'exercice s'explique par la croissance du portefeuille de prêts qui a été financé en partie par les liquidités de la Société.

	2019	2018	2017
Résultat (en millions de dollars)			
Revenus	1	2	2
Résultat net	1	2	2

Les revenus du secteur ont légèrement baissé lors de l'exercice 2018-2019 pour atteindre 1 million de dollars. Cette diminution s'explique par la baisse du portefeuille de Trésorerie qui a entraîné des revenus d'intérêts plus faibles ainsi que par la charge d'intérêts relative aux emprunts.

7. Frais d'administration

Ratio de frais de gestion (%)



	2019	2018	2017
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	72	60	57
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	9	10	10
Honoraires et autres	20	23	19
Amortissement	2	1	1
Frais d'administration	103	94	87
Nombre d'employés	534	515	464
Répartition par secteur			
Activités mandataires et IQII	49	48	46
Fonds propres	54	46	41
Frais d'administration	103	94	87

La Société utilise le ratio de frais de gestion comme mesure de la productivité globale relativement à la gestion de son portefeuille Fonds propres et du portefeuille du FDE et du fonds CMH. Il est à noter que la Société se retrouve significativement sous la moyenne des comparables établie dans le rapport d'étalonnage de la firme KPMG réalisé l'an dernier. Afin de mieux répondre aux exigences de sa mission et d'assurer sa pérennité dans un environnement de plus en plus complexe, la Société a, en conformité avec son plan stratégique 2016-2019, entamé en 2016 un virage majeur et procédé à des investissements tant dans sa stratégie d'affaires que dans sa culture, son leadership, ses structures et ses modes de fonctionnement. L'incidence de ces investissements s'est reflétée sur les frais d'administration de la Société à partir de l'exercice 2017-2018. Les ratios de frais de gestion demeurent toutefois considérablement sous le niveau des comparables.

Les frais d'administration de la Société se chiffrent à 103 millions de dollars, une hausse de 10% par rapport aux 94 millions de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des salaires et avantages sociaux. Le développement de l'expertise interne et un exercice de rationalisation ont permis de diminuer les honoraires et autres frais de 3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les frais d'administration sont entièrement alloués à chacun des secteurs présentés précédemment.

8. Passif et capitaux propres

	2019	2018
Situation financière (en millions de dollars)		
Total de l'actif	9 819	9 484
Passif		
Avances du gouvernement du Québec	368	418
Emprunts	92	–
Passif au titre de la garantie	26	35
Autres éléments de passif	83	72
Passif des filiales exploitantes	169	146
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 488	5 559
	6 226	6 230
Capitaux propres		
Capital social	3 173	3 173
Résultats non distribués	388	5
Cumul des autres éléments du résultat global	32	76
	3 593	3 254
Total du passif et des capitaux propres	9 819	9 484

Emprunts et source de fonds

Conformément aux décrets 542-2018 et 16-2019, la Société peut emprunter jusqu'à 1,055 milliards de dollars auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, et ce, jusqu'au 30 avril 2021. Au 31 mars 2019, la somme de 153 millions de dollars en emprunts à court terme et en lettres de garantie s'applique contre cette limite pour un montant non utilisé de 902 millions de dollars.

Capitaux propres

Les capitaux propres de la Société se chiffrent à 3,6 milliards de dollars au 31 mars 2019, une hausse de 339 millions depuis le 31 mars 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'exceptionnel résultat net de 2018-2019 de 300 millions de dollars, par l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018 qui a eu une incidence positive de 36 millions de dollars et par la variation des autres éléments du résultat global de 3 millions de dollars après le 1^{er} avril 2018.

Aucune émission d'actions n'a été effectuée depuis l'exercice 2017-2018.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2019	2018
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)		
Actifs financiers disponibles à la vente	–	47
Couverture de flux de trésorerie	(22)	(22)
Écart de conversion	54	51
	32	76

Jusqu'au 31 mars 2018, les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente étaient reflétées dans le cumul des autres éléments du résultat global à moins d'avoir subi une perte de valeur significative ou prolongée, et ce, jusqu'au moment de la disposition.

Au 1^{er} avril 2018, date de la première application de l'IFRS 9 par la Société, les catégories d'actifs financiers existantes ont été éliminées et remplacées. Les actifs financiers ont été classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. À moins de faire l'objet d'une désignation pour présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global, et ce, sans possibilité de les reclasser ultérieurement au résultat net, les instruments de capitaux propres ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par conséquent, au moment de la transition, les montants figurant au cumul des autres éléments du résultat global résultant de la variation de la juste valeur ont été reclassés aux résultats non distribués de la Société.

Les variations provenant de la couverture de flux de trésorerie proviennent de la couverture établie pour l'une des filiales exploitantes.

Les écarts de conversion proviennent de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

9. Gestion du capital

Le détail de la politique de gestion du capital de la Société se trouve à la note 32 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

10. Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Le CIIF est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'il a été conçu de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

11. Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (IASB) publie chaque année de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour la publication des états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2019.

IFRS 16, Contrats de location (nouvelle norme)

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS portant sur la comptabilisation des contrats de location. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. Elle instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent soit de faible valeur. Pour les bailleurs, la comptabilisation est essentiellement la même.

Cadre conceptuel de l'information financière (modification)

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre conceptuel »). Cette nouvelle version du Cadre conceptuel remplace la version précédente, publiée en 2010. Le Cadre conceptuel aide les entités à concevoir des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique et permet aux parties prenantes de mieux comprendre les normes et, plus largement, les principes qui les sous-tendent. La version révisée du Cadre conceptuel propose les clarifications et mises à jour suivantes :

- Un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- Des indications sur la présentation de la performance financière;
- L'amélioration des définitions et des indications, surtout pour la définition d'un passif;
- Des clarifications sur des éléments importants comme les rôles de gestion, la prudence et l'incertitude relative aux estimations dans la présentation de l'information financière.

La version révisée du Cadre conceptuel entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises (modification)

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, relatives à la définition d'une entreprise. Ces modifications visent à clarifier la question à savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise.

Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces normes sur ses états financiers consolidés.

12. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2019 (en millions de dollars)	(\$)	(%)
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	214	5
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	263	6
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	347	8
Fabrication d'aliments et de boissons	273	7
Autres types de fabrication	437	10
	1 534	36
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	153	4
Extraction de pétrole et de gaz	2	–
Extraction minière et exploitation en carrière	434	10
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	104	2
Production d'électricité	68	2
	761	18
Services		
Commerce, transport et entreposage	524	12
Télécommunications, médias et services professionnels	485	12
Tourisme et autres services	150	4
Construction, travaux de génie civil et entrepreneurs spécialisés	60	1
	1 219	29
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	12	–
Autres éléments		
Fonds de capital de risque et de croissance	604	14
Trésorerie et autres	130	3
Portefeuille Fonds propres	4 260	100

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'Audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président, Direction financière,

Original signé

Original signé

Guy LeBlanc, FCPA, FCA

Christian Settano, CPA, CA

Montréal, le 29 mai 2019

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel d'activités et de développement durable après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ce rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, expliqués à la note 2, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 29 mai 2019

Original signé

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112991

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	NOTE	2019	2018
Chiffre d'affaires		748 062	718 604
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		660 664	620 135
Frais généraux		82 849	66 612
		743 513	686 747
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	8 443	(1 966)
Résultat des activités opérationnelles		12 992	29 891
Revenus financiers			
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	6	228 356	–
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	6	18 085	–
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		102 856	89 980
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	6	127 547	58 364
Gains nets sur les placements et autres		115 566	185 325
Autres revenus attribuables aux instruments financiers	6	30 303	–
Revenus de placements	6	–	221 934
Autres revenus financiers	6	–	19 221
		622 713	574 824
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	7	194 216	180 015
Dotations aux pertes de crédit	7	57 669	–
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	7	4 384	–
Autres charges financières	7	5 203	13 194
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements	7	–	54 822
		261 472	248 031
Résultat du portefeuille		361 241	326 793
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique et fonds Capital Mines Hydrocarbures	8	35 914	–
Frais d'administration	5	(102 619)	(94 383)
Résultat des activités poursuivies		307 528	262 301
Résultat des activités abandonnées	9	(7 595)	1 505
Résultat net		299 933	263 806

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	NOTE	2019	2018
Résultat net		299 933	263 806
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies	29	431	(297)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		–	6 774
Reclassement au résultat net des gains nets réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente		–	(148 334)
		–	(141 560)
Couvertures de flux de trésorerie			
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	37	(268)	(1 202)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net		–	201
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence	19	(125)	352
		(393)	(649)
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		3 834	(5 218)
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	19	7 221	(4 298)
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	19	(7 805)	–
		3 250	(9 516)
Total des autres éléments du résultat global		3 288	(152 022)
Résultat global		303 221	111 784

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2019

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	NOTE	2019	2018
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	213 416	309 583
Placements temporaires	11	4 487	120 713
Débiteurs	12	126 843	116 783
Honoraires de garantie à recevoir	13	3 881	3 616
Stocks	14	102 704	89 341
Frais payés d'avance		4 720	4 894
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	819 644	1 107 161
Prêts	16	734 473	585 562
Placements	17	65 744	48 135
Actifs détenus en vue de la vente	18	1 962	–
		2 077 874	2 385 788
Actif non courant			
Honoraires de garantie à recevoir	13	1 085	1 672
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	4 403 728	4 224 892
Prêts	16	1 497 974	1 217 895
Placements	17	1 272 833	1 037 035
Participations dans des entreprises mises en équivalence	19	261 580	324 633
Immobilisations corporelles	20	169 710	146 518
Actifs biologiques	21	87 344	86 121
Immobilisations incorporelles	22	43 389	58 382
Autres actifs		2 990	1 234
		7 740 633	7 098 382
		9 818 507	9 484 170
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Emprunts à court terme	23	92 000	–
Créditeurs et charges à payer	24	125 274	111 467
Passif au titre des avantages du personnel		7 508	9 470
Tranche à court terme de la dette à long terme	25	814 886	1 095 584
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	38	349 701	399 701
Provisions	27	6 347	2 487
Instruments financiers dérivés		1 091	279
Autres passifs	30	796	3 000
		1 397 603	1 621 988
Passif non courant			
Dette à long terme	25	4 433 247	4 242 312
Subventions différées	26	11 098	11 591
Provisions	27	1 147	2 710
Passif au titre de la garantie	28	26 270	35 127
Passif au titre des engagements	16 et 28	7 915	–
Passif au titre des prestations définies	29	51 005	47 234
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		263 417	239 967
Instruments financiers dérivés		26 575	18 083
Autres passifs	30	6 661	10 203
		6 224 938	6 229 215
Capitaux propres			
Capital social	31	3 173 340	3 173 340
Résultats non distribués		388 137	5 381
Cumul des autres éléments du résultat global		32 092	76 234
		3 593 569	3 254 955
		9 818 507	9 484 170

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

NOTE	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global			Total des capitaux propres
			Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	3 173 340	(258 128)	188 559	(21 260)	60 660	3 143 171
Résultat net de l'exercice	–	263 806	–	–	–	263 806
Autres éléments du résultat global	–	(297)	(141 560)	(649)	(9 516)	(152 022)
Solde au 31 mars 2018	3 173 340	5 381	46 999	(21 909)	51 144	3 254 955
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} avril 2018	4	–	82 392	–	–	35 393
Solde redressé au 1 ^{er} avril 2018	3 173 340	87 773	–	(21 909)	51 144	3 290 348
Résultat net de l'exercice	–	299 933	–	–	–	299 933
Autres éléments du résultat global	–	431	–	(393)	3 250	3 288
Solde au 31 mars 2019	3 173 340	388 137	–	(22 302)	54 394	3 593 569

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	NOTE	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		307 528	262 301
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	(8 443)	1 966
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20, 22 et 26	17 599	16 223
Perte nette de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles	20, 22 et 26	12 115	5 699
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	6	(228 356)	–
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(18 085)	–
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		(20 094)	–
Revenus de placements	6	–	(221 934)
Revenus financiers		–	(6 555)
Charges financières		2 873	11 890
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		(102 856)	(89 980)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(127 547)	(58 364)
Gains nets sur les placements et autres		(115 566)	(185 325)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	7	96 832	94 769
Dotation aux pertes de crédit	7	57 669	–
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	7	4 384	–
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements	7	–	54 822
Avantages du personnel		1 328	535
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques	21	(1 218)	(4 054)
Règlement d'instruments financiers dérivés		(2 323)	(6 062)
Autres éléments, montant net		1 058	1 471
		(123 102)	(122 598)
Dividendes encaissés		111 064	68 155
Intérêts encaissés		249 493	212 569
Règlement de garanties		(3 063)	(3 664)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation	33	(13 564)	(15 654)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		220 828	138 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées		–	338
		220 828	139 146
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution nette des placements temporaires		116 161	71 409
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir		407 538	351 548
Augmentation des prêts		(806 260)	(680 578)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		1 002 091	1 046 739
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		(921 695)	(1 133 279)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		(308 909)	(281 755)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		254 710	509 181
Diminution des montants recouvrables du gouvernement		–	796
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(35 159)	(23 008)
Autres activités d'investissement		1 622	586
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		(289 901)	(138 361)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(6 776)	(68)
		(296 677)	(138 429)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation nette des emprunts à court terme		92 000	–
Augmentation de la dette à long terme	25	1 048 000	1 257 177
Remboursement de la dette à long terme	25	(1 110 616)	(1 177 849)
Variation des avances du gouvernement du Québec		(50 000)	–
Intérêts payés		(1 200)	(55)
Autres activités de financement		–	(20)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		(21 816)	79 253
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		1 498	(1 762)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(96 167)	78 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		309 583	231 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	10	213 416	309 583

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Nature des activités	125
2.	Modifications de méthodes comptables	126
3.	Principales méthodes comptables	128
4.	Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9	146
5.	État consolidé des résultats par fonction	148
6.	Revenus financiers	149
7.	Charges financières	150
8.	Honoraires de gestion – FDE et fonds CMH	151
9.	Activités abandonnées	151
10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	151
11.	Placements temporaires	152
12.	Débiteurs et provision pour pertes de crédit	152
13.	Honoraires de garantie à recevoir et provision pour pertes de crédit	153
14.	Stocks	154
15.	Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit	154
16.	Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit	155
17.	Placements et engagements d'investissement	161
18.	Actifs détenus en vue de la vente	162
19.	Participations dans des entreprises mises en équivalence	162
20.	Immobilisations corporelles	164
21.	Actifs biologiques	165
22.	Immobilisations incorporelles	167
23.	Emprunts à court terme	168
24.	Créditeurs et charges à payer	168
25.	Dette à long terme	168
26.	Subventions différées	169
27.	Provisions	170
28.	Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit	171
29.	Avantages du personnel	174
30.	Autres passifs	179
31.	Capital social	179
32.	Gestion du capital	180
33.	Informations additionnelles sur les flux de trésorerie	180
34.	Éventualités	180
35.	Autres engagements	180
36.	Instruments financiers	181
37.	Gestion des risques associés aux instruments financiers	188
38.	Parties liées	195

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

A) Informations de la Société

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec). Étant une société d'État, Investissement Québec de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39), qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 29 mai 2019.

C) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, du résultat net et de certaines informations connexes. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et sur des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les estimations et hypothèses dont les incidences sont les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont : la dépréciation d'actifs financiers (provision pour pertes de crédit sur prêts et garanties selon l'IAS 39), la dépréciation d'actifs non financiers et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée (se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites à la note 3 pour plus de détails sur l'utilisation par la Société d'estimations et d'hypothèses).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû porter des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants et la description de ceux-ci est fournie dans chacune des notes suivantes afférentes aux états financiers consolidés :

- | | |
|---|-------------------------------|
| • Participations dans des entreprises associées | Note 3 |
| • Classement des actifs financiers | Note 3 |
| • Dépréciation des actifs financiers | Notes 3, 12, 13, 15, 16 et 28 |
| • Dépréciation des actifs non financiers | Notes 3, 19, 20 et 22 |
| • Juste valeur des instruments financiers | Note 36 |

2. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

i) IFRS 9, Instruments financiers

La Société a appliqué l'IFRS 9, *Instruments financiers*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2018, date de première application. L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation ainsi qu'aux exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La Société a appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives. Les informations financières comparatives sont présentées selon l'IAS 39, et, conséquemment, elles ne sont pas comparables aux informations financières au 31 mars 2019. Les ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à la date de première application ont été comptabilisés comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et des autres composantes des capitaux propres au 1^{er} avril 2018. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 1^{er} avril 2018. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant de l'IFRS 9 et qui ont également été adoptées par la Société pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables dans deux principaux domaines : le classement et l'évaluation et la dépréciation. Les nouvelles méthodes ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2018. La Société a choisi, comme le permet l'IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Les modifications de méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018 sont décrites à la note 3.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La Société a appliqué l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2018, date de première application. L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La Société a appliqué les dispositions de l'IFRS 15 de manière rétrospective. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives. Les informations financières comparatives sont présentées selon l'IAS 18, et conséquemment, elles ne sont pas comparables aux informations financières au 31 mars 2019. L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} avril 2018.

L'adoption de l'IFRS 15 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables relatives à la constatation et à l'évaluation des revenus. Les nouvelles méthodes ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2018. Les modifications de méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} avril 2018 sont décrites à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2019, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicables aux exercices débutant le
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
<i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>	1 ^{er} avril 2020
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	1 ^{er} avril 2020
IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	1 ^{er} avril 2020

i) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, *Contrats de location*, remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés.

ii) Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre conceptuel ») parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou n'étaient pas claires. Le Cadre conceptuel révisé, publié par l'IASB le 29 mars 2018, inclut :

- un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- des indications sur la présentation de la performance financière;
- des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions;
- des clarifications d'aspects importants, comme le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière.

En plus du Cadre conceptuel révisé, l'IASB a également publié le document *Modifications des références au Cadre conceptuel* dans les normes IFRS, qui renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32. Toutefois, ces modifications ne mettent pas toutes à jour les références au Cadre conceptuel révisé ni les extraits de celui-ci dans ces prises de position. Certaines prises de position sont uniquement mises à jour pour indiquer la version du Cadre conceptuel révisé qu'elles mentionnent ou pour indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour pour refléter les nouvelles définitions élaborées dans le Cadre conceptuel révisé.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ce nouveau Cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

iii) IFRS 3, Regroupements d'entreprises

L'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications apportées à l'IFRS 3, publiées par l'IASB en octobre 2018, comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iv) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a raffiné sa définition du terme « significatif » et a retiré de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la définition des omissions et inexactitudes significatives. La définition du terme « significatif » a été alignée avec celle des normes IFRS et du *Cadre conceptuel de l'information financière*.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Selon les modifications, une information présente un caractère significatif s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers consolidés à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers consolidés, lesquels fournissent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2019, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|---|
| • Albecour inc. | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽¹⁾ | |
-

(1) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

ii) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada.

Au 31 mars 2019, la Société détient 6,67 % et 62,74 % (6,67 % et 62,87 % au 31 mars 2018) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii) ci-haut. Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Selon l'IAS 39, les gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

i) Classement et évaluation des actifs financiers depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 9)

Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers comprennent des prêts et créances, des instruments financiers dérivés et des instruments de capitaux propres.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les prêts et créances sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres prêts et créances et les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres comprennent les placements dans des organismes de capital-risque, les actions de sociétés cotées en bourse et les actions et parts de sociétés privées. Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que la Société fait le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué instrument par instrument.

Détermination des modèles économiques

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie sera réévalué par la Société afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie : l'objectif de ce modèle économique est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance du terme;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente : l'objectif de ce modèle est la perception des flux de trésorerie, et la vente des actifs financiers est essentielle à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur : l'objectif ne répond à aucun des deux modèles précédents et représente essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et certains équivalents de trésorerie, certains placements temporaires, certains débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que certains prêts. Les conditions contractuelles de ces instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » au résultat net. Les frais d'étude, les primes et les escomptes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces actifs et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés à titre de dotation aux pertes de crédit.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie et en vue de la vente d'actifs et dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 31 mars 2019, aucun actif financier ne répond à ces conditions et la Société n'a pas fait le choix irrévocable de désigner un instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et de la vente d'actifs peuvent également être désignés, au moment de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur est fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée. Au 31 mars 2019, la Société a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées.

La Société a classé les actifs financiers suivants comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, y compris les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ne s'inscrivent ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie, ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente. Ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Certains prêts et débiteurs comportent des modalités contractuelles qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- Les valeurs mobilières ainsi que les autres placements comprennent des instruments de capitaux propres détenus dans des actions cotées et dans des actions privées ainsi que les autres titres de créance (c.-à-d. des obligations cotées sur un marché). Ces instruments sont gérés sur la base de leur juste valeur;
- Les instruments financiers dérivés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les revenus de dividendes sur les valeurs mobilières sont présentés séparément aux états financiers consolidés sous la rubrique « Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Classement et évaluation des passifs financiers depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 9)

Classement des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque l'option de la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Au 31 mars 2019, aucun passif n'a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les découverts bancaires, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

iii) Dépréciation depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 9)

Le modèle de dépréciation utilisé par la Société s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le modèle d'évaluation lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. Les pertes de crédit attendues sont évaluées à chaque date de présentation de l'information selon un modèle comportant trois phases :

- Phase 1 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument n'a pas augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur les 12 mois à venir, est comptabilisée.
- Phase 2 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument a augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.
- Phase 3 – Lorsque l'instrument s'est déprécié entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, celui-ci est considéré être en défaut et une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que sur les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'un instrument financier contracté auprès du gouvernement du Québec et qui est de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées sous la rubrique « Dotation aux pertes de crédit » au résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont quant à eux présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes à l'état consolidé de la situation financière. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Passif au titre des engagements » à l'état consolidé de la situation financière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- Approche individuelle : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- Approche collective : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 16.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture et celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Société effectue une appréciation des augmentations importantes du risque de crédit à la date de clôture, sur la base de trois critères. La survenance d'un des éléments ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit et l'instrument sera transféré depuis la phase 1 vers la phase 2 :

- Un retard de 30 jours;
- L'atteinte des seuils fixés par la Société en fonction de la variation de la notation de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale;
- Le résultat d'examen qualitatifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1.

L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Établissement des principaux paramètres

Les principaux paramètres sont décrits ci-dessous :

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie attendue estimée si l'instrument financier n'a pas été décomptabilisé auparavant et qu'il se trouve toujours dans le portefeuille.

Les estimations de la PD sont mises à jour annuellement en fonction des antécédents, des conditions économiques actuelles et des informations prospectives pertinentes de la société emprunteuse sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Perte en cas de défaut (PCD)

La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir à la suite du défaut, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD tiennent compte des radiations et des recouvrements de paiements passés, des données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et des coûts directs. Les flux de trésorerie réalisés des sûretés et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue.

Exposition en cas de défaut (ECD)

L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition au moment du défaut prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.

L'établissement de ces principaux paramètres nécessite des hypothèses qui font appel au jugement de la direction.

Définition de défaut

Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal depuis plus de 90 jours;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut et le transfère en phase 3 lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours. L'analyse des événements de défaut nécessite un jugement important d'experts du crédit.

Informations prospectives

La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont tirées des statistiques de la distribution historique des données macroéconomiques du Québec. La direction exercera son jugement pour recommander, annuellement, les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la vice-présidence à la gestion des risques et de la première vice-présidence, direction financière de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Jugement d'experts en matière de crédit

Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, un jugement expert en matière de crédit est exercé pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Modification des contrats de prêts

Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, une décomptabilisation du prêt est requise. Le renouvellement à terme prévu au contrat initial n'est pas considéré comme une renégociation ou une modification de celui-ci.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation du prêt, la valeur comptable de celui-ci est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un gain est comptabilisé. L'appréciation de l'augmentation importante du risque de crédit continue d'être établie en fonction de la comptabilisation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation du prêt initial et à la comptabilisation d'un nouveau prêt, ce dernier sera normalement classé en phase 1, à moins que l'on détermine qu'il est déprécié au moment de la renégociation. La date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier afin de déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante.

iv) Classement et évaluation des instruments financiers avant le 1^{er} avril 2018 (IAS 39)

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dettes à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique, corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues, mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données historiques lorsque disponibles et sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

La provision pour pertes est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes.

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée y compris, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

La provision pour pertes sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Instrument financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément; 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux, qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, y compris les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, y compris les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. des obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. De façon générale, une baisse de plus de 20 % de la juste valeur est considérée comme importante alors qu'une baisse de valeur sur une période ininterrompue d'au moins neuf mois est considérée comme prolongée. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net, sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements », le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 062 000 \$ au résultat net au 31 mars 2018, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net.

Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts à court terme, créditeurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à court terme et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

v) Garanties (IFRS 9 et IAS 39)

La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Honoraires de garantie à recevoir

Après leur comptabilisation initiale, la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir est évaluée au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » au résultat net (« Revenus de placements » selon l'IAS 39).

La provision pour pertes de crédit relative aux honoraires de garantie à recevoir est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées sous la rubrique « Dépréciation depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 9) » des présentes principales méthodes comptables (« Provision cumulée pour pertes sur les prêts » sous la rubrique « Classement et évaluation des instruments financiers avant le 1^{er} avril 2018 (IAS 39) »).

Passif au titre de la garantie

Après leur comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » au résultat net (la constatation du passif initial au résultat net est comptabilisée sous la rubrique « Revenus de placements » selon l'IAS 39), et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées sous la rubrique « Dépréciation depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 9) » des présentes principales méthodes comptables (« Provision cumulée pour pertes sur les prêts » sous la rubrique « Classement et évaluation des instruments financiers avant le 1^{er} avril 2018 (IAS 39) »). Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers (IFRS 9 et IAS 39)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que ceux de l'IFRS 9.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte hors du périmètre de l'IFRS 9 si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer ».

E) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles depuis le 1^{er} avril 2018 (IFRS 15)

Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités ordinaires sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique « Chiffre d'affaires » au résultat net.

Le chiffre d'affaires de la Société provient des filiales opérantes détenues à 100 %.

Vente de biens

Produits d'aluminium

Les produits d'aluminium consistent en la vente d'aluminium. La Société achète la matière première (alumine) qui est transformée en aluminium et elle vend la production. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise, ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de droits de coupe de bois

Les produits de droits de coupe de bois consistent en la vente de droits de coupe de bois. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client et que celui-ci a effectué le mesurage du bois. De plus, c'est le client qui assume les coûts reliés à la coupe et à la livraison du bois coupé. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise, ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits du bois

Les produits du bois consistent en la vente de bois coupé, de bois d'œuvre et de copeaux de bois. La Société assume les coûts reliés à la sylviculture, à la coupe et à la livraison du bois. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits du bois est ajusté d'une prime sur la qualité du façonnage, qui est estimée en fonction des données historiques. Aucune remise, ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de médecine vétérinaire

Les produits de médecine vétérinaire consistent en la vente et la distribution de médicaments, de nourriture et autres accessoires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits de médecine vétérinaire est ajusté des remises et droits de retour attendus, qui sont estimés en fonction des données historiques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Produits d'insémination porcine

Les produits d'insémination porcine consistent en la vente de produits et de matériel d'insémination. La tarification varie en fonction de la lignée porcine. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits d'insémination porcine est ajusté des remises, qui sont estimées en fonction des données historiques. Aucun droit de retour n'est rattaché à ces produits.

Prestation de services

Services d'hébergement

Les services d'hébergement consistent en la vente d'hébergement aux producteurs qui désirent placer leur cheptel reproducteur dans les installations de la Société. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis, en fonction du nombre de jours d'occupation des animaux hébergés au cours de la période, selon les termes des ententes de services d'hébergement. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise, ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces services.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE et dans le fonds CMH. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles et est payable avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces honoraires.

ii) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles avant le 1^{er} avril 2018 (IAS 18)

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

iii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3 C). Les autres revenus attribuables aux instruments financiers (autres revenus financiers selon l'IAS 39) comprennent des frais d'étude.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

- Bâtiments 15 à 30 ans
- Matériel et équipements 4 à 25 ans
- Routes et ponts 18 à 20 ans
- Autres 1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle.

La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

- Licences et autres 3 à 20 ans
- Contrat d'approvisionnement en électricité 25 ans

Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

M) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » au résultat net (« Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au 31 mars 2018).

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

N) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état consolidé du résultat global comparatif et l'état consolidé des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les autres charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) Avantages du personnel

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime ainsi que les effets du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués (déficit) et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués (déficit) à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) Contrats de location

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4. Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Le classement est dorénavant effectué en fonction du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont semblables aux directives de l'IAS 39 à l'exception des passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies. Le nouveau modèle de pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes de crédit plus rapidement. En vertu de l'IAS 39, les pertes de crédit étaient évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige en plus de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un résumé des modifications effectuées au classement et à l'évaluation au 1^{er} avril 2018 :

	Classe d'évaluation		Rapprochement de la valeur comptable nette				
	Ancienne (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Au 31 mars 2018 (IAS 39)	Ajustements IFRS 9			Au 1 ^{er} avril 2018 (IFRS 9)
				liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	6 286	9	–	–	6 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	303 297	–	–	–	303 297
Placements temporaires	Prêts et créances	Coût amorti	120 713	–	–	–	120 713
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti	103 927	(14 603)	1 730	(113)	90 941
Débiteurs ⁽²⁾	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	–	13 446	–	–	13 446
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	5 288	–	–	178	5 466
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances	Coût amorti	5 332 053	–	–	(9 253)	5 322 800
Prêts	Prêts et créances	Coût amorti	1 803 457	(88 121)	5 816	27 375	1 748 527
Prêts ⁽²⁾	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	–	97 102	7 170	–	104 272
Placements ⁽³⁾	Disponible à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	498 122	1 148	–	–	499 270
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	5 217	(2 481)	–	–	2 736
Placements ⁽¹⁾	Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	223 067	(6 500)	–	–	216 567
Placements	Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net	Désigné à la juste valeur par le biais du résultat net	358 764	–	–	–	358 764
			8 760 191	–	14 716	18 187	8 793 094
Passifs financiers							
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	111 467	–	–	–	111 467
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût amorti	5 337 896	–	–	–	5 337 896
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers	Coût amorti	399 701	–	–	–	399 701
Provision	Autres passifs financiers	Coût amorti	1 396	(1 396)	–	–	–
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers	Coût amorti	35 127	–	–	(7 665)	27 462
Passif au titre des engagements	s. o.	Coût amorti	–	1 396	–	5 175	6 571
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	18 362	–	–	–	18 362
			5 903 949	–	–	(2 490)	5 901 459
Incidences des ajustements IFRS sur les capitaux propres au 1^{er} avril 2018					14 716	20 677	

(1) La trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements de la Société qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée sont, en vertu de l'IFRS 9, désormais obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Auparavant, ils avaient été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net par la Société pour la même raison. Il n'y a donc pas eu d'incidence sur les résultats non distribués au 1^{er} avril 2018.

(2) Étant donné que les conditions contractuelles de certains prêts et débiteurs ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, ces instruments ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(3) Certains placements auparavant classés comme disponibles à la vente sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée. En vertu de l'IFRS 9, ils sont désormais obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde au 31 mars 2018 des provisions cumulées pour pertes constituées selon l'IAS 39 et le solde au 1^{er} avril 2018 des provisions pour pertes de crédit constituées selon l'IFRS 9 :

	Au 31 mars 2018 (IAS 39)	Ajustements IFRS 9		Au 1 ^{er} avril 2018 (IFRS 9)
		liés au classement	liés à la réévaluation de la dépréciation	
Débiteurs	1 492	–	113	1 605
Honoraires de garantie à recevoir	1 245	–	(178)	1 067
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	9 253	9 253
Prêts	83 127	(2 736)	(27 375)	53 016
Provisions	1 396	(1 396)	–	–
Passif au titre de la garantie	26 463	–	(7 665)	18 798
Passif au titre des engagements	–	1 396	5 175	6 571
	113 723	(2 736)	(20 677)	90 310

5. État consolidé des résultats par fonction

	2019	2018
Produits		
Vente de biens	738 297	709 805
Prestation de services	45 283	8 305
Revenus financiers	622 713	574 824
Autres	396	494
	1 406 689	1 293 428
Charges		
Coût des ventes de biens et de prestations de services	660 664	620 135
Charges financières	261 472	248 031
	922 136	868 166
Frais généraux		
Frais d'exploitation	40 614	28 847
Frais d'entreposage	26 779	25 598
Frais de vente	15 456	12 167
	82 849	66 612
Frais d'administration	102 619	94 383
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8 443	(1 966)
Résultat des activités poursuivies	307 528	262 301
Résultat des activités abandonnées	(7 595)	1 505
Résultat net	299 933	263 806

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	71 592	60 343
Amortissement des immobilisations corporelles	1 269	964
Amortissement des immobilisations incorporelles	466	491
Frais de locaux	6 343	6 163
Déplacements, représentation et réunions	2 747	2 530
Honoraires	7 383	9 462
Bureaux à l'étranger	3 155	3 440
Publicité et promotion	2 673	3 066
Autres	6 991	7 924
	102 619	94 383

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	NOTE	2019	2018
Salaires et autres avantages à court terme		105 064	93 526
Cotisations aux régimes à cotisations définies	29	10 208	8 753
Charges liées aux régimes à prestations définies	29	5 962	5 834
		121 234	108 113

6. Revenus financiers

Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti

	2019	2018
Intérêts sur les prêts	124 668	–
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	880	–
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	96 938	–
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	5 870	–
	228 356	–

Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	2019	2018
Intérêts sur les prêts	8 576	–
Dividendes sur les valeurs mobilières	9 509	–
	18 085	–

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2019	2018
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les prêts	5 764	–
Gain (perte) sur les placements dans des organismes de capital-risque	114 553	–
Gain (perte) sur les valeurs mobilières	(29 699)	–
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	(19 076)	4 174
Gain (perte) sur les autres placements	1 001	–
	72 543	4 174
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	55 004	25 393
Gain (perte) sur les placements dans des organismes de capital-risque	–	29 442
Gain (perte) sur les billets à terme adossés à des actifs	–	(1 054)
Gain (perte) sur les autres placements	–	409
	55 004	54 190
	127 547	58 364

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Autres revenus attribuables aux instruments financiers

	2019	2018
Honoraires de garantie	8 789	–
Frais d'étude	1 277	–
Gain de change sur les instruments financiers	9 005	–
Autres	11 232	–
	30 303	–

Revenus de placements

	2019	2018
Intérêts sur les prêts	–	91 244
Intérêts sur les prêts dépréciés	–	10 975
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	–	522
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	94 708
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	–	3 414
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	–	11 143
Intérêts et dividendes sur les autres placements	–	28
Honoraires de garantie	–	9 900
	–	221 934

Autres revenus financiers

	2019	2018
Frais d'étude	–	2 833
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	–	6 408
Autres	–	9 980
	–	19 221

7. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2019	2018
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	96 832	94 769
Honoraires d'intermédiaires financiers	49 118	37 297
Contributions financières non remboursables	48 266	47 949
	194 216	180 015

Dotation aux pertes de crédit

	NOTE	2019	2018
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	16 et 28	55 872	–
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	16 et 28	1 344	–
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	(339)	–
Perte (gain) sur les autres actifs financiers	12	792	–
		57 669	–

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence

	NOTE	2019	2018
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	19	4 384	–

Autres charges financières

	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	859	3 460
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	1 253	546
Perte de change sur les instruments financiers	–	6 329
Autres	3 091	2 859
	5 203	13 194

Perte nette (gain net) de valeur sur les placements

	NOTE	2019	2018
Dépréciation des placements disponibles à la vente		–	14 509
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	19	–	26 701
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence	19	–	(1 638)
Perte (gain) sur les prêts et les garanties		–	14 679
Variation nette de la provision sur les engagements	27	–	443
Autres		–	128
		–	54 822

8. Honoraires de gestion – FDE et fonds CMH

Selon la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE et dans le fonds CMH. En vertu du décret 181-2019, daté du 13 mars 2019, la rémunération a été établie à un montant de 33 331 000 \$ pour le FDE et de 2 583 000 \$ pour le fonds CMH pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 (valeur nulle au 31 mars 2018).

9. Activités abandonnées

La perte nette de 7 595 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées. Au 31 mars 2018, le résultat net de 1 505 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées représente le gain résultant de la vente d'actifs, déduction faite du coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
Trésorerie	187 849	127 754
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires, 1,81 %, échéant en avril 2019	5 994	30 845
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,55 %, sans échéance	15 541	18 199
Certificats de dépôt, 1,83 %, échéant en mai 2018	–	5 000
Billets de trésorerie, 1,83 %, échéant en avril 2019	3 498	96 873
Bons du Trésor de provinces, de 1,31 % à 1,38 %, échéant en avril 2018	–	14 992
Bons du Trésor du Canada, de 1,70 % à 1,80 %, échéant en mai 2019	534	6 286
Obligations à taux fixes, de 1,30 % à 1,57 %, échéant entre avril et mai 2018	–	9 634
	213 416	309 583

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Placements temporaires

	2019	2018
Obligations à taux fixes, de 1,05 % à 1,81 %, échéant entre avril 2018 et septembre 2018	–	22 627
Dépôts rachetables, de 1,20 % à 1,80 %, échéant entre avril 2018 et mars 2019	–	91 090
Billets de trésorerie, 1,83 %, échéant en mai 2019	4 487	6 996
	4 487	120 713

12. Débiteurs et provision pour pertes de crédit**A) Débiteurs**

	2019
Débiteurs au coût amorti	
Créances clients	93 192
Créances clients – entreprises associées	2 743
Autres débiteurs	1 170
Autres débiteurs – entreprises associées	7 374
	104 479
Provision pour pertes de crédit	(603)
	103 876
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net	
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	8 423
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir – entreprises associées	1 523
	9 946
Autres débiteurs	13 021
	126 843
	2018
	(IAS 39)
Créances clients ⁽¹⁾	91 795
Créances clients – entreprises associées	6 638
	98 433
Provision pour pertes ⁽¹⁾	(1 492)
	96 941
Autres débiteurs	19 842
	116 783

(1) À la suite de l'application des exigences de l'IFRS 9, le solde de la provision pour pertes de crédit au 31 mars 2018, qui était comptabilisé contre les créances clients, est dorénavant présenté distinctement. Ainsi, le solde de la provision pour pertes au 31 mars 2018 d'un montant de 1 492 000 \$ a été reclassé sous la rubrique « Provision pour pertes » et le solde des créances clients de 90 303 000 \$ a été ajusté en conséquence à 91 795 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Provision pour pertes de crédit

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les créances clients :

	2019
Solde au 1 ^{er} avril 2018	1 605
Radiations	(1 794)
Variation nette des débiteurs	(246)
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	1 038
Solde au 31 mars 2019	603

Le détail de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté à la note 4.

	2018 (IAS 39)
Solde au 1 ^{er} avril 2017	1 721
Provision pour pertes	(229)
Solde au 31 mars 2018	1 492

C) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs aux 31 mars se détaille comme suit :

	2019				
	Courant	En souffrance depuis			Total
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable brute	93 768	8 468	462	1 781	104 479
Perte de crédit attendue	98	24	8	473	603
Taux de perte	0,10%	0,28%	1,73%	26,56%	0,58%

	2018 (IAS 39)
Courant	89 018
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	2 123
En souffrance depuis 61 à 90 jours	281
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 911
	93 333
Provision pour pertes	(1 492)
	91 841

13. Honoraires de garantie à recevoir et provision pour pertes de crédit

A) Honoraires de garantie à recevoir

	2019	2018
Honoraires de garantie à recevoir	5 458	6 533
Provision pour pertes de crédit	(492)	(1 245)
	4 966	5 288
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	3 881	3 616
	1 085	1 672

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	4 241	4 584
De 1 an à 2 ans	872	1 143
De 2 à 3 ans	342	551
De 3 à 4 ans	152	306
De 4 à 5 ans	77	148
Plus de 5 ans	107	239
	5 791	6 971

B) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les honoraires de garantie à recevoir :

	2019
Solde au 1 ^{er} avril 2018	1 067
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	(468)
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(107)
Solde au 31 mars 2019	492

Le détail de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté à la note 4.

	2018 (IAS 39)
Solde au 1 ^{er} avril 2017	1 808
Provision pour pertes	(240)
Recouvrements	(10)
Radiations	(313)
Solde au 31 mars 2018	1 245

14. Stocks

	2019	2018
Produits finis	81 811	75 471
Matières premières	11 687	5 996
Pièces consommables et de rechange	6 013	4 817
Produits en cours	1 709	1 408
Autres	1 484	1 649
	102 704	89 341

Au 31 mars 2019, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élèvent à 652 933 000 \$ (607 750 000 \$ au 31 mars 2018).

15. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2019	2018
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 2,86 %, échéant entre avril 2019 et mars 2024, valeur nominale de 5,5 milliards de dollars	5 232 286	5 332 053
Provision pour pertes de crédit	(8 914)	–
	5 223 372	5 332 053
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	819 644	1 107 161
	4 403 728	4 224 892

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	826 400	1 118 400
De 1 an à 2 ans	895 600	826 400
De 2 à 3 ans	1 490 800	895 600
De 3 à 4 ans	1 256 800	1 490 800
De 4 à 5 ans	1 048 000	1 256 800
	5 517 600	5 588 000

B) Provision pour pertes de crédit

À la date initiale d'application de l'IFRS 9, la Société a déterminé que le risque de crédit que comporte l'instrument financier est faible. Par conséquent, la Société a estimé que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit sur les 12 mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec :

Solde au 1 ^{er} avril 2018	9 253
Diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 011
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(3 350)
Solde au 31 mars 2019	8 914

(1) Malgré une diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec, l'augmentation de la perte attendue de 3 011 000 \$ s'explique par une probabilité de recouvrement qui est moindre au début du terme des billets et qui augmente au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent de leur date d'échéance.

16. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

	2019			
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	2 087 235	97 788	138 996	2 324 019
Provision pour pertes de crédit	(57 914)	(33 658)	–	(91 572)
	2 029 321	64 130	138 996	2 232 447
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	667 614	57 812	9 047	734 473
	1 361 707	6 318	129 949	1 497 974

(1) Non assujettis aux pertes de crédit.

(2) Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 10 971 000 \$.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018 (IAS 39)
Prêts	
Taux fixe	656 960
Taux variable	1 116 150
	1 773 110
Douteux	113 474
	1 886 584
Provision cumulée pour pertes	
Prêts	(33 590)
Prêts douteux	(49 537)
	(83 127)
	1 803 457
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision	585 562
	1 217 895

Au 31 mars 2019, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou entreprises associées totalisant 203 540 000 \$ selon les conditions du marché (162 899 000 \$ au 31 mars 2018).

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit (provision cumulée pour pertes au 31 mars 2018), selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2019			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	474 709	898 739	336 607	1 710 055
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	71 570	227 459	20 238	319 267
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	28 730	23 881	7 275	59 886
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	2 535	468	1 240	4 243
	577 544	1 150 547	365 360	2 093 451
Rendement au taux effectif pondéré	6,01 %	6,64 %	5,45 %	

	2018 (IAS 39)			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts	384 566	851 927	503 027	1 739 520
Prêts douteux	33 821	16 517	13 599	63 937
	418 387	868 444	516 626	1 803 457
Rendement au taux effectif pondéré	6,40 %	6,22 %	6,10 %	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	740 212	631 145
De 1 an à 2 ans	432 108	352 888
De 2 à 3 ans	468 406	315 959
De 3 à 4 ans	165 907	138 727
De 4 à 5 ans	218 077	137 082
Plus de 5 ans	326 593	328 337
	2 351 303	1 904 138

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés, se détaillent comme suit :

	2019	2018
De 30 à 90 jours	2 764	2 189

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les prêts modifiés mais non décomptabilisés au cours de l'exercice, pour lesquels les provisions pour pertes de crédit ont été évaluées pour la durée de vie :

	2019
Prêts modifiés pendant l'exercice	
Coût amorti avant modification	125 581
Gain net (perte nette) sur modification	1 273
Prêts modifiés depuis leur comptabilisation initiale	
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice des prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été réévaluée des pertes de crédit attendues pour la durée de vie au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	–

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de prêts acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

	2019			2018	
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total	Total
Ententes de prêts autorisées ⁽²⁾	102 406	330	–	102 736	62 508
Ententes de prêts acceptées par les clients ⁽³⁾	473 241	3 839	–	477 080	277 200
	575 647	4 169	–	579 816	339 708
Provision pour pertes de crédit	(6 260)	(208)	–	(6 468)	–
	569 387	3 961	–	573 348	339 708

(1) Non assujettis aux pertes de crédit.

(2) Comprenant un montant de renouvellement de prêts de 25 337 000 \$ au 31 mars 2019 (3 306 000 \$ au 31 mars 2018).

(3) Comprenant un montant de renouvellement de prêts de 1 502 000 \$ au 31 mars 2019 (9 130 471 \$ au 31 mars 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

					2019
Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	9 188	15 299	27 938	591	53 016
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	201	(1 611)	–	–	(1 410)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(6 695)	41 824	(1 073)	–	34 056
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(262)	(5 311)	28 387	–	22 814
Décomptabilisations ⁽³⁾	(3 715)	(2 838)	(3 572)	–	(10 125)
Radiations	(560)	144	(13 709)	(694)	(14 819)
Recouvrements	52	7	342	558	959
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	12 966	520	–	1 373	14 859
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	1 036	(1 941)	(4 697)	(1 543)	(7 145)
Variation des taux de change et autres ajustements	(182)	(208)	(243)	–	(633)
Solde au 31 mars 2019	12 029	45 885	33 373	285	91 572

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est de 1 284 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation des provisions pour pertes de crédit.
- (3) Correspond à la diminution des provisions pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.
- (4) Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.
- (5) Comprend la réévaluation des provisions pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Le détail de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté à la note 4.

		2018 (IAS 39)
Prêts		
Solde au 1 ^{er} avril 2017		96 350
Provision pour pertes		14 040
Recouvrements		3 240
Radiations		(30 503)
Solde au 31 mars 2018		83 127

					2019
Engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	2 695	2 643	–	–	5 338
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	14	(187)	–	–	(173)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 110)	2 032	–	–	922
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(4)	(8)	203	–	191
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(4 654)	(2 229)	–	(1)	(6 884)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	7 552	–	–	6	7 558
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(401)	(89)	–	–	(490)
Variation des taux de change et autres ajustements	6	–	–	–	6
Solde au 31 mars 2019	4 098	2 162	203	5	6 468

- (1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribués à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de PD. Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste) entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans avec une granularité trimestrielle, de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Le tableau ci-après présente les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

Variables macroéconomiques	2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	1,72 %	1,66 %	2,86 %	1,94 %	(2,58) %	2,18 %
Taux de chômage ⁽²⁾	5,67 %	5,43 %	5,42 %	4,51 %	6,60 %	6,51 %
Écart de taux ⁽³⁾	1,91 %	1,87 %	1,70 %	1,23 %	2,71 %	2,60 %

(1) Correspond au taux de croissance trimestriel moyen du PIB annualisé, sur la période.

(2) Correspond au taux de chômage trimestriel moyen de la période.

(3) Correspond à l'écart de taux trimestriel moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une baisse des pertes de crédit attendues.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, tels que décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit (risque de crédit au 31 mars 2018) liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

					2019
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	368 369	59	–	–	368 428
Bon	653 869	1 417	–	196	655 482
Moyen	676 125	104 201	–	565	780 891
Faible	11 692	213 589	–	1 076	226 357
Défaut	–	–	59 886	2 407	62 293
	1 710 055	319 266	59 886	4 244	2 093 451

(1) Au 31 mars 2019, 77 % des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties.

		2018 (IAS 39)
Risque de crédit des prêts		
Faible		484 095
Moyen		1 254 538
Élevé		64 824
		1 803 457

					2019
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	89 199	–	–	–	89 199
Bon	133 212	113	–	339	133 664
Moyen	307 750	17 662	–	327	325 739
Faible	9 616	11 835	–	–	21 451
Défaut	–	–	946	2 349	3 295
	539 777	29 610	946	3 015	573 348

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2019	2018
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements dans des organismes de capital-risque	340 057	–
Valeurs mobilières	611 642	–
Autres placements	8 599	–
Instruments financiers dérivés	1 343	5 217
	961 641	5 217
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽¹⁾	376 936	358 764
Placements dans des organismes de capital-risque	–	208 969
Autres placements	–	14 098
	376 936	581 831
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en bourse	–	196 366
Actions et parts de sociétés privées	–	126 640
Obligations et autres titres de créance	–	175 116
	–	498 122
	1 338 577	1 085 170
Moins la tranche courante	65 744	48 135
	1 272 833	1 037 035

(1) Aux 31 mars 2019 et 2018, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2019, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 549 735 000 \$ (455 912 000 \$ au 31 mars 2018) alors que son résultat net pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2019, composé en quasi-totalité de la variation de juste valeur des placements, est de 89 111 000 \$ (20 743 000 \$ en 2017-2018). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la Société a reçu des distributions de 32 600 000 \$ (7 743 000 \$ en 2017-2018) de cette participation.

Au 31 mars 2019, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 141 514 000 \$ CA (128 511 000 \$ CA au 31 mars 2018).

B) Engagements d'investissement

En vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions de parts sociales et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires, s.e.c. et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2019	2018
Souscriptions de parts sociales	–	1 000
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	5 820	7 489
Organismes de capital-risque	154 438	146 048
	160 258	154 537

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Actifs détenus en vue de la vente

Le 3 mars 2019, la Société a signé une entente avec une tierce partie, afin de lui céder la totalité de sa participation de 40 % dans une propriété minière en contrepartie d'un montant de 30 000 000 \$ US. Selon cette entente, la date effective de la vente sera déterminée lorsque la Société encaissera la somme de 5 000 000 \$ US payable comptant, et ce, jusqu'à un maximum de six mois après la date de signature de l'entente. Le solde sera payable au plus tard trois ans après la date d'encaissement dudit 5 000 000 \$ US. La valeur comptable de la propriété a été reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant net de 1 962 000 \$ CA (valeur minière de 2 034 000 \$ CA, déduction faite de la subvention différée de 72 000 \$ CA).

19. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2019 et 2018.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2019	2018
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	8 443	(1 966)

	2019	2018
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	7 221	(4 298)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie des autres coentreprises et entreprises associées	(125)	352
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises et entreprises associées significatives	(7 805)	–
	(709)	(3 946)

	2019	2018
Participations dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	261 580	324 633

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2019	2018
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	261 580	324 633
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	8 536	(2 348)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	891	(301)
des autres éléments du résultat global	(709)	(3 946)
Quote-part du résultat global	8 718	(6 595)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

Solde au 1 ^{er} avril 2017	87 600
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(103)
Disposition	(80 459)
Perte de l'exercice non comptabilisée	9 448
Solde au 31 mars 2018	16 486
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(372)
Disposition	(740)
Perte de l'exercice non comptabilisée	3 467
Solde au 31 mars 2019	18 841

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2019, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 3 914 000 \$ (2 893 000 \$ au 31 mars 2018). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2019, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (aucun au 31 mars 2018) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (aucune au 31 mars 2018). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison d'une baisse importante du cours de l'action. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de son cours boursier (niveau 1). Au 31 mars 2019, des pertes de valeur totalisant 1 873 000 \$ (14 157 000 \$ au 31 mars 2018) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » relativement à cette participation (« Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au 31 mars 2018).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de difficultés financières. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de sa valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Au 31 mars 2019, des pertes de valeur totalisant 2 511 000 \$ (aucune au 31 mars 2018) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » relativement à cette participation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a encaissé le solde de prix de vente résultant de la vente d'actifs d'une de ses sociétés associées. Juste avant la réception du montant, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant une incidence positive sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et une reprise de valeur de 1 638 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leurs difficultés financières. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 18,9 % à 20,9 % (niveau 3). Au 31 mars 2018, des pertes de valeur totalisant 12 544 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 453	42 095	194 334	8 704	620	39 873	313 079
Amortissement cumulé	–	23 759	105 372	3 744	–	29 990	162 865
Solde au 1 ^{er} avril 2017	27 453	18 336	88 962	4 960	620	9 883	150 214
Amortissement de l'exercice	–	(1 544)	(10 931)	(434)	–	(2 024)	(14 933)
Acquisitions	–	196	5 673	–	1 631	2 403	9 903
Perte de valeur	–	(95)	–	–	–	(695)	(790)
Reprise de valeur	–	–	5 708	–	–	–	5 708
Effet de change	(7)	(404)	(2 655)	–	(19)	(22)	(3 107)
Dispositions	–	–	(11)	–	–	(14)	(25)
Autres changements	–	–	–	–	–	(452)	(452)
	(7)	(1 847)	(2 216)	(434)	1 612	(804)	(3 696)
Coût	27 446	41 450	194 922	8 704	2 232	40 702	315 456
Amortissement cumulé	–	24 961	108 176	4 178	–	31 623	168 938
Solde au 31 mars 2018	27 446	16 489	86 746	4 526	2 232	9 079	146 518
Amortissement de l'exercice	–	(1 571)	(12 373)	(436)	–	(2 134)	(16 514)
Acquisitions	15	260	23 625	–	173	2 718	26 791
Reprise de valeur	–	2 463	7 138	627	–	206	10 434
Effet de change	8	403	2 540	–	81	–	3 032
Dispositions	–	–	(41)	–	–	(30)	(71)
Autres changements	–	–	–	–	–	(480)	(480)
	23	1 555	20 889	191	254	280	23 192
Coût	27 469	45 015	223 917	9 331	2 486	42 945	351 163
Amortissement cumulé	–	26 971	116 282	4 614	–	33 586	181 453
Solde au 31 mars 2019	27 469	18 044	107 635	4 717	2 486	9 359	169 710

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison de l'acquisition d'un séchoir permettant d'augmenter significativement la production de bois sec vendu à prix plus élevé et en raison de l'amélioration du marché du bois d'œuvre pour une deuxième année consécutive, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était supérieure à sa valeur comptable. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs variant de 14 % à 16 % (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une reprise de valeur d'un montant de 10 434 000 \$ (5 708 000 \$ au 31 mars 2018).

La charge d'amortissement, les pertes de valeur et les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2019	2018
Coût des ventes	3 376	7 335
Frais généraux	1 435	1 716
Frais d'administration	1 269	964
	6 080	10 015

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2019 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Actifs biologiques

	Terrains boisés
Solde au 1 ^{er} avril 2017	82 026
Acquisitions	73
Dispositions	(32)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 054
Solde au 31 mars 2018	86 121
Acquisitions	25
Dispositions	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	1 218
Solde au 31 mars 2019	87 344

Au 31 mars 2019, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 016 hectares de plantations (454 016 hectares au 31 mars 2018) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2018) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2018) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2019	2018
Forêt mature	27 %	27 %
Forêt intermédiaire	13 %	13 %
Forêt jeune	11 %	11 %
Régénération	31 %	31 %
Improductif et non forestier	18 %	18 %

Au 31 mars 2019, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 26 462 000 m³ (26 462 000 m³ au 31 mars 2018). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 144 484 m³ (140 082 m³ en 2017-2018) et a vendu des droits de coupe pour 324 765 m² (283 274 m² en 2017-2018). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 482 938 m³ (482 938 m³ au 31 mars 2018). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2018-2019, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2017-2018), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2017-2018) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2017-2018).

La juste valeur moins les coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 7 188 000 \$ au 31 mars 2019 (6 791 000 \$ au 31 mars 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2018) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 11,60 \$/m³ et 14,60 \$/m³ (11,50 \$/m³ et 14,40 \$/m³ au 31 mars 2018) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2019;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 661 658 m³ (661 658 m³ au 31 mars 2018) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. Immobilisations incorporelles

NOTE	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement en électricité	Total
Coût	48 830	28 467	12 460	89 757
Amortissement cumulé	–	22 620	8 204	30 824
Solde au 1 ^{er} avril 2017	48 830	5 847	4 256	58 933
Amortissement de l'exercice	–	(1 525)	(378)	(1 903)
Acquisitions générées à l'interne	10 224	–	–	10 224
Autres acquisitions	–	1 350	1 107	2 457
Radiation et perte de valeur	(11 155)	–	–	(11 155)
Autres changements	–	(44)	(130)	(174)
	(931)	(219)	599	(551)
Coût	47 899	29 817	13 179	90 895
Amortissement cumulé	–	24 189	8 324	32 513
Solde au 31 mars 2018	47 899	5 628	4 855	58 382
Amortissement de l'exercice	–	(1 393)	(319)	(1 712)
Acquisitions générées à l'interne	10 926	–	–	10 926
Autres acquisitions	–	358	(100)	258
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(2 034)	–	–	(2 034)
Radiation et perte de valeur	(23 249)	–	–	(23 249)
Reprise de valeur	–	698	–	698
Autres changements	(4)	(46)	170	120
	(14 361)	(383)	(249)	(14 993)
Coût	33 538	30 860	8 208	72 606
Amortissement cumulé	–	25 615	3 602	29 217
Solde au 31 mars 2019	33 538	5 245	4 606	43 389

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2019, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 23 249 000 \$ (11 155 000 \$ au 31 mars 2018) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, les radiations et pertes de valeur ainsi que les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2019	2018
Coût des ventes	(379)	378
Frais généraux	24 176	12 189
Frais d'administration	466	491
	24 263	13 058

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2019	2018
Actifs totaux	35 187	48 719
Passifs totaux	56 362	44 432
Produits	122	(745)
Charges	25 849	14 139
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(5 208)	3 809
Activités d'investissement	(11 362)	30 082

23. Emprunts à court terme

	2019	2018
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 2,05 % à 2,11 %, échéant entre avril et juillet 2019	92 000	–

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 143 800 000 \$ (234 724 000 \$ au 31 mars 2018), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,95 % (3,45 % au 31 mars 2018) et renouvelables annuellement. La Société dispose également d'une marge de crédit bancaire, conjointement avec certaines de ses filiales, d'un montant autorisé de 65 000 000 \$ (65 000 000 \$ au 31 mars 2018), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,95 % (3,45 % au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 59 354 000 \$ (58 974 000 \$ au 31 mars 2018) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 149 446 000 \$ au 31 mars 2019 (240 750 000 \$ au 31 mars 2018).

24. Crédoeurs et charges à payer

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	116 068	103 169
Autres	9 206	8 298
	125 274	111 467

25. Dette à long terme

	2019	2018
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2019 et mars 2024, valeur nominale de 5,5 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 2,86 %) ⁽¹⁾	5 222 098	5 313 572
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	5 392	4 974
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre avril 2024 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	18 553	18 112
Autres	2 090	1 238
	5 248 133	5 337 896
Moins la tranche courante	814 886	1 095 584
	4 433 247	4 242 312

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	821 532	1 106 740
De 1 an à 2 ans	894 674	823 113
De 2 à 3 ans	1 488 937	895 068
De 3 à 4 ans	1 256 144	1 488 701
De 4 à 5 ans	1 048 002	1 256 821
Plus de 5 ans	38 479	38 479
	5 547 768	5 608 922

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

	NOTE	2019	2018
Solde au début de l'exercice		5 337 896	5 283 400
Augmentation de la dette à long terme		1 048 000	1 257 177
Remboursement de la dette à long terme		(1 110 616)	(1 177 849)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement		(62 616)	79 328
Intérêts sur la dette à long terme	7	859	3 460
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	7	96 832	94 769
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs		(126 306)	(123 521)
Obligation de location-financement		1 468	460
Total des changements sans contrepartie de trésorerie		(27 147)	(24 832)
Solde à la fin de l'exercice		5 248 133	5 337 896

26. Subventions différées

Solde au 1 ^{er} avril 2017	13 063
Amortissement de l'exercice	(613)
Radiations	(538)
Autres	(321)
Solde au 31 mars 2018	11 591
Amortissement de l'exercice	(627)
Radiations	(2)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(72)
Autres	208
Solde au 31 mars 2019	11 098

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. Provisions

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2017	4 931	953	267	6 151
Provisions constituées	653	1 329	–	1 982
Provisions utilisées	(504)	(886)	–	(1 390)
Provisions renversées	(1 514)	–	(60)	(1 574)
Effet de la désactualisation	28	–	–	28
Solde au 31 mars 2018	3 594	1 396	207	5 197
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9	–	(1 396)	–	(1 396)
Solde au 1 ^{er} avril 2018	3 594	–	207	3 801
Provisions constituées	8 822	–	–	8 822
Provisions utilisées	(5 037)	–	(42)	(5 079)
Provisions renversées	–	–	(165)	(165)
Effet de la désactualisation	115	–	–	115
Solde au 31 mars 2019	7 494	–	–	7 494
Solde au 31 mars 2018				
Courant	2 487	–	–	2 487
Non courant	1 107	1 396	207	2 710
	3 594	1 396	207	5 197
Solde au 31 mars 2019				
Courant	6 347	–	–	6 347
Non courant	1 147	–	–	1 147
	7 494	–	–	7 494

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de un an à six ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 7 686 000 \$ au 31 mars 2019 (3 732 000 \$ au 31 mars 2018).

Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2020	6 371
2021	478
2022	259
2023	222
2024 et exercices subséquents	356
	7 686

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2020	4,22%
2021	4,21%
2022	4,18%
2023	4,23%
2024 et exercices subséquents	4,23%

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2019			2018
	Sains	Dépréciés	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	135 912	18 801	154 713	166 753
D'engagement financier	77 832	14 150	91 982	85 162
	213 744	32 951	246 695	251 915
Passif au titre de la garantie				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(4 762)	(370)	(5 132)	(6 987)
Garanties d'engagement financier	(1 259)	(71)	(1 330)	(1 677)
	(6 021)	(441)	(6 462)	(8 664)
Provision pour pertes de crédit				
Garanties d'emprunt	(946)	(10 058)	(11 004)	(13 050)
Garanties d'engagement financier	(2 451)	(6 353)	(8 804)	(13 413)
	(3 397)	(16 411)	(19 808)	(26 463)
	(9 418)	(16 852)	(26 270)	(35 127)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	204 326	16 099	220 425	216 788

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	193 802	180 597
De 1 an à 2 ans	21 094	20 818
De 2 à 3 ans	8 412	14 450
De 3 à 4 ans	6 864	9 174
De 4 à 5 ans	5 495	8 266
Plus de 5 ans	11 028	18 610
	246 695	251 915

Au 31 mars 2019, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 443 000 \$ CA (3 115 000 \$ CA au 31 mars 2018).

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de garantie autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de garantie acceptées par les clients, soit les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2019			2018
	Sains	Dépréciés	Total	Total
Garanties d'emprunt				
Ententes autorisées ⁽¹⁾	4 742	–	4 742	6 107
Ententes acceptées par les clients ⁽¹⁾	20 791	137	20 928	18 732
	25 533	137	25 670	24 839
Garanties d'engagement financier				
Ententes autorisées ⁽¹⁾	11 575	–	11 575	5 793
Ententes acceptées par les clients	87 325	2 834	90 159	81 553
	98 900	2 834	101 734	87 346
	124 433	2 971	127 404	112 185
Provision pour pertes de crédit				
Garanties d'emprunt	(573)	–	(573)	–
Garanties d'engagement financier	(874)	–	(874)	–
	(1 447)	–	(1 447)	–
	122 986	2 971	125 957	112 185

(1) Comprenant un montant de renouvellement de garanties d'emprunt et de garanties d'engagement financier de 628 000 \$ et 1 445 000 \$ respectivement dans les ententes autorisées au 31 mars 2019 (3 982 000 \$ dans les ententes acceptées au 31 mars 2018).

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit sur les engagements de garantie

Passif au titre de la garantie	2019			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	6 938	5 409	15 115	27 462
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	55	(257)	(165)	(367)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(907)	3 110	(42)	2 161
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(145)	(1 154)	6 071	4 772
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(877)	(2 581)	(2 965)	(6 423)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 213)	(3 213)
Recouvrements	–	–	150	150
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 092	205	710	3 007
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(8)	(1)	51	42
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(1 746)	(497)	41	(2 202)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(129)	642	(141)	372
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	22	(752)	1 293	563
Variation des taux de change et autres ajustements	8	(9)	(53)	(54)
Solde au 31 mars 2019	5 303	4 115	16 852	26 270

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 16.

Le détail de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté à la note 4.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018 (IAS 39)
Provision cumulée pour pertes	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	28 960
Provision pour pertes	879
Recouvrements	30
Radiations	(426)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(3 694)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	714
	26 463
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	8 664
Solde au 31 mars 2018	35 127

	2019			
Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	372	861	–	1 233
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	5	(44)	–	(39)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(153)	529	–	376
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	–	(72)	–	(72)
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(441)	(539)	–	(980)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	939	–	–	939
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	8	(93)	–	(85)
Variation des taux de change et autres ajustements	3	72	–	75
Solde au 31 mars 2019	733	714	–	1 447

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 16.

i) Données et hypothèses clés

Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 16.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 16.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

	2019			
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	11 738	–	–	11 738
Bon	56 487	–	–	56 487
Moyen	102 531	22 875	–	125 406
Faible	1 189	9 506	–	10 695
Défaut	–	–	16 099	16 099
	171 945	32 381	16 099	220 425

(1) Au 31 mars 2019, 88 % des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Qualité du crédit des engagements de garantie	2019			Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	
Excellent	16 317	–	–	16 317
Bon	28 388	–	–	28 388
Moyen	60 022	6 715	–	66 737
Faible	4 112	7 432	–	11 544
Défaut	–	–	2 971	2 971
	108 839	14 147	2 971	125 957

(1) Au 31 mars 2019, 98 % des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties.

29. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 10 208 000 \$ au 31 mars 2019 (8 753 000 \$ au 31 mars 2018).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

ii) Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 790 000 \$ (2 533 000 \$ au 31 mars 2018) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

iii) Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2019, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2019		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	110 453	13 459	123 912
Reclassement relatif à la conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies ⁽¹⁾	912	–	912
Conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies	239	–	239
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 638	239	3 877
Cotisations versées par les participants aux régimes	801	–	801
Coût financier	3 925	481	4 406
Prestations versées	(2 864)	(284)	(3 148)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	–	100	100
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	3 263	(182)	3 081
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	165	98	263
Coût des services passés	4	–	4
Solde à la fin	120 536	13 911	134 447
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	86 621	–	86 621
Produits d'intérêts	2 884	–	2 884
Cotisations versées par l'employeur	2 388	74	2 462
Cotisations versées par les participants aux régimes	801	–	801
Prestations versées	(2 864)	(74)	(2 938)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	2 779	–	2 779
Autres	(221)	–	(221)
Solde à la fin	92 388	–	92 388
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 943	–	9 943
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 350)	–	(1 350)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	353	–	353
Solde à la fin	8 946	–	8 946

(1) Le reclassement d'un montant de 912 000 \$ a été effectué afin de tenir compte de la conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies. Au 31 mars 2018, le montant de 912 000 \$ était présenté dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2018
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	102 212	12 629	114 841
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 361	223	3 584
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Coût financier	3 831	469	4 300
Prestations versées	(3 444)	(265)	(3 709)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	465	69	534
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	3 467	479	3 946
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(583)	(145)	(728)
Coût des services passés	339	–	339
Solde à la fin	110 453	13 459	123 912
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	80 309	–	80 309
Produits d'intérêts	2 748	–	2 748
Cotisations versées par l'employeur	2 732	–	2 732
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Prestations versées	(3 444)	–	(3 444)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	3 249	–	3 249
Autres	222	–	222
Solde à la fin	86 621	–	86 621
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 568	–	9 568
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	16	–	16
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	359	–	359
Solde à la fin	9 943	–	9 943
			2019
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(90 546)	–	(90 546)
Régimes non capitalisés	(29 990)	(13 911)	(43 901)
Juste valeur des actifs des régimes	92 388	–	92 388
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(8 946)	–	(8 946)
	(37 094)	(13 911)	(51 005)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2018
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(82 509)	–	(82 509)
Régimes non capitalisés	(27 944)	(13 459)	(41 403)
Juste valeur des actifs des régimes	86 621	–	86 621
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 943)	–	(9 943)
	(33 775)	(13 459)	(47 234)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2019	2018
Fonds d'actions canadiennes	22,9%	23,4%
Fonds d'actions étrangères	29,8%	27,4%
Fonds d'obligations	29,1%	30,7%
Autres	18,2%	18,5%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 17,5 %
- Actions étrangères 27,5 %
- Obligations 35,0 %
- Autres 20,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

			2019
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coûts des services rendus	3 638	239	3 877
Intérêts nets	1 600	481	2 081
Coût des services passés	4	–	4
	5 242	720	5 962

			2018
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coûts des services rendus	3 361	223	3 584
Intérêts nets	1 442	469	1 911
Coût des services passés	339	–	339
	5 142	692	5 834

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2019	2018
Coût des ventes	1 737	2 022
Frais généraux	794	658
Frais d'administration	3 431	3 154
	5 962	5 834

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2019		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(903)	(16)	(919)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 350	–	1 350
	447	(16)	431

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	122	(403)	(281)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(16)	–	(16)
	106	(403)	(297)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,35 %	3,37 %	3,52 %	3,52 %
Taux de croissance de la rémunération	2,86 %	2,89 %	2,89 %	2,92 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	5,05 %	s. o.	5,14 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	22	18	23	23
Femmes	25	23	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	30	27
Femmes	29	30	32	30

Au 31 mars 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 19 ans (17 ans au 31 mars 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'incidence suivante sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2019			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(17 385)	22 571	(1 955)	2 496
Taux de croissance de la rémunération	3 406	(3 190)	21	(20)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	2 212	(1 773)
Mortalité	2 581	(2 536)	571	(569)

	2018			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(16 178)	21 170	(1 928)	2 460
Taux de croissance de la rémunération	3 306	(2 877)	20	(18)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	2 181	(1 748)
Mortalité	2 103	(2 195)	550	(542)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

30. Autres passifs

	2019	2018
Revenus différés	3 162	7 762
Autres	4 295	5 441
	7 457	13 203
Moins la tranche courante	796	3 000
	6 661	10 203

31. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 \$ par action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 4 milliards de dollars.

	2019	2018
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires	3 173 340	3 173 340

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts à court terme, le cas échéant, de la dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (note 23).

33. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2019	2018
Débiteurs	(11 194)	(14 406)
Stocks	(13 363)	(9 123)
Frais payés d'avance	174	(1 131)
Créditeurs et charges à payer	13 023	6 006
Autres passifs	(2 204)	3 000
	(13 564)	(15 654)

Au 31 mars 2019, il y a 1 475 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer » (55 000 \$ au 31 mars 2018) et 1 468 000 \$ d'immobilisations corporelles acquises par la prise en charge de passifs (460 000 \$ au 31 mars 2018).

34. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

35. Autres engagements**A) Contrats de location simple**

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2019	2018
Moins de 1 an	3 253	3 620
De 1 an à 5 ans	6 871	8 543
Plus de 5 ans	977	1 209
	11 101	13 372

Au 31 mars 2019, un montant de 8 636 000 \$ (9 609 000 \$ au 31 mars 2018) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 6 104 000 \$ (6 851 000 \$ au 31 mars 2018) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais d'administration » et 2 532 000 \$ (2 758 000 \$ au 31 mars 2018) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais généraux » au résultat net.

B) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2019, le montant des engagements de contributions financières est de 182 581 000 \$ (137 284 000 \$ au 31 mars 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Engagements à long terme

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 30 375 000 \$ au 31 mars 2019 (31 675 000 \$ au 31 mars 2018) et de matières premières et autres totalisant 31 252 000 \$ au 31 mars 2019 (19 896 000 \$ au 31 mars 2018).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2018) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) Autres

Au 31 mars 2019, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 35 776 000 \$ (44 458 000 \$ au 31 mars 2018) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

36. Instruments financiers

A) Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2019			
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	534	–	212 882	213 416
Placements temporaires	–	–	4 487	4 487
Débiteurs	9 946	–	103 876	113 822
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	4 966	4 966
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	5 223 372	5 223 372
Prêts	138 996	–	2 093 451	2 232 447
Placements	961 641	376 936	–	1 338 577
	1 111 117	376 936	7 643 034	9 131 087
Passifs financiers				
Emprunts à court terme	–	–	92 000	92 000
Créditeurs et charges à payer	–	–	125 274	125 274
Dettes à long terme	–	–	5 248 133	5 248 133
Avances du gouvernement du Québec	–	–	349 701	349 701
Passif au titre de la garantie	–	–	26 270	26 270
Passif au titre des engagements	–	–	7 915	7 915
Instruments financiers dérivés	27 666	–	–	27 666
	27 666	–	5 849 293	5 876 959

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						2018
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	6 286	–	303 297	–	309 583
Placements temporaires	–	–	–	120 713	–	120 713
Débiteurs	–	–	–	116 783	–	116 783
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	5 288	–	5 288
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 332 053	–	5 332 053
Prêts	–	–	–	1 803 457	–	1 803 457
Placements	5 217	581 831	498 122	–	–	1 085 170
	5 217	588 117	498 122	7 681 591	–	8 773 047
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	111 467	111 467
Dettes à long terme	–	–	–	–	5 337 896	5 337 896
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	18 362	–	–	–	–	18 362
	18 362	–	–	–	5 884 191	5 902 553

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la vice-présidence à la gestion des risques, sujette à l'approbation de la première vice-présidence, direction financière de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours de l'exercice 2018-2019, 57 811 000 \$ de placements dans des organismes de capital-risque évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés du niveau 3 vers le niveau 1 étant donné qu'ils sont dorénavant cotés sur un marché actif. Au cours de l'exercice 2017-2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs au coût amorti, des découverts bancaires, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2019				
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	534	534	534	–	–
Placements temporaires ⁽²⁾	4 487	4 487	–	4 487	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ^{(5) (6) (7)}	9 946	9 946	–	–	9 946
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	4 966	4 966	–	–	4 966
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 223 372	5 255 669	–	5 255 669	–
Prêts ⁽⁵⁾	2 232 447	2 280 054	66 774	103 973	2 109 307
Placements					
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁶⁾	340 057	340 057	144 006	–	196 051
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁶⁾	376 936	376 936	871	–	376 065
Autres placements ⁽⁷⁾	8 599	8 599	–	–	8 599
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	1 343	1 343	610	–	733
Valeurs mobilières ^{(7) (9) (10)}	611 642	611 642	415 143	12 357	184 142
	8 814 329	8 894 233	627 938	5 376 486	2 889 809
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹¹⁾	5 248 133	5 279 663	–	5 279 663	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹²⁾	26 270	23 404	–	–	23 404
Passif au titre des engagements ^{(5) (12)}	7 915	7 915	–	–	7 915
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	27 666	27 666	–	26 576	1 090
	5 309 984	5 338 648	–	5 306 239	32 409

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2018					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	6 286	6 286	6 286	–	–
Placements temporaires ⁽²⁾	120 713	120 713	–	120 713	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	5 288	5 466	–	–	5 466
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 332 053	5 277 188	–	5 277 188	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 803 457	1 874 592	–	–	1 874 592
Placements					
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁶⁾	208 969	208 969	58	–	208 911
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁶⁾	358 764	358 764	942	–	357 822
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁷⁾	14 098	14 098	6 500	–	7 598
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	5 217	5 217	442	1 453	3 322
Actions de sociétés cotées en bourse ⁽⁹⁾	196 366	196 366	196 366	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁷⁾	126 640	126 640	–	3 235	123 405
Obligations et autres titres de créance ⁽¹⁰⁾	175 116	175 116	20	175 096	–
	8 352 967	8 369 415	210 614	5 577 685	2 581 116
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹¹⁾	5 337 896	5 290 456	–	5 290 456	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹²⁾	35 127	34 498	–	–	34 498
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	18 362	18 362	–	18 362	–
	5 391 385	5 343 316	–	5 308 818	34 498

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Au 31 mars 2019, la juste valeur des prêts tient également compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (8) ci-bas.
- (6) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (7) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (8) La juste valeur des instruments financiers dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie et du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés.
- (10) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (11) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (12) La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts	Valeurs mobilières ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés	Autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2017	–	–	144 317	6 322	6 210	488 236	645 085
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	–	–	(259)	(3 954)	1 388	51 736	48 911
Gain comptabilisé au résultat global	–	–	(10 862)	–	–	–	(10 862)
Acquisitions	–	–	2 517	1 411	–	73 214	77 142
Dispositions	–	–	(12 308)	(457)	–	(672)	(13 437)
Distributions	–	–	–	–	–	(45 781)	(45 781)
Solde au 31 mars 2018	–	–	123 405	3 322	7 598	566 733	701 058
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9	13 446	81 773	–	(2 481)	–	–	92 738
Solde au 1 ^{er} avril 2018	13 446	81 773	123 405	841	7 598	566 733	793 796
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	–	5 710	1 291	(3 056)	1 001	83 466	88 412
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	–	–	(57 811)	(57 811)
Acquisitions	6 506	38 388	61 046	1 858	–	66 620	174 418
Dispositions	(10 006)	(9 231)	(1 600)	–	–	–	(20 837)
Distributions	–	–	–	–	–	(86 892)	(86 892)
Solde au 31 mars 2019	9 946	116 640	184 142	(357)	8 599	572 116	891 086

(1) Actions et parts de sociétés privées avant le 1^{er} avril 2018.

(2) Ces placements avaient été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 mars 2018, mais sont obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 mars 2019.

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 85 495 000 \$ au 31 mars 2019 (43 260 000 \$ au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, des gains nets de 88 412 000 \$ sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net (des gains nets de 49 170 000 \$ sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des gains nets de 5 658 000 \$ sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » et des pertes nettes de 5 917 000 \$ sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au 31 mars 2018).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus et du modèle Black-Scholes.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation et à la volatilité pour chacun des prêts. La valeur comptable des prêts couverts est de 116 640 000 \$ au 31 mars 2019.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(1 153)	4 982

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Valeurs mobilières (actions et parts de sociétés privées avant le 1^{er} avril 2018)

Les valeurs mobilières de niveau 3 sont composées des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2019, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples du BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées. La valeur comptable des placements couverts est de 114 043 000 \$ au 31 mars 2019.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(4 048)	4 280

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

iii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Au 31 mars 2019, le fait de modifier la donnée d'entrée non observable relative au taux d'intérêt afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles entraînerait la variation suivante de la juste valeur des instruments financiers dérivés :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	(8 065)	8 479

iv) Autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du BAIIA.

Au 31 mars 2019, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples du BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

v) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	17 163	(17 163)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt, des fluctuations des cours boursiers et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, à certains placements, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter aux sections « Portefeuille » et « Informations supplémentaires » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2019	2018
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	213 416	309 583
Placements temporaires	4 487	120 713
Débiteurs	113 822	116 783
Honoraires de garantie à recevoir	4 966	5 288
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	5 223 372	5 332 053
Prêts	2 232 447	1 803 457
Placements ⁽¹⁾	765 590	749 447
	8 558 100	8 437 324
Obligations hors bilan		
Garanties	220 425	216 788
Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	472 134	277 200
Engagements de garantie – ententes acceptées par les clients	109 864	100 285
Engagements d'investissement	160 258	153 537
	962 681	747 810
	9 520 781	9 185 134

(1) Comprend les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net et les valeurs mobilières, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2019, 35,7 % (33,5 % au 31 mars 2018) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu des décrets 542-2018 et 16-2019, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 30 avril 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 055 000 000 \$ (380 000 000 \$ au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 901 556 000 \$ (321 026 000 \$ au 31 mars 2018).

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan.

2019						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Emprunts à court terme	92 000	–	–	–	–	92 000
Créditeurs et charges à payer	125 274	–	–	–	–	125 274
Avances du gouvernement du Québec	349 701	–	–	–	–	349 701
Dette à long terme	821 532	2 383 611	2 304 146	38 479	–	5 547 768
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	26 270	26 270
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	5 744	57	533	134	1 447	7 915
Instruments financiers dérivés	1 973	1 729	792	3 754	–	8 248
	1 396 224	2 385 397	2 305 471	42 367	27 717	6 157 176
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	571 429	315 049	96 888	43 509	127 687	1 154 562
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	220 425	220 425
	571 429	315 049	96 888	43 509	348 112	1 374 987
	1 967 653	2 700 446	2 402 359	85 876	375 829	7 532 163
2018						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	111 467	–	–	–	–	111 467
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 106 740	1 718 181	2 745 522	38 479	–	5 608 922
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	195	–	–	–	–	195
	1 618 103	1 718 181	2 745 522	38 479	35 127	6 155 412
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	381 102	225 122	38 023	77 777	133 984	856 008
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	216 788	216 788
	381 102	225 122	38 023	77 777	350 772	1 072 796
	1 999 205	1 943 303	2 783 545	116 256	385 899	7 228 208

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2019 comprennent les engagements de prêts de 579 816 000 \$ (339 708 000 \$ au 31 mars 2018), les engagements d'investissement de 160 258 000 \$ (154 537 000 \$ au 31 mars 2018), les engagements de garantie de 127 404 000 \$ (112 185 000 \$ au 31 mars 2018), les engagements de contributions financières de 182 581 000 \$ (137 284 000 \$ au 31 mars 2018), les engagements à long terme de 61 627 000 \$ (51 571 000 \$ au 31 mars 2018), les autres engagements de 46 877 000 \$ (57 830 000 \$ au 31 mars 2018) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 3 914 000 \$ (2 893 000 \$ au 31 mars 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (placements classés comme disponibles à la vente et actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39), la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de gestion des risques de marché encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 582 986 000 \$ au 31 mars 2019 (373 963 000 \$ au 31 mars 2018).

Au 31 mars, la VaR se détaille comme suit :

	2019	2018
Taux d'intérêt	(617)	(488)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(8 372)	(2 959)
Diversification ⁽²⁾	302	177
	(8 687)	(3 270)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les divers types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation aux pertes de crédit. Au 31 mars 2019, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 859 809 000 \$ (1 024 778 000 \$ au 31 mars 2018).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2019	2018
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	8 598	10 248
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	(8 598)	(10 248)

Au 31 mars 2019, la Société a un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 000 000 \$ afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt liée à des placements temporaires et à des prêts à taux variables qui totalisent 1 019 097 000 \$. Ce contrat de swap de taux d'intérêt couvre l'exercice 2018-2019. Il n'y avait aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2019		
	CAD	USD	Autres devises
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68	1 971	166
Débiteurs	4 054	833	–
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	2 509	–
Prêts	–	244 839	1 697
Placements dans des organismes de capital-risque	–	24 642	–
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	31 787	–
Actions et parts de sociétés privées	–	49 503	–
	4 122	356 084	1 863
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 148	–	–
Dettes à long terme	5 392	–	–
Passif au titre des prestations définies	15 974	–	–
	23 514	–	–
Exposition nette	(19 392)	356 084	1 863

	2018	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	995	2 089
Débiteurs	560	3 937
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	158
Prêts	–	155 431
Placements dans des organismes de capital-risque	–	65 605
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	32 561
Actions et parts de sociétés privées	–	3 275
	1 555	263 056
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 375	104
Dettes à long terme	18 213	–
	21 588	104
Exposition nette	(20 033)	262 952

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2019	2018
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	(51 758)	(55 372)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	51 758	55 372

(1) Au 31 mars 2019, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 14,02 % (15,62 % au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, la Société a des contrats de swap de devises d'un montant nominal de 74 239 000 \$ US afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée à des prêts libellés en dollars américains qui totalisent 73 968 000 \$ US. Ces contrats de swap de devises viennent à échéance entre mai 2023 et octobre 2033. Il n'y avait aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018.

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section « Gérer les risques » du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

	2019				
	Termes à courir				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	22 498	48 017	51 542	159 916	281 973
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	2 174	2 311	2 469	2 704	2 552
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	–	62 700	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer (fixe)	–	–	–	4,00%	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir (variable)	–	–	–	2,26%	2,26%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	–	1,2540	1,2540

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2019
	Juste valeur du passif
Couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾	
Risque de prix – contrat de marchandises	20 764
Couvertures de juste valeur⁽²⁾	
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises	3 164

(1) Au 31 mars 2018, la juste valeur du contrat de marchandises représente un passif de 17 944 000 \$.

(2) Au 31 mars 2018, la juste valeur du swap de taux d'intérêt et de devises représente un actif de 1 257 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Couvertures de flux de trésorerie

Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture.

Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de flux de trésorerie :

AU 31 MARS 2019 OU POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019						
	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Pertes nettes comptabilisées dans les charges financières	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de prix						
Autres passifs financiers	268	(1 644)	–	(1 912)	1 912	–

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi qu'aux taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats :

AU 31 MARS 2019 OU POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les revenus financiers	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	67 157	(257)	(673)	5 020	(4 421)	599

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, des pertes de 2 103 000 \$ sur le contrat de swap désigné à titre d'élément de couverture de juste valeur avaient été constatées, déduction faite des gains de 1 817 000 \$ sur le prêt couvert qui sont attribuables au risque de variation des taux d'intérêt et de change. Ces pertes nettes totalisant 286 000 \$ au 31 mars 2018 ont été constatées sous la rubrique « Revenus de placements » à l'état consolidé des résultats. Une inefficacité négative de 99 000 \$ avait été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 194 675 000 \$ (194 171 000 \$ au 31 mars 2018) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 7 211 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2019 (3 199 000 \$ au 31 mars 2018). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes. Une autre filiale de la Société a comptabilisé un montant de 796 000 \$ au 31 mars 2019 (3 000 000 \$ au 31 mars 2018) à titre de revenus reportés provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce montant est compris dans les autres passifs.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.


A) Avances du gouvernement du Québec

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2019, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 349 701 000 \$ (399 701 000 \$ au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, des avances d'un montant de 18 553 000 \$ (18 112 000 \$ au 31 mars 2018) sont assorties de dates d'échéance comprises entre avril 2024 et janvier 2025.


B) Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2019	2018
Avantages du personnel à court terme	3 687	3 723
Avantages postérieurs à l'emploi	1 001	880
Indemnités de fin de contrat	–	88
	4 688	4 691



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

Principaux investissements et financements de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2019⁽¹⁾

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENT OU FINANCEMENT
MANUFACTURIER		
Fabrication de produits du bois et de papier		
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s. o.	100 %
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc		
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	CDP Investissements inc.	45,0 M\$ US (actions)
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Énergir	42,0 % (actions) et 1,1 M\$ (dette)
Plastiques IPL inc.	Public	1,4 %
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques		
5N Plus inc.	s. o.	25,0 M\$ US (dette)
Aluminerie Alouette (Albecour inc.)	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
APN Mondial inc.	s. o.	6,0 M\$ (actions) et 4,0 M\$ (dette)
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ (actions)	7,7 % et 10,3 M\$ (dette)
Les Produits Laminés Sural Canada inc.	s. o.	5,0 M\$ US (dette)
Sural Québec inc.	s. o.	19,4 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	97,2 M\$ (parts privilégiées)
Fruit d'Or inc.	s. o.	13,2 M\$ (dette)
Laboratoire C.O.P. inc.	s. o.	15,6 M\$ US (dette)
Les Aliments BCI inc.	Fondation CSN, Fonds de solidarité FTQ	4,0 M\$ (actions) et 4,0 M\$ (dette)
Autres types de fabrication		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M\$ (actions) et 10,2 M\$ (dette)
Eddify NDT inc.	Investisseurs privés	7,9 M\$ US (dette)
Groupe PCM inc.	s. o.	3,8 M\$ (dette) et 7,1 M\$ US (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
H2O Innovation inc.	Public	17,6 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
Les équipements Power Survey Itée	EnerTech Capital	12,2 M\$ (actions)
Les Industries Amisco Itée	Capital régional et Coopératif Desjardins	28,0 %
Savaria Corporation	s. o.	24,5 M\$ (dette)
Varitron Technologies USA inc.	Investisseurs privés	28,3 %

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. La divulgation doit faire l'objet d'une approbation volontaire auprès des entreprises concernées. Aussi, les partenaires mentionnés sont ceux qui étaient présents au moment de l'investissement ou du financement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENT OU FINANCEMENT
RESSOURCES NATURELLES		
Foresterie et exploitation forestière		
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s. o.	100 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s. o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s. o.	100 %
Rexforêt inc.	s. o.	100 %
Extraction de pétrole et de gaz		
Cuda pétrole et gaz inc. (anc. Junex inc.)	Public	3,5 %
Extraction minière et exploitation en carrière		
Hecla Mining Company	s. o.	40,0 M\$ (dette)
Glencore Funding LLC	s. o.	50,0 M\$ US (dette)
Canadian Royalties inc. (anc. Jien Canada Mining Itée)	s. o.	75,0 M\$ (dette)
Mason Graphite inc.	Public	10,1 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	2,7 %
Mines Agnico Eagle Itée	s. o.	50,0 M\$ US (dette)
Nemaska Lithium inc.	s. o.	35,0 M\$ US (dette)
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara (Norvège)	62,7 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s. o.	2,0 %
Royal Nickel Corporation	Public	0,5 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	6,3 % (actions) et 125,3 M\$ (dette)
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière		
Forage Orbit Garant inc.	Public	6,4 %
Redevances Aurifères Osisko Itée	Public	66,0 M\$ (dette)
SOQUEM inc.	s. o.	100 %
Production d'électricité		
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s. o.	23,2 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	s. o.	39,9 M\$ (dette)
Tugliq Démo Raglan, s.e.c. et Tugliq Raglan II, s.e.c.	IAM Infrastructure Private Debt Fund LP	4,9 M\$ (dette)
SERVICES		
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	s. o.	38,9 M\$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s. o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif, Investisseurs privés	18,1 %
Énergies SonGo inc.	Fédération des caisses Desjardins, Banque TD, Banque Nationale, Banque Laurentienne du Canada	11,1 M\$ (dette)
Groupe Colabor inc.	Public	5,8 % (actions) et 8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital régional et coopératif Desjardins (actions)	27,8 % et 17,6 M\$ (dette)

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENT OU FINANCEMENT
La Coop fédérée	s. o.	44,8 M\$ (dette)
La Maison Simons inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec	17,0 M\$ (actions)
Marine Presse du Canada	Fondation CSN	3,0 M\$ (dette)
Modasuite inc.	Investisseurs privés	6,6 M\$ (actions)

Télécommunications, médias et services professionnels

9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3% et 5,0 M\$ (dette)
Attraction Média inc.	Fonds de solidarité FTQ	11,2 M\$ (actions) et 2,1 M\$ (dette)
Centres de données eStructure inc.	Banque Nationale et Banque Scotia	7,0 M\$ (dette)
District M inc.	Fonds de Solidarité FTQ	9,0 M\$ (actions)
Groupe Alithya inc.	Public	8,7%
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés (actions)	2,5 M\$ (actions) et 3,5 M\$ (dette)
Groupe GCL inc.	Fondation CSN	10,5%
Groupe Stingray Digital inc.	Public	3,9%
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0%
Logibec Holdings inc.	GI Partners	9,5 M\$
Opal-RT Technologies inc.	s. o.	4,3 M\$ (dette)
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,8%

Tourisme et autres services

Groupe Le Massif, s.e.c.	Investisseurs privés	28,2%
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,0%

CULTURES AGRICOLES ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s. o.	100%
---	-------	------

CAPITAL DE RISQUE

Coveo Solutions inc.	Investisseurs privés et institutionnels	31,0 M\$
Hopper inc.	Investisseurs privés et institutionnels	18,3 M\$
Lightspeed POS inc.	Public	7,8%

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 % des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIDI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,7 % dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Filiale de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

INDEX GRI

Ce rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, a été élaboré conformément aux nouvelles normes de la *Global Reporting Initiatives* (GRI) sous l'option de conformité essentielle. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe par une tierce partie. Le recours à une vérification externe concernant la conformité de la norme GRI n'est pas une pratique courante à la Société.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
GRI 101 : PRINCIPES GÉNÉRAUX			
GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION			
PROFIL DE L'ORGANISATION			
102-1	Nom de l'organisation	Le nom de l'organisation est Investissement Québec	Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		3, 30-36, 40-44
102-3	Lieu géographique du siège social		218
102-4	Lieu géographique des activités		218
102-5	Capital et forme juridique		125
102-6	Marchés desservis		30-36, 42-44, 218
102-7	Taille de l'organisation		4-7, 75, 197-200, 218
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Les indicateurs selon le type de contrat ne sont pas disponibles	75-76
102-9	Chaîne d'approvisionnement		47-48, 209
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucune	
102-11	Principe de précaution		68-74, 92
102-12	Initiatives externes		17, 26, 47, 49-52, 56, 76-77, 79, 89, 201, 207-210
102-13	Adhésion à des associations		48-49, 92
STRATÉGIE			
102-14	Déclaration du président-directeur général		8-13
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		17, 21-23, 30, 59, 65, 68-74, 79-90
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		3, 50-51
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques		50-51, 208
GOVERNANCE			
102-18	Structure de gouvernance		52-59, 64-67
102-19	Délégation de l'autorité		56-59, 64-65
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		26, 46-49
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		52-59
102-23	Présidence du conseil d'administration		52, 66-67
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration		52-57
102-25	Conflits d'intérêts		50-51, 212-213

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		52, 56-59, 64-65
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux		56-59, 68-74
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques		71-74
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		71-74
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		79, 219
102-33	Communication des préoccupations majeures		208
102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures		208
102-35	Politiques de rémunération		59-63
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		59-63
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle		77
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes		26, 46-48
102-41	Accords de négociation collective		77
102-42	Identification et sélection des parties prenantes		46-48
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		46-48
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés		21-23, 48
PRATIQUE DE REDDITION DE COMPTES			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		26
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		26-27
102-47	Liste des enjeux pertinents		27
102-48	Réaffirmation des informations		25, 39, 49
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes		26, 201
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2018-2019, soit la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	26
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2017-2018	26
102-52	Cycle de reddition de comptes		26
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		219
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		201
102-55	Index du contenu GRI		201-206
102-56	Vérification externe		201
GRI 103 : APPROCHE DE GESTION			
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 201, GRI 202, GRI 203 et GRI 204			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		26-27
103-2	Approche managériale et ses composantes		16-17, 30
103-3	Évaluation de l'approche managériale		24-25
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		49, 119-123
201-3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées		62, 145-146, 174-179
201-4	Aides publiques reçues		125, 144

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum	
202-2	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement	Tous les membres du Comité de direction sont embauchés au Québec	
GRI 203 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Aucun	
203-2	Retombées économiques indirectes significatives		4-7, 30-44
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHAT			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	Le terme local représente le Québec	47
GRI 103 : APPROCHE DE GESTION Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 205 et GRI 206			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		26-27
103-2	Approche managériale et ses composantes		50-51
103-3	Évaluation de l'approche managériale		50-51
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		50-51
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	
GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	
GRI G4 : PORTEFEUILLE DE PRODUITS (SUPPLÉMENT SUR LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS)			
G4-FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué à des activités d'affaires		72, 83-84
G4-FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires		68-74
G4-FS3	Procédure de surveillance du respect des exigences sociales et environnementales dans la réalisation des contrats ou dans l'application des ententes avec les clients		68-74
G4-FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires		78
G4-FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires relativement aux risques sociaux et environnementaux ainsi qu'aux occasions favorables dans ces domaines		84-86, 92
G4-FS6	Pourcentage du portefeuille des activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur		32-34
G4-FS7	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage spécifique sur le plan social pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		32, 82, 84-85
G4-FS8	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		35-36, 86, 92
GRI G4 : CONFORMITÉ (SUPPLÉMENT SUR LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS)			
G4-FS9	Étendue et fréquence des vérifications de l'implantation des directives environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques		68-74

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
GRI G4 : PROPRIÉTÉ ACTIVE (SUPPLÉMENT SUR LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS)			
G4-FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales		92
G4-FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative		84
G4-FS12	Politique sur les actions avec droit de vote détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux		85
G4-FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers		50-51
G4-FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaire		21-23

GRI 103 : APPROCHE DE GESTION			
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 301, GRI 302, GRI 305, GRI 306 et GRI 308			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		26-27
103-2	Approche managériale et ses composantes		79-92
103-3	Évaluation de l'approche managériale		79-82
GRI 301 : MATIÈRES			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		93
301-2	Matières recyclées utilisées		93
GRI 302 : ÉNERGIE			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		94
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		94
GRI 305 : ÉMISSIONS			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	
305-2	Émissions indirectes de GES		94
305-3	Autres émissions indirectes de GES		94
GRI 306 : EFFLUENTS ET DÉCHETS			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination		93
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	

GRI 103 : APPROCHE DE GESTION			
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 401 à GRI 419			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		26-27
103-2	Approche managériale et ses composantes		46
103-3	Évaluation de l'approche managériale		86-87
GRI 401 : EMPLOI			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge	75-76
401-2	Avantages sociaux accordés aux employés à temps plein		77-78
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible	75

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
GRI 402 : RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS			
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		77
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
403-1	Représentation des employés dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin	77
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	L'indicateur n'est pas disponible par genre ni par région	75
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		78
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec	78
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière		78
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		52, 64, 75-76
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		77
GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	
GRI 407 : LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs	77
GRI 412 : ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME			
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Aucune	
412-3	Accords et contrats d'investissements importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		51
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		21-23, 49, 89-90
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	
GRI G4 : COMMUNAUTÉS LOCALES (SUPPLÉMENT SUR LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS)			
G4 - FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population		33
G4 - FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées		51
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS			
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	PAGES
GRI 415: POLITIQUES PUBLIQUES			
415-1	Contributions politiques	Aucune	
GRI 417 : COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE			
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	
GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune	
GRI 419 : CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE			
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune	

AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES

Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, conseiller spécial, Mandats stratégiques et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Geneviève Bergeron, directrice, Stratégie numérique et moyens de communication, Isabelle Fontaine, directrice principale, Affaires publiques et gouvernementales, Frédéric Grenon Assal, directeur, Affaires juridiques et gouvernance, Véronique Perrault, directrice, Communications et développement organisationnel et Tania Tanic, vice-présidente, Technologies de l'information et solutions d'affaires numériques.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Il a passé en revue l'application au sein de la Société du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a aussi examiné certaines exigences réglementaires portant sur la protection des renseignements personnels émanant de juridictions étrangères, dont celles en lien avec le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Par l'entremise d'une formation lancée à la fin de l'exercice 2018-2019, les employés sont formés au code d'éthique des employés et dirigeants de la Société et sont sensibilisés à l'importance de protéger les renseignements personnels dont ils disposent dans l'exercice de leurs fonctions.

La Société divulgue les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site Internet.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Selon le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités relatives à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ACCÈS À L'INFORMATION	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l'exercice 2018-2019	60
Nombre total de demandes traitées	63

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS, 2018-2019

DÉLAI DE TRAITEMENT	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	9	1	–
21 à 30 jours	53	–	–
TOTAL	62	1	–

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE, 2018-2019				
DÉCISION RENDUE	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	19	–	–	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	25	1	–	4, 9, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56, 57, 59, 88, 135, 137.1
Refusées	12	–	–	
Autres	6	–	–	
TOTAL	62	1	–	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	–
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	6

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des éléments d'actif, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la Société a mis en place une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et elle a nommé un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s'ajoute aux autres mécanismes en place pour communiquer tous types de préoccupations. De plus, la Société respecte les exigences en matière de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, tel que prescrit par la loi, en dévoilant le nombre de divulgations reçues au cours de l'exercice 2018-2019.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES, 2018-2019			
	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1		
Motifs allégués dans les divulgations reçues		1	
Motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		–	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		–	–
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		–	–
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		1	–
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		–	–
Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		–	–
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		–	–
TOTAL - MOTIFS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION PAR LE RESPONSABLE DU SUIVI DES DIVULGATIONS		1	
TOTAL - MOTIFS FONDÉS PARMIS LES MOTIFS VÉRIFIÉS PAR LE RESPONSABLE DU SUIVI			–
Divulgations fondées parmi les divulgations reçues, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	–	–	–
Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	–	–	–

Gestion et contrôle de l'effectif

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE). Cette loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour encadrer leur évolution globalement.

Pour l'exercice 2018-2019, la Société a eu 972 002 heures rémunérées alors que la cible fixée par le Conseil du trésor était de 885 000 heures rémunérées. L'écart s'explique par l'embauche, en cours d'année, d'une vingtaine d'employés dans le but de poursuivre le déploiement des orientations stratégiques du plan 2016-2019 approuvé par le conseil d'administration. L'embauche de ces employés a permis à la Société d'accroître ses interventions financières de 41 % en dollars et de 27 % en nombre. En lien avec les nouvelles orientations du gouvernement, elle met en œuvre les actions pour gérer cette situation.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2018-2019

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Gestionnaires	167 454	-	167 454	96
Professionnelles, professionnels et juristes	509 410	8 038	517 448	293
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	277 890	3 477	281 367	145
Étudiantes, étudiants et stagiaires	5 733	-	5 733	1
TOTAL	960 487	11 515	972 002	535

Investissement Québec est également tenue de présenter les renseignements relatifs aux contrats de services d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 dollars conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, 2018-2019

CONTRATS DE SERVICES	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique	3	179 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	134	17 093 197
TOTAL	137	17 272 197

Politique linguistique

Investissement Québec dispose d'une politique linguistique qui se trouve sur son site Internet. Dans le but d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de cette politique, un sous-comité relevant de ce dernier a été créé. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, veille à l'application du français à tous les niveaux de la Société et recommande au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu une rencontre en 2018-2019.

Une nouvelle a été diffusée sur l'intranet au cours de l'exercice afin de faire connaître la politique aux employés.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le 2 juin 2016, le Vérificateur général du Québec déposait à l'Assemblée nationale deux rapports touchant les activités d'Investissement Québec, soit : *Investissement Québec : information sur la rentabilité financière et la performance économique* et *Aide financière accordée à Premier Tech – Motion de l'Assemblée nationale*.

Les rapports présentent les constats dressés lors de la vérification de l'optimisation des ressources de la Société en matière d'information sur sa rentabilité financière et sa performance économique, d'une part, et de l'aide accordée à Premier Tech, d'autre part.

Investissement Québec a adhéré aux recommandations qui découlent de la vérification de sa rentabilité financière et de sa performance économique. Par ailleurs, la recommandation portant sur l'aide accordée à Premier Tech, qui s'adresse à la fois au MEI et à Investissement Québec, est maintenant considérée comme pleinement appliquée.

La mise en œuvre du plan d'action élaboré par Investissement Québec s'échelonne de 2016 à 2019. Le plan fait l'objet d'un suivi au Comité de vérification et au Comité exécutif et, de façon à en mesurer les progrès, d'un suivi annuel auprès du Vérificateur général du Québec.

La Société poursuit la mise en œuvre de son plan d'action de manière à répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet³⁶ de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

³⁶ Il est possible de consulter le code d'éthique des administrateurs de la Société au www.invest-quebec.com/Documents/CodeEthique_Administrateurs_FR.pdf.

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un « cadeau »). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1 bénéficiaire d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2 bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3 bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulgence et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1 est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2 est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3 a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;

5.1.4 doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgation des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
 - 5.6.4.1 sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2 les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1** tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2** tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

- 7.1.3 à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4 à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1 à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2 à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3 à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1 l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2 l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3 les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4 l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Bureaux d'Investissement Québec

17 bureaux au Québec

Brossard

4805, boulevard Lapinière
Bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

Chandler

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

Drummondville

1100, boulevard René-Lévesque
Bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

Gatineau

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

Laval

3030, boulevard Le Carrefour
Bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

Montréal

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

*Centre de commerce mondial
de Montréal*

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île

3300, boulevard de la Côte-Vertu
Bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

Québec (siège social)

ÉDIFICE IBERVILLE 1
1195, avenue Lavigerie, bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 643-5172

Rimouski

355, boulevard Saint-Germain
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Téléphone : 418 727-3582

Rouyn-Noranda

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3301

Saguenay

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

Saint-Georges

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

Sept-Îles

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

Trois-Rivières

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 bureaux à l'étranger

Amérique du Nord

Atlanta

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

Chicago

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 471-1127

Los Angeles

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

New York

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

Europe

Londres

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

Munich

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Mauerkircherstrasse 103
81925 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 25 54 931 0

Paris

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 00

Stockholm

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 00

Asie

Beijing

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4264

Mumbai

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2
21^e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

Séoul

BUREAU DU QUÉBEC
5th Fl., Leema Building
42 Jongno 1 gil (Soosong-dong)
Jongno-gu, Séoul
03152, Corée du Sud
Téléphone : +82 2 3703 7712

Tokyo

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE CE RAPPORT ?

**Veillez communiquer avec
nous au 1 844 474-6367.**

Élaboration des contenus : Vice-présidence,
Affaires publiques et communications corporatives
et Première vice-présidence, Direction financière

Révision : Vice-présidence, Affaires publiques
et communications corporatives et Direction principale,
Audit interne

Coordination de la création et de la production :
Vice-présidence, Affaires publiques
et communications corporatives

© Investissement Québec, juin 2019

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-84140-1

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC®, certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉDIFICE IBERVILLE 1
1195, AVENUE LAVIGERIE
BUREAU 060
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4N3

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8

1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM

